

Évolution des menaces
transnationales et sécurité
frontalière : un nouveau
programme de recherche

Évolution des menaces transnationales et sécurité frontalière : un nouveau programme de recherche

Sous la direction de
Christian Leuprecht
Todd Hataley
Kim Richard Nossal

Centre for International and Defence Policy, Queen's University
Kingston, Ontario, Canada
2012

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada

Évolution des menaces transnationales et sécurité frontalière :
un nouveau programme de recherche / sous la direction de Christian Leuprecht,
Todd Hataley, Kim Richard Nossal.

(Martello paper series, ISSN 1183-3661 ; 37)

Comprend des réf. bibliogr.

Texte en français et en anglais disposé tête-bêche.

ISBN 978-1-55339-354-2

1. Sécurité nationale—Canada. 2. Sécurité frontalière—Canada.
I. Leuprecht, Christian, 1973- II. Hataley, Todd Steven, 1963- III. Nossal,
Kim Richard IV. Queen's University (Kingston, Ont.). Centre for International
and Defence Policy V. Titre: Evolving transnational threats and border security.
VI. Collection: Martello papers ; 37

UA600.T73 2012

355'.033071

C2011-908087-7F

© Copyright 2012

Les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas forcément le point de vue des départements et agences gouvernementaux qui font partie de cette initiative.

Table des matières

Avant-propos	vii
Remerciements.....	xi
Introduction	
<i>Christian Leuprecht</i>	1
Gérer par-delà les frontières	
<i>Brian D. Finlay</i>	13
Mondialisation de l'économie et sécurité canadienne	
<i>Jeremy Leonard</i>	25
Cybersécurité	
<i>Ron Deibert</i>	35
Répercussions des changements démographiques sur la sécurité :	
Une perspective canadienne	
<i>Christian Leuprecht</i>	47
Migration et sécurité frontalière	
<i>François Crépeau</i>	61
Clandestinité, gouvernance et primauté du droit dans un monde	
urbanisé : Incidences sur le Canada	
<i>Julie-Anne Boudreau</i>	69

Les organisations criminelles transnationales <i>James Sheptycki</i>	75
De la criminalité transnationale organisée et de la menace en découlant <i>Carlo Morselli et Mathilde Turcotte</i>	83
Les réseaux criminels dans un contexte transnational <i>Martin Bouchard</i>	91
L'extrémisme violent pour des motifs politiques <i>Clark McCauley</i>	97
Les changements climatiques et la sécurité du Canada <i>Robert McLeman et Barry Smit</i>	111
Tendances et discontinuités : propositions liées à un programme de recherche canadien <i>Christian Leuprecht et Todd Hataley</i>	125
Biographies	139

Avant-propos

Même s'il peut sembler exagéré de dire que tout a changé le 11 septembre 2001, il y a tout de même eu un grand changement pour les gouvernements et les citoyens. Au Canada, les événements du 11 septembre nous ont fait prendre conscience de manière bouleversante que nous ne sommes pas à l'abri des violents actes terroristes d'extrémistes, et ce, peu importe leur nature ou leur cause. Les événements du 11 septembre ont modifié les priorités et les dépenses publiques des gouvernements du monde entier. Et le gouvernement dont je faisais partie n'y faisait pas exception.

Ainsi, c'est avec un grand intérêt que j'ai assisté à l'atelier portant sur les menaces transnationales et la sécurité des frontières qui avait lieu en juin 2011. Cet atelier avait été organisé par un certain nombre de ministères et d'organismes fédéraux. De toute évidence, il y a longtemps que les chercheurs canadiens et les intervenants gouvernementaux qui œuvrent et mènent des travaux de recherche dans ces secteurs auraient dû être rassemblés.

Assurément, notre gouvernement avait plus de retard à rattraper que d'autres, car l'extrémisme transnational – même si des forums internationaux auxquels des représentants canadiens ont assisté avaient traité cette question – n'était pas considéré comme l'enjeu de sécurité le plus important au Canada. Cela a changé le 11 septembre. Tous ont reconnu que le Canada n'avait pas investi dans sa sécurité comme il aurait dû le faire et qu'il aurait dû avoir recours plus rapidement aux initiatives suivantes : mettre en œuvre sa première loi anti-terrorisme; mettre sur pied un programme pour développer une frontière intelligente en collaboration avec les États-Unis; créer l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien; procéder à des augmentations budgétaires et à des mises à four au sein du Service canadien du renseignement de sécurité de la Gendarmerie royale du Canada

et du Centre de la sécurité des télécommunications du Canada; créer un nouveau ministère Sécurité publique Canada, et un nouvel organisme se consacrant aux frontières, l'Agence des services frontaliers du Canada. Un grand nombre de ces initiatives n'ont pas été facilement acceptées au sein du gouvernement et par les citoyens. Même après les événements du 11 septembre, de nombreux Canadiens ont continué à croire que ce genre d'événement ne se produisait qu'ailleurs.

Il est vrai que le gouvernement a eu de la difficulté à établir un certain équilibre entre la sécurité du pays et la liberté de ses citoyens. Ainsi, on a mis en œuvre des politiques, des lois et des programmes jugés essentiels à la sécurité des Canadiens et de leurs alliés tout en s'efforçant de protéger les droits et les libertés de chacun. Certains, même chez les gens raisonnables peuvent encore douter de l'atteinte de cet équilibre recherché.

Si on retourne en arrière d'une dizaine d'années, on peut se demander si les décisions et les mesures prises auraient été différentes si on avait eu accès aux types de travaux de recherche dont il a été question lors de cet atelier.

Immédiatement après les événements du 11 septembre, aucun gouvernement ne semblait prêter attention aux travaux de recherche en cours et à ce qu'ils pouvaient offrir dans le cadre des processus de prise de décision. De façon générale, on réagissait à des événements sans précédent qui ont surpris tout le monde en raison de leur audace. Je ne veux pas insinuer qu'il n'y avait pas de recherche sur des sujets tels que le crime organisé transnational et la migration au sein du gouvernement du Canada et de celui de ses alliés. Par contre, ces travaux étaient trop souvent restreints à certains ministères et organismes. On n'a pas élaboré de programme de recherche intégré axé sur l'avenir et auxquels participaient les ministères et organismes les plus concernés.

Le Canada a surtout mis l'accent sur ce qui devait être fait pour que la frontière avec les États-Unis demeure ouverte. Lorsque le temps le permettait, on faisait appel à une expertise non gouvernementale de façon limitée. Toutefois, il n'y avait pas beaucoup de temps pour systématiquement réfléchir à ce qu'il aurait été utile de savoir afin de réagir plus efficacement. À mon avis, tous ont compris que la recherche était insuffisante pour répondre aux nouveaux enjeux en matière de sécurité et que les circonstances nécessitaient que l'on prenne des mesures pour y remédier. Je crois que ces mesures étaient réfléchies et équilibrées, bien qu'elles n'aient pas été considérées comme telles par tout le monde à l'époque.

Aujourd'hui, j'espère que les agents des milieux gouvernemental et non gouvernemental, prennent conscience que l'on ignore beaucoup de choses

sur la problématique complexes des menaces intérieures et internationales liées à la sécurité du Canada et à celle de ses alliés. Ces menaces peuvent être d'origine humaine ou naturelle. Le système canadien d'intervention d'urgence doit permettre de faire face à ces deux types de menaces. Les articles présentés dans le présent ouvrage permettront de déterminer les types de menaces que l'on doit mieux comprendre et les nombreuses questions pour lesquelles les responsables de l'élaboration de politiques doivent obtenir des conseils avant de prendre des décisions qui impliquent des ressources humaines ou financières. Dorénavant, on aura besoin d'outils permettant d'être proactif pour assurer la sécurité nationale. Le programme de recherche proposé dans les chapitres qui suivent sera utile à ce sujet.

Je suis encouragée de constater que d'importants ministères et organismes gouvernementaux participent à cet atelier. On doit favoriser une culture de collaboration et de confiance accrues entre le gouvernement et les chercheurs. Cela nécessitera que le gouvernement témoigne d'une plus grande volonté de partager des renseignements, des données et des expériences. Déterminer que tout ce qui est lié à la sécurité nationale soit « top secret » ne contribue pas à appuyer un programme de recherche. En fait, une telle attitude favorise un cynisme et un scepticisme accrus ainsi qu'une relation plus conflictuelle entre le gouvernement et les chercheurs.

J'espère que les efforts de collaboration amorcés dans le cadre de ce premier atelier entraîneront la mise sur pied d'un solide programme de recherche appuyé par le gouvernement, programme qui, grâce à ses résultats et aux leçons qui en découleront, permettra d'élaborer des politiques publiques plus documentées et mieux ciblées en ce qui concerne les menaces transnationales et la sécurité des frontières. Je félicite chaque personne ayant participé à ce qui, je l'espère, ne sera que le premier d'une longue série d'ateliers du même genre.

A. Anne McLellan, C. P., O. C.

Bennett Jones LLP

(ancienne ministre de la Justice et procureure générale du Canada et
premier ministre de Sécurité publique Canada)

Novembre 2011

Remerciements

En juin 2011, un groupe de ministères et d'organismes fédéraux – Sécurité publique Canada, le Service canadien du renseignement de sécurité, l'Agence des services frontaliers du Canada ainsi que le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international – a organisé une rencontre d'experts du domaine général de la sécurité canadienne en collaboration avec le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH). L'atelier, *Menaces transnationales et sécurité frontalière*, avait pour objectifs de mobiliser la recherche sur les politiques de ces quatre intervenants fédéraux, notamment en favorisant un dialogue entre ceux-ci et les universitaires menant des travaux de recherche liés à leurs intérêts et en contribuant à déterminer des possibilités de collaboration. Au cours de la première moitié de l'atelier, des chercheurs canadiens ont présenté des travaux de recherche liés à des tendances transnationales et à l'impact qu'elles ont sur la sécurité du Canada. La seconde partie consistait en des contributions et en des analyses des ministères et des organismes fédéraux visant à définir d'importants enjeux et à établir une stratégie sur les façons de favoriser une plus étroite collaboration entre les intervenants fédéraux et les chercheurs universitaires. Nous avons demandé aux participants universitaires d'amorcer la discussion en partageant des notes de recherche concises portant sur leur domaine d'expertise. Ces notes sont rassemblées dans le présent ouvrage. L'introduction présente des renseignements généraux sur la sécurité nationale, des prévisions stratégiques et une analyse prévisionnelle de divers aspects particulièrement pertinents mentionnés dans ces notes. La conclusion présente un résumé d'importants thèmes généraux qui y ont été divulgués et discutés lors de l'atelier. Ces observations ont ensuite servi à définir des sujets de recherche possibles et des questions de recherche connexes.

Le caractère complet, mais succinct de cette initiative signifie que, dans le cadre de la préparation de la présente publication, nous avons fait des concessions quant à la portée et à la précision. Toutefois, dans un domaine ayant fait l'objet de moins de travaux de recherche universitaires que d'autres secteurs stratégiques, les praticiens et les chercheurs sont plus susceptibles d'entrevoir facilement un grand nombre des défis auxquels les Canadiens risquent de devoir faire face au cours des prochaines années. Le fait que les ministères et les organismes fédéraux participants aient pris cette initiative témoigne d'une volonté de sensibiliser les chercheurs canadiens, de s'engager auprès d'eux et d'activement établir des partenariats avec eux. Cette collection a pour objectif d'aider les fonctionnaires à y parvenir et d'encourager les chercheurs canadiens à accepter l'invitation.

L'atelier et la publication du présent ouvrage ont été rendus possibles grâce au dévouement remarquable d'un ensemble d'animateurs compétents, efficaces et cultivés. Durant la préparation de l'atelier et de l'ouvrage, nous avons eu le plaisir de collaborer avec certains des fonctionnaires les plus brillants et les plus dévoués des quatre intervenants fédéraux. Cindy McIntyre, du CRSH, a joué un rôle crucial en gérant les nombreux aspects organisationnels ; Muriel Gagnon a facilité la mise-en-place du protocole d'entente avec les départements et agences partenaires. Encore une fois, Maureen Bartram, du Centre for International and Defence Policy de la Queen's University, a offert un soutien administratif remarquable en rassemblant les notes de recherche avant la tenue de l'atelier ainsi qu'en procédant aux modifications à la compilation pour la mise au point du présent ouvrage. Nous remercions Mark Howes et Valerie Jarus qui ont assuré la mise en page et la préparation de la forme définitive de cette publication. De plus, il faut féliciter les auteurs pour avoir rédigé, en un temps record, d'excellentes notes de recherche correspondant aux directives qu'ils avaient reçues. Nous remercions particulièrement les nombreux fonctionnaires et praticiens très occupés qui ont consacré leur précieux temps à cet atelier. Leur contribution s'est révélée essentielle à la préparation et la compilation des questions de recherche présentées dans la conclusion ainsi que des thèmes de recherche qui y sont liés. En outre, ceux-ci ont joué un rôle fondamental pour favoriser le dialogue entre les ministères, les organismes participants et les chercheurs universitaires, ce qui constituait l'objectif de cet atelier.

Christian Leuprecht, Todd Hataley et Kim Richard Nossal
Kingston, décembre 2011

Introduction

Christian Leuprecht

Le but de ce recueil est de favoriser la collaboration et le dialogue entre la communauté des chercheurs et les responsables de l'élaboration de politiques sur les nouvelles menaces transnationales contre le Canada. Dans un esprit d'ouverture, ce recueil vise à faire participer des penseurs de l'extérieur du gouvernement fédéral dans le processus d'élaboration de politiques. La prévision stratégique est la capacité de prédire l'évolution des questions de sécurité pour éviter qu'elles ne nous prennent par surprise. Dans cette optique, le recueil vise aussi à faire connaître les conséquences qu'ont d'importantes tendances transnationales sur la sécurité nationale et frontalière. Il a également comme objectif de susciter l'intérêt envers ce domaine politique qui, malgré sa grande visibilité publique, a reçu peu d'attention de la part des chercheurs. Enfin, il vise à construire et à renforcer la capacité de comprendre les effets probables des menaces transnationales envers le Canada. Pour que le Canada puisse conserver sa souveraineté et son autorité politique en matière de sécurité, il doit être en mesure de trouver des réponses canadiennes sur la question des répercussions potentielles des menaces transnationales sur la sécurité nationale. Les chercheurs peuvent contribuer de façon importante à ce processus en cernant les paramètres sous-jacents des tendances stratégiques, en élaborant des cadres rigoureux de conceptualisation des menaces prévisionnelles à la sécurité du Canada et en jouant le rôle d'« équipes rouges » qui remettent en question les décisions prises par les ministères fédéraux intéressés. Ce recueil vise à favoriser la réalisation de travaux importants dans le domaine, travaux permettant une meilleure compréhension des menaces transnationales qui

risquent fortement d'influencer le climat de sécurité du Canada au cours des premières décennies du 21^e siècle.

Les notes de recherche rassemblées dans ce volume sont le fruit d'un atelier qui a réuni des chercheurs canadiens et des représentants des ministères fédéraux intéressés afin d'amorcer un dialogue sur les conséquences des menaces transnationales sur la sécurité nationale et frontalière du Canada. Les objectifs immédiats de ces notes étaient les suivants : 1) présenter une synthèse de la recherche canadienne menée dans le domaine; 2) rendre plus accessible la recherche effectuée à l'étranger portant sur les futures menaces contre le Canada; 3) susciter l'intérêt des chercheurs et consolider la capacité de recherche du Canada sur la sécurité nationale et frontalière et sur des tendances transnationales connexes; 4) déterminer les variables, les tendances, les effets et les lacunes liées aux connaissances pour lesquels il est le plus probable que des recherches produisent des résultats concluants. Dans cette perspective, les notes de recherche comprises dans ce volume comportent les objectifs suivants : 1) dresser le portrait du contexte changeant des menaces à l'échelle mondiale en décrivant les grandes tendances économiques, politiques, démographiques et climatiques ainsi que leur effet prévu sur le cours des événements de la prochaine décennie; 2) évaluer les effets positifs et négatifs qu'ont ces tendances pour le Canada en général et pour la sécurité du Canada en particulier; 3) déterminer comment ces tendances risquent d'influencer les facteurs favorables et défavorables à la circulation des personnes et des biens qui franchissent les frontières canadiennes; 4) examiner l'évolution des coûts des transactions tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de nos frontières dans un contexte de mondialisation ainsi que leur effet sur le Canada et la sécurité du pays; 5) comprendre la marge de manœuvre politique du Canada pour réagir tant à l'échelle national qu'international; 6) évaluer les répercussions probables des décisions passées et des arrangements institutionnels actuels sur les décisions politiques futures liées à ces tendances. En guise d'introduction, ce chapitre décrit la sécurité du point de vue du Canada, pour réfléchir brièvement sur les prévisions stratégiques et, enfin, il survolera rapidement les notes de recherche qui composent ce volume.

Questions de sécurité

Il existe de bonnes raisons pour lesquelles les Canadiens ne devraient pas se contenter de s'appuyer sur la recherche et l'expérience politique des autres pays pour élaborer leurs politiques de sécurité. En effet, la façon de

percevoir les menaces et la façon de les *traiter* diffèrent selon les pays. Une tendance qui, au Canada, ne représente qu'une menace, peut constituer une grande vulnérabilité pour un autre pays. Bien que le Canada dispose d'une puissance matérielle plus faible que d'autres pays (ce qui signifie qu'il est théoriquement plus vulnérable aux menaces transnationales que des États plus forts) il jouit d'un avantage géostratégique important en raison de sa proximité des États-Unis. Or, cette proximité amplifie certaines menaces, et la dépendance économique du Canada envers les États-Unis impose une série particulière de contraintes dans le processus décisionnel.

Comme le Canada est un pays à faible densité de population qui ne partage sa frontière terrestre qu'avec un seul pays – dont la prospérité dépend de la stabilité politique internationale, des marchés mondiaux et des voies de libre-échange –, ses intérêts nationaux ont toujours dépendu de sa façon d'interagir avec le monde plutôt que de son choix d'interagir ou non avec d'autres pays. Le Canada a longtemps cherché l'équilibre dans ses approches mondiale, multilatérale et bilatérale de protection de ses intérêts en matière de sécurité nationale. En raison de la taille réduite de sa population, son économie et de son emplacement géostratégique, la tendance du Canada à adopter une approche réaliste centrée sur l'État pour réaliser ses objectifs de sécurité est modérée par son besoin de créer des partenariats. Par ailleurs, en raison de la diversification de sa population, le Canada, pour élaborer sa politique de sécurité, a tendance à adopter une approche constructiviste qui reflète non seulement les valeurs de la société en général, mais également les intérêts de communautés particulières en matière de sécurité nationale.

Enfin, parce qu'aucune menace précise, nationale ou internationale, ne pèse actuellement sur le Canada, sa politique de sécurité a généralement été guidée par un optimisme et une certitude démesurés (par rapport aux politiques de pays dont la population et l'économie sont de taille comparable). Cette orientation transparaît dans la culture sociale, où peu de place est laissée à la sécurité, et dans les investissements du Canada liés à la sécurité qui sont invariablement inférieurs (par habitant et en pourcentage du PIB) à ceux de la plupart des autres pays du monde. Les mots du sénateur Raoul Dandurand – qui a affirmé en 1924, que le Canada était une « maison à l'épreuve du feu », loin des « matières inflammables » et des conflits mondiaux – ont continué à résonner au Canada pendant la plus grande partie du 20^e siècle.

Or, les attaques du 11 septembre 2001 ont remis la question de la sécurité nationale au cœur des préoccupations des gouvernements. La priorité absolue du Canada a toujours été l'ouverture de sa frontière avec les États-Unis.

Pourtant, il ne faut pas pensé que le 11 septembre ait déclenché le resserrement de sa politique de sécurité nationale. En effet, le Canada avait déjà entrepris de renforcer la coopération en matière de sécurité bilatérale en signant l'Accord entre le Canada et les États-Unis sur leur frontière commune en 1995. L'orientation du Canada, en matière de sécurité, semble axée sur les avantages concrets de la consolidation des relations bilatérales avec d'autres pays, et non pas seulement avec les États-Unis. Malgré l'augmentation des menaces provenant de l'intérieur, les responsables de l'élaboration de politiques continuent à concevoir des stratégies de promotion de la sécurité nationale centrées sur les menaces extérieures. Même les questions regroupées sous la bannière de la « sécurité intérieure » – comme l'extrémisme violent provenant de l'intérieur et l'intégrité des frontières – sont grandement influencées par des dynamiques internationales, par exemple l'intervention militaire de pays occidentaux dans des sociétés à prédominance musulmane et les déplacements internes générés par les conflits nationaux. Bien que les cosmopolites et certains constructivistes affirment qu'il ne soit plus pertinent d'établir une distinction entre sécurité nationale et sécurité internationale à l'ère de la mondialisation, les gouvernements canadiens ont systématiquement fait cette distinction lorsqu'ils mettent à jour les politiques dont dépendent les stratégies de sécurité du pays.

Améliorer la capacité d'anticiper les conséquences probables des menaces transnationales envers le Canada au cours des prochaines années facilitera la planification stratégique et la participation proactive des responsables de l'élaboration de politiques et des organismes de sécurité canadiens. Habituellement, ce processus cognitif consiste en un exercice d'inférence basé sur des tendances passées et présentes qui permet de peindre un portrait généralement linéaire des événements futurs : « Driven by an inherent desire to bring order to a disorderly, chaotic universe, human beings tend to frame their thoughts about the future in terms of continuities and extrapolations from the present and occasionally the past. » (United States Joint Forces Command, 2008, p. 6). Le problème de cette méthode d'évaluation stratégique est qu'elle se révèle de moins en moins fiable : pour diverses raisons, les analystes stratégiques professionnels n'ont pas prévu la crise financière survenue en Asie en 1997, les événements du 11 septembre, la crise entourant le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), le tsunami en Asie du Sud-Est de 2004, la crise financière mondiale de 2008-2009 et l'accident nucléaire de Fukushima, survenu après le tremblement de terre de Tohoku de mars 2011.

Prévision stratégique

Réfléchissons à l'observation d'Andrew O'Neil concernant la justesse des prédictions des chercheurs en relations internationales portant sur les changements du système international (2011). Le début de la révolution nucléaire, au cours des années 1940, a incité les gens à croire qu'aucune guerre ne serait menée tant qu'existeraient les armes nucléaires étant donné le risque que ces conflits ne dégénèrent en guerres nucléaires. De même, après la guerre du Vietnam, les prédictions générales concernant le déclin des États-Unis, se sont avérées erronées. Cependant, l'échec le plus révélateur a probablement été l'incapacité de prédire la fin de la guerre froide et de la bipolarité, qui a empêché la concrétisation des dividendes de la paix.

Ainsi, pourquoi l'histoire et ses enseignements ne peuvent-ils que transmettre des connaissances *a posteriori*? Stanley Hoffmann (1977, p. 57) constate qu'une partie du problème relève de l'interprétation de la nature même du changement :

« Because we have an inadequate basis for comparison, we are tempted to exaggerate either continuity with the past that we know badly, or the radical originality of the present, depending on whether we are struck by the features we deem permanent, or with those we do not believe existed before. And yet a more rigorous examination of the past might reveal that what we sense as new really is not, and that some of the “traditional” features are far more complex than we think. »

L'un des éléments récurrents qui nuit aux chercheurs est la tendance à exagérer les effets à long terme de changements prétendument « transformateurs » qui indiqueraient supposément une coupure par rapport aux modèles de comportement établis. Comme l'a exprimé Kal Holsti, « one detects in these claims a large component of wishful thought that seems to be replacing serious, empirically-based, and authoritative analysis » (1998, p. 16). Après la Seconde Guerre mondiale, nombreux étaient ceux qui pensaient que les États accepteraient dorénavant de sacrifier leurs intérêts nationaux de moindre d'importance moindre pour permettre aux institutions internationales de travailler dans l'intérêt général de la communauté internationale. De nombreux chercheurs ont vu à la fin de la guerre froide, l'avènement d'un nouvel ordre libéral. Le libéralisme, né des idéaux des Lumières, leur semblait se répandre à l'échelle internationale; la mondialisation diminuerait la pertinence des États. Mais, ces prédictions ne se sont pas matérialisées, et, depuis la fin de la guerre froide, le statu quo s'est maintenu : rivalité

entre puissances mondiales, conflits ethnoreligieux, violations des droits de la personne, génocides et déstabilisation (ou sauvetage) du système financier international par... les États. Ces derniers demeurent les principales unités d'interaction dans un système où persiste l'anarchie et la principale préoccupation de la plupart des États reste la question de l'équilibre des pouvoirs aux échelles mondiale et régionale, et non les menaces provenant d'acteurs hors des États.

Les cadres de conceptualisation des menaces prévisionnelles à la sécurité du Canada doivent nécessairement être basés sur certains postulats concernant le monde. Pourtant, les théories qui favorisent le changement normatif – comme le libéralisme et la théorie critique – n'ont pas pu donner lieu à des jugements équilibrés et objectifs sur les événements futurs. En l'absence de capacité et de méthode, la documentation produite par les universitaires sur les menaces à la sécurité future du Canada demeure forcément incomplète. À l'instar de l'ouvrage satirique *Saber-Tooth Curriculum* (Peddiwell, 1939), qui était composé d'une série d'exposés fictifs sur l'éducation de l'ère paléolithique (présentant l'enseignement d'habiletés cruciales, comme attraper des poissons à mains nues et effrayer des tigres à dents de sabre avec du feu), l'étude des politiques canadiennes de sécurité a tendance à être passéiste, les chercheurs évitant les conjectures au sujet des événements futurs.

Cette situation résulte en partie de l'aversion qu'ont les chercheurs canadiens pour les discussions méthodiques fondées sur des faits probants concernant l'avenir. Évidemment, le problème découle en partie du fait que la façon habituelle d'appliquer la méthode scientifique en sciences humaines n'est pas adaptée aux activités de recherche portant sur des sujets pour lesquels nous ne possédons pas une documentation abondante permettant d'émettre des hypothèses et de les soumettre à une analyse empirique. Par nature, les chercheurs voient d'un œil dubitatif les conjectures sur les événements futurs. Puisque l'avenir ne peut être transcender (en dépit de ce qu'en disent les adeptes du postmodernisme), les possibilités de prédiction sont illimitées. Par conséquent, les études portant sur l'avenir ne sont pas de nature positiviste. Par ailleurs, il s'avère que la méthode scientifique n'est de toute façon pas adaptée à la prédiction d'événements singuliers. Elle peut cependant servir à déceler des tendances, soit leur probabilité et leurs effets. Comme le remarque le Development, Concept and Doctrine Centre du ministère de la Défense du Royaume-Uni (DCDC, 2007, p. v) :

« The future will happen as a result of long wave themes and developments that unite the past, the present and the future. However, one constant in history – the power of contingency and surprise – will continue to dominate our

future, which will be influenced and punctuated by unexpected events, startling surprises, major discontinuities and the pervasive operation of chance. »

Une façon de voir les événements futurs est de distinguer les marqueurs de tendances des marqueurs de discontinuité. Les tendances sont des processus linéaires; à l'inverse, les discontinuités constituent d'importantes ruptures le long de trajectoires autrement linéaires.

Cependant, à une époque où la gestion des risques fait partie intégrante de l'État providence moderne (Beck, 2009), il faut accepter non seulement les menaces elles-mêmes, mais aussi la façon dont les perceptions concurrentes des menaces risquent d'influencer les choix offerts et les décisions finales. La perception des menaces constitue la variable décisive qui intervient entre l'action et la réaction (Jervis, 1976; Rouhana et Fiske, 1995). Lorsqu'aucune menace n'est perçue, même en présence de preuves objectives, il est difficile de mobiliser des ressources pour la sécurité. Inversement, il y a un risque que l'on affecte des ressources à la sécurité de manière sous-optimale pour contrer des perceptions de menaces qui ne s'appuient pas sur des données (Mueller, 2005). Par nature, l'homme entretient certaines prédispositions et attentes quant au comportement humain, qui lui permettent de repérer des signaux dans le bruit. Le socioconstructivisme et la théorie de l'identité sociale ont démontré qu'un sentiment d'identité commune diminue la perception des menaces entre groupes et améliore la coopération (Rousseau, 2006; Rousseau et Garcia-Retamero, 2007). Par conséquent, on peut s'attendre à ce que le processus psychologique responsable de la perception des menaces soit particulièrement sensible lors de l'évaluation des problèmes de sécurité, puisque la sécurité (ou l'insécurité) dépend souvent de la divergence des identités. Lors de l'analyse de données, les observateurs doivent choisir les critères qui guideront la sélection, l'interprétation et l'évaluation de l'information. Les facteurs qui influencent la perception des menaces sont notamment les suivants (Cohen, 1978, p. 95) : 1) l'articulation des décideurs, c'est-à-dire leurs jugements et réactions personnelles concernant la menace; 2) la description de l'état d'esprit des décideurs par leurs contemporains; 3) l'étude de différentes réactions à la menace par les décideurs; 4) les « processus d'adaptation » mis en place par les décideurs en réaction à la menace. Chacun de ces indicateurs peut être présent individuellement sans qu'une menace ne soit perçue. Cependant, leur convergence sous la forme d'une évaluation indique qu'une menace a été perçue.

Ce recueil porte d'une part sur les menaces à la sécurité du Canada. Ces menaces sont basées sur des tendances actuelles observables qui

continueront probablement à façonner les dynamiques transnationales. D'autre part, ce volume comprend une discussion sur une série de menaces issues de discontinuités qui pourraient apparaître au cours des prochaines années. Il s'agit de menaces qui pourraient modifier globalement la situation canadienne en matière de sécurité, c'est-à-dire qui entraîneraient un choc. Il est de l'intérêt du Canada, de la population canadienne et des universitaires canadiens de réfléchir sérieusement aux menaces transnationales et aux chocs externes qui pourraient influencer la sécurité du pays au cours des prochaines années.

Analyse de contexte

Les notes de recherche réunies dans ce volume visent à attirer l'attention sur les menaces transnationales auxquelles fera face le Canada au cours des prochaines années. Une menace pose un danger immédiat, alors qu'un défi ne constitue qu'une situation difficile. Pour la plupart des pays, être menacé signifie que leur souveraineté territoriale peut être compromise. De ce point de vue, les principales menaces envers la sécurité de la plupart des pays sont liées aux États : la réorganisation importante des pouvoirs, les conflits ou les confrontations entre grandes puissances, la prolifération et l'utilisation d'armes de destruction massive, l'essor de la démocratie non libérale et de l'autoritarisme concurrentiel et enfin, la montée du néo-isolationnisme aux États-Unis.

Or, la situation est différente au Canada. L'intégrité territoriale du pays est peut-être mise à l'épreuve, mais elle n'est pas menacée. De nombreuses menaces contre le Canada ne sont pas principalement liées aux États, du moins pas directement ni explicitement : les crimes transnationaux, l'extrémisme violent, l'immigration irrégulière, le trafic illicite de personnes et de biens qui traversent la frontière canadienne, les changements climatiques, les catastrophes naturelles et les épidémies. Néanmoins, certaines de ces menaces sont associées à des facilitateurs déterminants qui sont liés aux États, tels les États qui soutiennent le terrorisme international, comme l'Iran, et les États qui participent à des activités de piratage et de cyberespionnage, comme la Chine.

Ce recueil débute par une discussion de Brian D. Finlay portant sur les défis de la « gestion au delà des frontières ». Il met l'accent sur les différentes menaces transnationales auxquelles doit faire face la communauté internationale contemporaine en soutenant que les politiques de sécurité sont grandement influencées par trois facteurs : l'arrivée d'acteurs privés qui

deviendront des rouages importants du nouvel ordre mondial, l'expansion des nouveaux marchés du Sud et la future tendance à adopter des solutions globales pour affronter les défis de sécurité.

D'après Jeremy Leonard, l'économie constitue un défi souvent négligé en matière de sécurité nationale. En examinant l'état de l'économie mondiale et la place qu'y occupe le Canada, M. Leonard est d'avis qu'il faut prêter une attention particulière à certaines questions essentielles – comme les répercussions du passage à de nouvelles économies, l'espionnage industriel et la position qu'occupent les États-Unis au sein de l'économie mondiale – parce que le destin économique des États-Unis, au cours des prochaines décennies, influencera profondément la position du Canada en matière de sécurité.

Ron Deibert développe la question de l'espionnage industriel abordée par Leonard en se penchant sur le thème général de la cybersécurité et du nouveau domaine d'études portant sur ce sujet. Ses recherches portent à croire que le Canada est en retard dans ce domaine. Le gouvernement d'Ottawa est d'ailleurs très exposé à des cyberattaques comme celle ayant causé la mise hors ligne du site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor pendant plusieurs mois.

Les changements démographiques constituent une troisième source d'insécurité. Christian Leuprecht affirme que les rapides changements démographiques constatés dans le monde politique contemporain – soit le vieillissement et la stagnation de la population des pays du Nord ainsi que la croissance rapide de la population des pays du Sud, où les jeunes sont très nombreux – entraîneront d'importantes conséquences pour la sécurité, surtout pour le Canada. D'après lui, les tendances migratoires du Canada seront influencées par des facteurs de répulsion et d'attraction étant donné que le pays est considéré comme une destination de plus en plus attrayante pour les individus, les familles et les groupes impliqués dans des conflits à différents endroits du monde. Cela posera des défis continus au gouvernement canadien, qui devra gérer non seulement les flux migratoires, mais également la socialisation des immigrants.

L'augmentation probable des flux migratoires causée par les changements démographiques accentuera la pression sur les frontières canadiennes. François Crépeau aborde le sujet de la sécurité des frontières. Selon lui, l'irrégularité des flux migratoires étant une caractéristique permanente du monde politique contemporain, les mesures de contrôle de la circulation de personnes entre pays ne peuvent pas faire l'objet de mesures temporaires : le gouvernement devrait avoir pour objectif de s'assurer que les mesures de

sécurité mises en place sont à la fois constitutionnelles et légitimes. Il ajoute que les gouvernements devraient également chercher à modifier le discours sur la migration pour que les questions de sécurité « puissent y prendre leur place véritable (non imaginée) » lors de l'élaboration de politiques.

Les mouvements migratoires du Sud vers le Canada mettent en lumière un autre défi : le passage d'un type d'urbanisation à un autre. Dans les pays du Sud, l'absence de formalisme dans l'économie politique urbaine constitue la norme. Au Canada, bien que le phénomène soit moins visible, les activités non officielles ne manquent pas, qu'il s'agisse de squattage ou de trafic de stupéfiants. Julie-Anne Boudreau examine les conséquences de ce secteur non officiel sur la sécurité canadienne, s'intéressant en particulier aux réseaux criminels transnationaux ascendants qui posent un risque de plus en plus grand au Canada.

Trois articles portent sur les défis de sécurité liés aux réseaux criminels transnationaux. James Sheptycki amorce la discussion en faisant remarquer le peu de connaissances que nous possédons sur le crime transnational en contexte canadien. Il affirme qu'il faut former un nouveau noyau de chercheurs des sciences sociales qui examineraient les microstructures sociales du crime organisé pouvant être reliées aux grandes macrostructures sociales. De leur côté, Carlo Morselli et Mathilde Turcotte examinent les répercussions du trafic de stupéfiants, de la prostitution et du jeu illégal, affirmant que les réseaux criminels doivent être considérés comme des acteurs dynamiques et flexibles extrêmement sensibles à leur environnement, donc également capables d'être influencés par un État réactif (ce qui positionnerait la police « au cœur de la solution »). Martin Bouchard soutient que notre compréhension de l'activité criminelle transnationale pourrait être améliorée par une analyse de réseaux sociaux centrée sur la diversité des liens d'amitié et de parenté entre individus et groupes. Le point commun de ces trois articles est que leurs auteurs reconnaissent qu'il faut étudier davantage les réseaux transnationaux afin d'élaborer des politiques appropriées.

Aux menaces provenant des réseaux criminels transnationaux s'ajoutent celles posées par l'extrémisme transnational. Clark McCauley examine les mécanismes de radicalisation des individus et des groupes en mettant l'accent sur le terrorisme et l'extrémisme jihadiste. Selon lui, malgré le récent déclin du nombre et de la gravité des menaces posées par les jihadistes en Amérique du Nord, il est probable que d'autres formes de menaces extrémistes gagnent en importance, par exemple celles provenant de groupes droitistes ou écoterroristes.

La plupart des menaces à la sécurité dont il est question dans ce recueil proviennent de l'action directe d'acteurs et d'agents humains. De leur part, Robert McLeman et Barry Smit étudient les répercussions qu'ont les changements climatiques sur la sécurité du Canada. Ils affirment que les effets des changements climatiques sur les eaux arctiques poseront de nombreuses difficultés pour la souveraineté canadienne dans l'Arctique. Lorsque les changements climatiques se feront sentir à l'échelle mondiale, les Canadiens travaillant à l'étranger dans le cadre de missions de maintien de la paix ou d'aide humanitaire risquent d'être victimes de l'instabilité des régions les plus touchées. Mais surtout, dans le même ordre d'idées que les observations de Leuprecht sur les pressions migratoires, McLeman et Smit croient que les conséquences des changements climatiques accroîtront les mouvements des immigrants et des réfugiés vers le Canada.

Ces notes de recherche sont accompagnées d'une réflexion finale sur certains des thèmes généraux abordés par les participants de ce volume et d'une discussion sur les politiques, les programmes et les priorités de recherche à envisager pour l'avenir.

Bibliographie et lectures complémentaires

- BECK, Ulrich. (2009). *World at Risk*. Cambridge : Polity Press.
- COHEN, Raymond. (1978). « Threat Perception in International Crisis », *Political Science Quarterly*, vol. 93, n° 1, p. 93-107.
- DEVELOPMENT, CONCEPTS AND DOCTRINE CENTRE. (2007). *Global Strategic Trends Programme: 2007-2036*, 3^e édition. Londres : United Kingdom Ministry of Defence.
- HOFFMANN, Stanley. (1977). « An American Social Science: International Relations », *Daedalus*, vol. 106, n° 3, p. 41-60.
- HOLSTI, K.J. (1998). *The Problem of Change in International Relations Theory*, document de travail n° 26. Vancouver : University of British Columbia, Institute of International Relations. Adresse URL : <http://www.ligi.ubc.ca/sites/liu/files/Publications/webwp26.pdf>
- JERVIS, Robert. (1976). *Perception and Misperception in International Politics*. Princeton : Princeton University Press.
- MUELLER, J. (2005). « Simplicity and Spook: Terrorism and the Dynamics of Threat Exaggeration », *International Studies Perspectives*, vol. 6, n° 2, p. 208-234.
- O'NEIL, Andrew. (2011). « Conceptualising Future Threats to Australia's Security », *Australian Journal of Political Science*, vol. 46, n° 1, p. 19-34.
- PEDDIWELL, J. Abner. (1939). *The Saber-Tooth Curriculum*. New York : McGraw-Hill.
- ROUHANA, Nadim N. et Susan T. FISKE. (1995). « Perception of Power, Threat, and Conflict Intensity in Asymmetric Intergroup Conflict: Arab and Jewish Citizens of Israel », *Journal of Conflict Resolution*, vol. 39, n° 1, p. 49-81.

- ROUSSEAU, David L. (2006). *Identifying Threats and Threatening Identities: The Social Construction of Realism and Liberalism*. Stanford : Stanford University Press.
- ROUSSEAU, David L. et Rocio GARCIA-RETAMERO. (2007). « Identity, Power, and Threat Perception: A Cross-National Experimental Study », *Journal of Conflict Resolution*, vol. 51, n° 5, p. 744-771.
- UNITED STATES JOINT FORCES COMMAND. (2008). *The Joint Operating Environment 2008: Challenges and Implications for the Future Joint Force*. Suffolk, VA.

Gérer par-delà les frontières

Brian D. Finlay

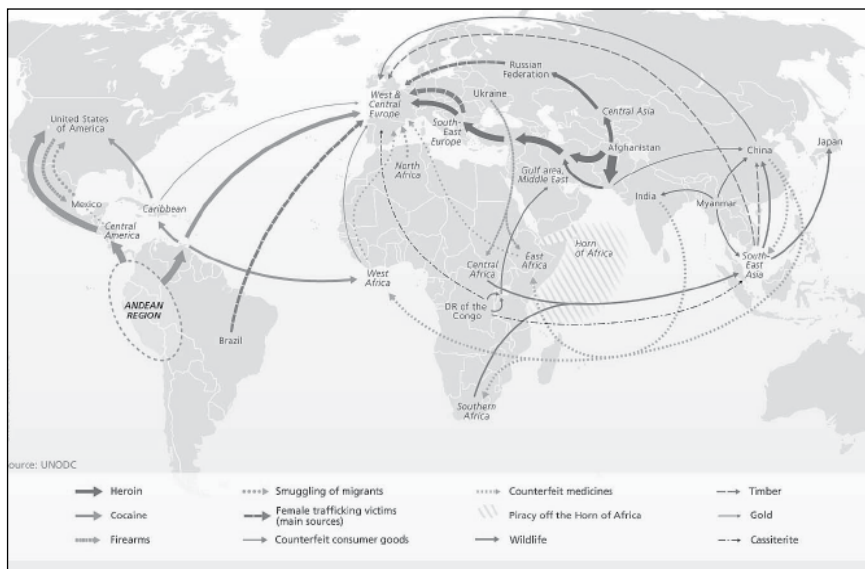
L'examen, même le plus superficiel, de l'état du monde d'aujourd'hui ne laisse aucun doute quant à la présence d'un faisceau croissant de menaces à la sécurité, qui surpassent les frontières nationales ou des institutions politiques et bureaucratiques. Les indicateurs dominants révèlent que ces problèmes, souvent classés sous la rubrique de « menaces transnationales », représentent pour l'humanité un cancer qui se propage et qui pourrait se traduire par un avenir de plus en plus violent et par le renversement des perspectives de développement offertes jusqu'à présent par la mondialisation. Par exemple :

- Le quart du commerce annuel des armes légères, qui se chiffre à 4 milliards \$US, est non autorisé ou illicite. Chaque jour dans le monde, un millier de personnes meurent à cause de l'utilisation d'armes à feu (Réseau international d'action sur les armes légères, 2006). En moyenne, 300 000 décès causés par une arme à feu surviennent chaque année, des suites directes d'un conflit armé (Saavedra, 2007 : 65).
- Selon le gouvernement américain, environ 800 000 incidents liés à la traite des personnes surviennent chaque année. Ce chiffre n'inclut pas les millions d'autres victimes du trafic d'êtres humains dans leur propre pays. Au total, l'Organisation internationale du travail (OIT) estime que 12,3 millions de personnes dans le monde sont assujetties au travail forcé, au travail en servitude, au travail forcé des enfants et à l'esclavage sexuel. Selon d'autres estimations, le nombre de personnes concernées atteindrait jusqu'à 27 millions (Département d'État des États-Unis, 2008).

- De janvier 1993 à décembre 2007, 303 incidents relatifs à la possession non autorisée et à des activités criminelles connexes ont été confirmés par la Base de données sur le trafic illicite de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Quinze incidents ayant trait à la prolifération illicite des armes nucléaires consignés dans cette base de données portaient sur de l'uranium hautement enrichi et sur du plutonium (Agence internationale de l'énergie atomique, 2008). Il suffit de cinq ou six kilogrammes d'uranium hautement enrichi – ce qui équivaut environ la taille d'un pamplemousse – pour fabriquer une arme nucléaire brute destinée à un usage terroriste et capable de tuer des milliers de personnes en une seule attaque.
- Au cours des dernières années, la propagation des produits contrefaits est devenue un phénomène mondial et la gamme des produits faisant l'objet de contrefaçon a connu une véritable explosion. Selon des études réalisées par le Bureau des enquêtes sur la contrefaçon (BEC) de la Chambre internationale de commerce (1997) et par l'Organisation de coopération et de développement économiques (2007), les produits de contrefaçon représentent jusqu'à 7 p. 100 du commerce mondial. Le Federal Bureau of Investigation (FBI) des États-Unis estime que le premier attentat à la bombe commis contre le World Trade Center a été financé par la vente de faux t-shirts Nike et Olympic par les disciples de Sheikh Omar Abdul Rahman (Mintz et Farah, 2002).
- L'explosion de l'industrie financière internationale dans les années 1990 s'est associée à une expansion proportionnelle du blanchiment d'argent. Vers 1998, le directeur du Fonds monétaire international (FMI) de l'époque estimait que le flux mondial d'argent sale représentait de 2 à 5 p. 100 de l'économie mondiale. Selon des estimations plus récentes, le flux de capitaux blanchis atteint jusqu'à 10 p. 100 du produit intérieur brut mondial (Naím, 2005 : 16).
- D'après l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) (2008a), le commerce mondial des stupéfiants est estimé à 322 milliards de dollars par année, ce qui correspond à une production annuelle de 52 356 tonnes métriques d'opium, de cannabis, de cocaïne et de stimulants de type amphétamines. La Drug Enforcement Administration des États-Unis (2011) chiffre à environ 160 milliards de dollars par année les coûts sociaux de l'abus de drogues aux États-Unis. On estime à 0,6 p. 100 de la population adulte à l'échelle de la planète – soit environ 26 millions de personnes – le pourcentage d'individus considérés comme toxicomanes (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 2008b).

Bien que chacune de ces menaces transnationales constitue en soi une tragédie coûteuse, leurs effets cumulés s'étendent bien au-delà. Les réseaux criminels s'en prennent aux États faibles et en déroute, s'emparent des leviers d'organismes gouvernementaux clés, minant et contrôlant bon nombre des fonctions essentielles du gouvernement, telles que le contrôle des douanes et des frontières, le système judiciaire, la police et les banques. Le trafic de migrants et la traite de personnes suscitent également des préoccupations pour la sécurité humaine, car ils contribuent à la persistance de conflits intra et interétatiques qui freinent la croissance et le développement économique à l'échelle nationale et régionale. Ces conflits peuvent aussi entraîner de larges migrations de personnes qui fuient l'oppression politique, franchissant les frontières en quête de sécurité et de liberté. Les conséquences immédiates de ces activités criminelles pour la population locale sont souvent épouvantables, mais elles s'étendent également souvent au-delà des frontières de l'État en déroute. Selon la Drug Enforcement Agency des États-Unis, les activistes impliqués dans les mouvements terroristes dans la région des Trois frontières de l'Amérique du Sud blanchissent les profits de leur entreprise de trafic de stupéfiants, par le biais du Jihad islamique et du Hezbollah. Al-Qaïda a été en mesure de croître et de prospérer en Afghanistan en cooptant le gouvernement des talibans. Jouissant d'une liberté d'action quasi absolue, le groupe terroriste a été en mesure de tisser un réseau mondial pour financer ses activités et, en définitive, déclencher une campagne de terreur mondiale qui a culminé à la tragédie du 11 septembre.

Parallèlement, ces défis sont d'une telle ampleur et leur portée est si vaste qu'ils menacent d'empêcher ces gouvernements les mieux intentionnés d'y faire face. Les modèles dominants d'organisation gouvernementale et l'éventail des politiques sur lesquels ils s'appuient sont utilisés par de nouveaux acteurs mondiaux – criminels organisés, terroristes, entités commerciales illicites – de manière à conserver, à leur profit, une longueur d'avance sur les organismes de réglementation et d'application de la loi. Alors que les gouvernements ont multiplié leurs responsabilités, ceux qui se livrent au commerce et au trafic illicites sont devenus des agents économiques qui ont développé, plutôt que des produits-créneaux uniques, des spécialités fonctionnelles en s'infiltrant à travers un large éventail de ministères et d'organismes. Bref, les privilèges de la souveraineté nationale sont en train de se transformer en fardeau et en contraintes pour les gouvernements. Certains en sont arrivés à la sombre conclusion que l'humanité est vouée à l'échec dans sa lutte contre ces nouvelles formes de criminalité, côté obscur de la mondialisation. Les stratégies de lutte contre la traite des êtres

FIGURE 1**Carte 1 – Principaux flux de criminalité transnationale à l'échelle mondiale**

Source : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 2010 : 2

humains fondées uniquement sur l'action gouvernementale sont condamnées à échouer compte tenu des limitations inhérentes aux gouvernements : frontières nationales et processus bureaucratiques. Par conséquent, il convient d'établir non seulement des approches « pangouvernementales » mais aussi des approches axées sur l'« ensemble de la société » afin de jeter des ponts entre les acteurs ayant un intérêt direct pour les avantages légitimes de la mondialisation, dans le secteur public comme dans le secteur privé.

Si on laisse de côté ces statistiques troublantes, l'histoire montre que la violence incontrôlable de ces fléaux mondiaux peut être évitée. La violence de masse à faible niveau de comportement criminel peut être tempérée et même évitée, grâce à une diplomatie proactive, des pratiques d'investissement préventif, des mécanismes plus efficaces de contrôle de la production et de la circulation des armes destructrices, des technologies et des substances illicites, la protection accrue des populations vulnérables, le renforcement de la collaboration avec des acteurs non gouvernementaux

et des intervenants de l'industrie, aussi que l'établissement d'une série de normes et de règlements fondés sur un consensus à propos des responsabilités des gouvernements à l'égard de leur peuple et de celles des acteurs du secteur privé les uns envers les autres.

Tendances politiques mondiales

Au cours de la prochaine décennie, trois tendances, en particulier, sont susceptibles de modeler le paysage de la sécurité frontalière et de la prise de décisions en matière de gouvernance à l'échelle mondiale :

- l'émergence d'acteurs privés en tant que rouages centraux dans le nouvel ordre mondial;
- la croissance et la prospérité dans les marchés émergents du Sud global;
- le besoin croissant, par conséquent, de solutions « à l'échelle de la société ».

Rôle essentiel du secteur privé

L'une des conséquences directes de la mondialisation est que, à aucun autre moment de l'histoire, la capacité de participer à des activités illicites n'impliquait autant de personnes et n'a été répartie entre autant de pays et de régions du globe. À mesure que les entreprises privées, dans le monde en développement, accédaient à de nouvelles technologies, elles ont cherché à maximiser leurs profits et leur efficacité par le biais de la sous-traitance, de la délocalisation, des chaînes d'approvisionnement et d'autres activités qui ont entraîné un transfert de capacité intellectuelle et de fabrication au-delà des frontières du monde occidental. Ce transfert d'informations, de processus industriels et de technologies a conduit à l'émergence de nouvelles entreprises locales, en comprenant les opérations de filiales, qui ont contribué au développement économique ou qui sont entrées en compétition pour des parts de marché mondiales. Très vite, des États, où on pensait qu'ils manquaient d'expertise nationale pour réaliser des activités complexes de recherche-développement et de fabrication ont commencé à développer des secteurs industriels concurrentiels (Fitzpatrick, 2007 : 12). Au fil du temps, des organisations légitimes ont été cooptées pour tirer parti du commerce illicite, délibérément ou involontairement, et les activités du marché noir, facilitées par cette industrie ou profitant de cette dernière, sont devenues florissantes.

Les entreprises privées forment la base du système mondial de transport au sein duquel le commerce se taille la part du lion. La conteneurisation, des navires plus grands et plus efficaces, des porte-conteneurs assurant un service de roulage, de nouveaux outils de chargement et de déchargement, une gestion des ports plus efficace, l'amélioration de la logistique, la navigation et le suivi par satellite sont tous devenus partie intégrante d'un système de transport vital grâce auquel la mondialisation a pu progresser. En 2007, le volume du commerce maritime international a atteint un niveau sans précédent de 8,02 milliards de tonnes, tandis que le fret aérien transporté à l'échelle mondiale représentait 41 millions de tonnes supplémentaires correspondant à 29,3 millions de vols réguliers desservis par 3 730 aéroports dans le monde (CNUCED, 2008; OACI, 2007). Depuis 2003, le marché mondial des conteneurs a connu, en moyenne, une croissance annuelle à deux chiffres. À chaque instant, environ 20 millions de conteneurs assurant le transport intermodal de marchandises circulent à travers la planète. Plus de 4 600 navires assurent le transport d'un grand nombre de ces conteneurs, ce qui représente plus de 200 millions de voyages par année (World Shipping Council, 2011).

Toutefois, à l'instar du flux légitime des marchandises à l'échelle mondiale, le transbordement d'articles illicites – armes légères, matériels et technologies utilisables à des fins militaires, stupéfiants et produits de contrefaçon – a connu une véritable explosion. Des trafiquants à grande et à petite échelle, en nombre sans précédent, ont commencé à exploiter la chaîne d'approvisionnement légitime pour transporter leurs marchandises illégales sans que celles-ci ne soient détectées, profitant de l'explosion de l'industrie du transport et du fret. À mesure que les activités de ce monde interlope prenaient de l'expansion, la violence civile était alimentée par l'offre apparemment sans limite d'armes légères, un commerce étonnamment lucratif de contrefaçons, finançant des activités terroristes, a commencé à inonder le marché légitime et les profits colossaux du trafic illicite de stupéfiants ont alimenté la corruption et déstabilisé des gouvernements dans le monde entier.

Le dénominateur commun de ces défis transnationaux est l'industrie mondiale du transport sans laquelle la circulation massive des articles tant licites qu'illicites serait impossible. La recherche de moyens novateurs, qui permettraient de transformer cette industrie en un « point d'étranglement » de ces articles illicites au lieu d'être une « courroie de transmission », et ce, *sans* porter atteinte à la compétitivité des « bons acteurs », sera

essentielle pour empêcher une infiltration plus accentuée d'organisations criminelles et endiguer l'aggravation de ces fléaux humains. Comme les gouvernements du monde développé atteignent les limites raisonnables de leur pouvoir de réglementation, convaincre les acteurs du secteur privé, souvent récalcitrants, du bien-fondé d'un renforcement des normes de sécurité (généralement coûteuses) nécessitera de nouvelles approches qui répondent à la fois au souci du profit du secteur privé et aux priorités des gouvernements en matière de sécurité. Malheureusement, nous sommes à un moment où l'état des relations entre les entreprises et les gouvernements subit les contrecoups de la crise économique et d'une suspicion réciproque fondée en partie sur un manque de compréhension mutuelle.

La montée en puissance du Sud global

En dépit de l'émergence d'un faisceau de menaces transnationales, il est évident que la mondialisation profite à de nombreux pays à travers le monde. Seulement au cours des cinq dernières années, plus d'un demi-milliard de personnes ont été libérées de l'extrême pauvreté et des contraintes associées à l'obligation de vivre avec un revenu de moins de 1,25 \$ par jour. Ce succès est attribuable en grande partie aux forces positives de la mondialisation. Parce que ces changements se sont étendus à des pays où les normes de gouvernance et de sécurité frontalière sont déficientes, convaincre bon nombre de gouvernements du Sud global d'adopter une attitude plus proactive dans la lutte contre les menaces transnationales s'avère un défi de taille. Cette situation est due à une double perception : d'une part, l'amélioration des normes de sécurité peut menacer la prospérité nationale, et, d'autre part, l'existence d'autres besoins nationaux urgents, qui s'ajoutent aux lacunes sur le plan des libertés gouvernementales, nuit à l'établissement d'une hiérarchie des priorités, même lorsqu'il existe une sensibilisation politique à cet égard.

Face à ces menaces plus immédiates à la sécurité humaine et au développement, il n'est pas surprenant que, dans beaucoup de régions du monde, la volonté de déployer des efforts organisés de grande ampleur pour contrer systématiquement les menaces transnationales pressantes, telles que définies par le « Nord », soit limitée. « Sans capacité, voire parfois sans motivation de relever ces défis, il est à craindre que le Sud global engendre les activités criminelles transnationales, la détérioration de l'environnement, l'extrémisme politique, et devienne la source de menaces à la paix et à la sécurité internationales.

Cette situation est à l'origine d'un clivage majeur entre les priorités des pays plus avantagés économiquement en matière de sécurité et celles du reste du monde où se forment ces nouvelles menaces transnationales. Par conséquent, les gouvernements soucieux de la sécurité doivent modifier les termes du débat. À mesure que ces économies émergentes gagnent en vigueur, il sera de plus en plus inefficace de préconiser des normes et des mandats internationaux. De préférence, de nouveaux paradigmes d'engagement qui font appel, d'une part, à leur intérêt bien compris et, d'autre part, aux priorités de la sécurité mondiale, doivent être mis de l'avant pour s'assurer d'un engagement soutenu.

L'histoire de ces puissances émergentes est souvent décrite en termes économiques. Toutefois, les gouvernements du Sud sont le plus souvent en train de définir de nouveaux rôles dans des domaines qui se rattachent à la sécurité mondiale. Ce groupe de pays qui aspirent à jouer un rôle mondial, notamment l'Indonésie, l'Argentine, la Turquie, l'Égypte, la Colombie et le Nigeria, contourne de plus en plus le processus traditionnel mis en place et dominé par les gouvernements occidentaux. Le Brésil, l'Afrique du Sud, l'Inde et l'Iran, par exemple, cherchent à prendre pied en Afrique. Des États riches du golfe Arabo-Persique fournissent de l'aide à des pays lointains comptant une importante population musulmane : Bosnie-Herzégovine et Tadjikistan. En outre, le Brésil et la Chine établissent des partenariats dans tout le Moyen-Orient et l'Asie du Sud-Est (Paczynska, 2011). Bien que cette activité, en grande partie, soit mue par des intérêts économiques, il est évident qu'elle comporte également une dimension géopolitique et sécuritaire.

Cette évolution, bien qu'elle soit souvent perçue de manière négative, peut représenter pour les gouvernements occidentaux une belle occasion de tirer parti des nouvelles capacités de ces nouveaux États pivots de manière à répartir les responsabilités mondiales plus équitablement, tout en transférant les fardeaux géostratégiques non désirés. De récents modèles de responsabilité partagée en matière de gestion de la sécurité frontalière en Amérique latine, dans les îles du Pacifique, en Europe du Sud et en Afrique de l'Est et ailleurs laissent à penser que des approches innovatrices Sud-Sud pourraient aider à faire face, de manière plus durable, à un large éventail de menaces transnationales. Cerner ces motivations et mieux calibrer les relations de coopération avec ces gouvernements, dont l'importance va sans cesse croître, s'avéreront essentielles pour gérer ces défis de l'avenir.

Besoin croissant de solutions « à l'échelle de la société »

Ironiquement, il y a beaucoup à apprendre des entrepreneurs du marché gris immoral, qui ont appris à s'adapter aux forces de la mondialisation et à les exploiter à leur propre profit. Les gouvernements sont obligés de travailler de manière innovatrice et plus transparente en transcendant les frontières traditionnelles qui ont nui à leurs efforts pour atténuer ces menaces transnationales. Font partie de ces frontières : les agences travaillant en vase clos au sein du gouvernement; les obstacles à la collaboration transfrontières; la réticence à collaborer avec des acteurs sub-étatiques dans le cadre du dialogue sur la sécurité nationale et, enfin, les pressions à la baisse de plus en plus exercées sur les budgets de sécurité des gouvernements.

FIGURE 2



Source : <http://www.stimson.org/programs/managing-across-boundaries/>

Bon nombre des menaces transnationales susmentionnées exigent des solutions communes. Toutefois, les statistiques de plus en plus alarmantes relatives à la plupart de ces menaces laissent croire que les gouvernements n'ont pas encore répondu par une stratégie globale susceptible d'atténuer sensiblement leurs conséquences. Cette situation est attribuable, en partie, au mode dominant d'organisation internationale et gouvernementale – le cloisonnement des politiques dans des domaines fonctionnels au sein de ministères et d'organismes distincts – dont les relations sont souvent caractérisées par la concurrence plutôt que par la collaboration. Rares sont les menaces transnationales considérées en fonction de caractéristiques communes par un organisme gouvernemental. De préférence, elles sont examinées sous le prisme de paramètres définis : menaces contre le territoire par opposition aux menaces étrangères; menaces criminelles par opposition aux menaces terroristes; menaces selon la forme ou la fonction : armes légères ou drogues illicites ou traite des personnes ou produits pharmaceutiques contrefaits. Il en résulte que les programmes sont élaborés en vase clos et ne parviennent souvent pas à tirer parti de tout l'éventail des ressources utiles du gouvernement, et encore moins des atouts de l'industrie et d'autres acteurs non étatiques.

À moins que tous les secteurs et couches de la société – en particulier, le secteur privé qui contrôle de plus en plus les moyens de production et de distribution de ces fléaux transnationaux – ne s'adaptent en faisant preuve de plus de coopération et de transparence mutuelle, il est évident que le côté sombre de la mondialisation continuera à gagner du terrain et pourrait surclasser les avantages de notre interdépendance mondiale croissante. De surcroît, ces défis apparemment disparates continueront de représenter une menace directe à la sécurité internationale en affaiblissant les États dans le monde entier, en assurant un financement critique du terrorisme et en rendant nécessaire l'intervention militaire étrangère.

Bibliographie et autres lectures

- Agence internationale de l'énergie atomique. 2008. *Illicit Trafficking Database*. Accessible à l'adresse suivante : <http://www-ns.iaea.org/security/itdb.htm>.
- Carnegie Commission. 1998. New York: Carnegie Corporation.
- Chambre de commerce internationale, Counterfeiting Intelligence Bureau. 1997. *Countering Counterfeiting: A Guide to Protecting and Enforcing Intellectual Property Rights*. Paris : ICC Publishing.
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. 2008. *Étude sur les transports maritimes, 2008*. Accessible à l'adresse suivante : http://www.unctad.org/en/docs/rmt2008_fr.pdf.

- Département d'État des États-Unis. 2008. « Trafficking in Persons Report », (juin). Accessible à l'adresse suivante : <http://www.state.gov/documents/organization/105501.pdf>.
- Finlay, Brian, et al. 2010. *Beyond Boundaries in the Middle East*. Accessible à l'adresse suivante : <http://www.stimson.org/images/uploads/research-pdfs/MERpt910.pdf>.
- Finlay, Brian, et al. 2011. *Beyond Boundaries in Eastern Africa*. Accessible à l'adresse suivante : <http://www.stimson.org/images/uploads/research-pdfs/EArptcover.pdf>.
- Finlay, Brian. 2009. « Minding Our Business: The Role of the Private Sector in Managing the WMD Supply Chain ». *WMD Insights* (février). Accessible à l'adresse suivante : <http://www.stimson.org/books-reports/minding-our-business-the-role-of-the-private-sector-in-managing-the-wmd-supply-chain/>.
- Finlay, Brian. 2010. « How to prevent the next Viktor Bout ». *The Guardian*, (17 novembre). Accessible à l'adresse suivante : <http://www.guardian.co.uk/commentisfree/cifamerica/2010/nov/17/arms-trade-international-criminal-justice>.
- Finlay, Brian. 2010. *WMD, Drugs, and Criminal Gangs in Central America*. Accessible à l'adresse suivante : http://www.stimson.org/images/uploads/research-pdfs/CARpt710_1.pdf.
- Fitzpatrick, Mark. 2007. *Nuclear Black Markets: Pakistan, A.Q. Khan and the Rise of Proliferation Networks*. London, International Institute for Strategic Studies.
- International Action Network on Small Arms. 2006. « 2006: Bringing the Global Gun Crisis under Control ». Accessible à l'adresse suivante : <http://www.iansa.org/members/IANS-media-briefing-low-res.pdf>.
- Mintz, John, and Douglas Farah. 2002. « Small Scams Probed for Terror Ties: Muslim-Arab Stores Monitored as Part of Post-Sept. 11 Inquiry », *Washington Post*, (12 août) : A1.
- Naim, Moisés. 2005. *Illicit: How Smugglers, Traffickers, and Copycats are Hijacking the Global Economy*. New York : Doubleday.
- Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. 2008. « Rapport mondial sur les drogues 2008 ». Accessible à l'adresse suivante : http://www.unodc.org/documents/wdr/WDR_2008/WDR08_French_web.pdf.
- Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. 2008b. « A Century of Drug Control ». Accessible à l'adresse suivante : http://www.unodc.org/documents/wdr/WDR_2008/centuryDrugcontrol_E_PRINT.pdf.
- Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. 2010. *The Globalization Of Crime: A Transnational Organized Crime Threat Assessment*. Accessible à l'adresse suivante : http://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/tocta/TOCTA_Report_2010_low_res.pdf.
- Organisation de coopération et de développement économiques. 2007. *The Economic Impact of Counterfeiting and Piracy*. Accessible à l'adresse suivante : <http://www.oecd.org/dataoecd/13/12/38707619.pdf>.
- Organisation de l'aviation civile internationale. 2007. *Rapport annuel du conseil, 2007*. Accessible à l'adresse suivante : http://www.icao.int/icaonet/dcs/9898/9898_fr.pdf.
- Paczynska, Agnieszka. « Emerging Donors and Post-Conflict Reconstruction », dans *Global Studies Review*, automne 2011, vol. 7, n° 3. Accessible à l'adresse suivante : <http://www.globality-gmu.net/archives/2712>.
- Saavedra, Boris O. 2007. « Transnational Crime and Small Arms Trafficking and Proliferation ». Dans Kimberly L. Thachuk, éd. *Transnational Threats: Smuggling*

and Trafficking in Arms, Drugs, and Human Life. Westport, CT: Praeger Security International.

US Drug Enforcement Administration. 2011. « Social Costs ». Accessible à l'adresse suivante : <http://www.justice.gov/dea/demand/speakout/05so.htm>.

World Shipping Council. 2011. « Trade Statistics ». Accessible à l'adresse suivante : <http://www.worldshipping.org/about-the-industry/global-trade/trade-statistics>.

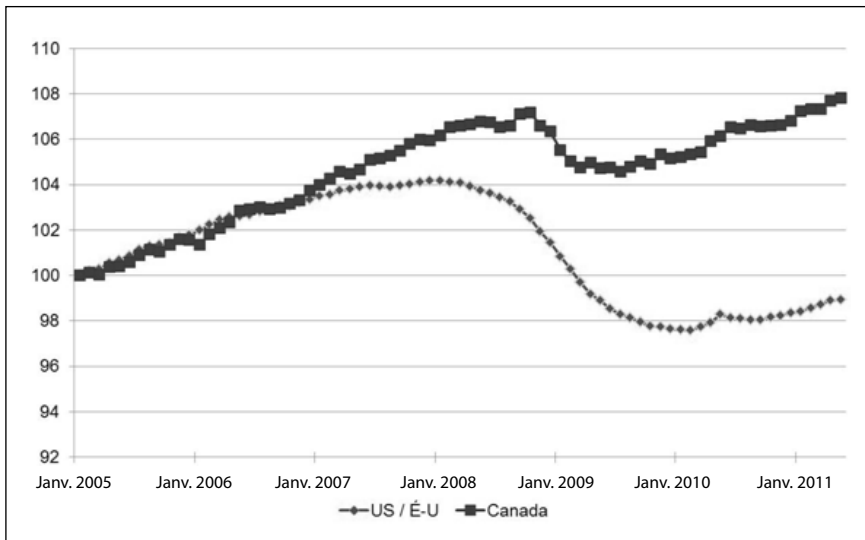
Mondialisation de l'économie et sécurité canadienne

Jeremy Leonard

État actuel des connaissances

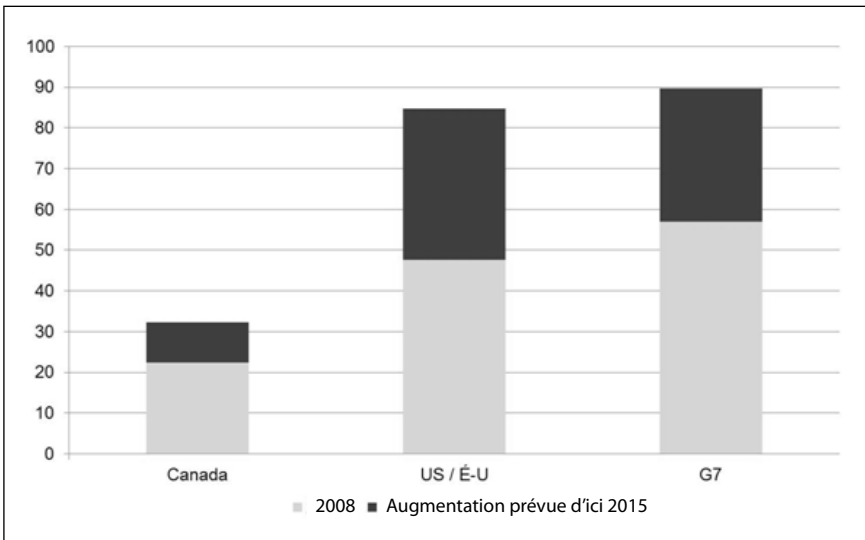
Ce ne sont pas les recherches empiriques sur la conjoncture et les perspectives économiques du Canada qui manquent. En effet, tant la Banque du Canada que les grandes banques à charte publient des quantités astronomiques de documents sur les perspectives macroéconomiques à court terme du Canada ainsi que sur les facteurs sous-jacents qui influent sur ces dernières. En outre, des centres d'études et de recherches, comme l'Institut de recherche en politiques publiques, l'Institut C.D. Howe ou le Conference Board du Canada, étudient les incidences des politiques gouvernementales sur l'économie à long terme.

Par rapport à d'autres grands pays industrialisés, le Canada s'est bien tiré de la crise financière et de la « Grande récession » de 2008-2009 qui a suivi. En effet, aucune faillite bancaire n'a été signalée et le taux de forclusion immobilière a à peine augmenté. Si on prend l'écart entre son sommet et son creux, le PIB réel a accusé un recul de 3,7 p. 100, par rapport à 4,1 p. 100 aux États-Unis et 4,9 p. 100 pour l'ensemble des pays du G7. Les tendances relatives à l'emploi sont encore plus éloquentes : l'emploi total a diminué de 2,2 p. 100 au Canada, comparativement à 6,3 p. 100 aux États-Unis. De plus, le Canada a récupéré depuis toutes les pertes nettes d'emplois qu'il avait accusées, tandis que l'emploi aux États-Unis est encore inférieur de 5 p. 100 au taux enregistré avant la récession (Figure 1).

FIGURE 1**Emploi (indice Janvier 2005 = 100)**

La plupart des raisons qui expliquent ces résultats sont bien comprises et reflètent les tendances économiques mondiales et les politiques gouvernementales en vigueur avant le début du ralentissement économique. Le Canada a été en mesure d'éviter le pire de cette crise financière grâce à sa réglementation, conformément à laquelle les banques sont tenues de disposer de réserves de capitaux conservatrices et ne peuvent autoriser à grande échelle les prêts hypothécaires à risque et les achats de maisons sans versement initial. En outre, la prudence avec laquelle les finances ont été gérées au cours des quinze années précédant la récession, essentiellement sous la direction de l'ancien ministre des Finances Paul Martin, a permis au gouvernement actuellement au pouvoir de prendre des mesures de relance au moment requis, et ce, sans mettre en péril la viabilité du budget à long terme (Figure 2).

Toutefois, ce qui explique que le Canada ait pu se sortir de la récession relativement vite va bien au-delà de la simple gestion économique intérieure. En effet, on retrace plutôt la cause dans l'appétit grandissant des pays pour le pétrole brut et les métaux industriels, deux ressources qu'on trouve en abondance au Canada. Grâce à la demande soutenue de produits de base

FIGURE 2**Dette nette du gouvernement**

de la Chine, la récession n'a eu que très peu d'incidence sur la demande et, dès le milieu de 2010, les prix de ces produits ont connu une forte hausse et ont presque égalé ceux enregistrés avant le début de la récession, ce qui a été très favorable pour le Canada.

Grandes tendances et données empiriques

Pour pousser la réflexion un peu plus loin, trois grandes tendances auront une incidence sur l'économie canadienne au cours des dix prochaines années.

La faiblesse de l'économie américaine qui se prolonge

Pour la première fois depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, les États-Unis ne sont pas en tête de la reprise économique à l'échelle mondiale, et ce, malgré des mesures de relance budgétaire se chiffrant à près de 1 billion \$US, des taux d'intérêt à court terme qui ont été maintenus tout près de zéro par la banque centrale (ils seront négatifs lorsque les incidences

de l'inflation seront prises en considération) au cours des deux dernières années et demie, et deux séries d'assouplissement quantitatif (se chiffrant à 1,2 billion \$US) visant à diminuer les taux d'intérêt à long terme et à stimuler les emprunts et les investissements.

Le fait que les efforts stratégiques colossaux déployés pour relancer promptement l'économie américaine n'aient pas porté ses fruits porte à croire que des facteurs structureaux plutôt que cycliques sont en cause, ce que les recherches tendent d'ailleurs à montrer. Courchene (2011) met en évidence deux problèmes fondamentaux auxquels sont confrontés les États-Unis. Le premier a trait à la démarche fiscale non viable, laquelle commence à inquiéter les investisseurs étrangers et pourrait mettre en péril la stabilité économique mondiale si aucun changement n'y est apporté. Le deuxième problème, qui constitue une tendance plus préoccupante est l'inégalité grandissante entre les salaires qui, conjuguée à la crise immobilière, a porté atteinte à la classe moyenne américaine et a réduit la mobilité ascendante au cœur du rêve américain. Courchene prétend que la transformation des États-Unis en un modèle de capitalisme qui n'élit que quelques gagnants mènera le pays à sa perte si des changements ne sont pas apportés.

La faiblesse de l'économie américaine a des incidences néfastes sur le Canada pour plusieurs raisons. La plus évidente en est une de nature économique : près des trois quarts des exportations du Canada (ce qui équivaut à un peu moins de 20 p. 100 de l'ensemble des résultats économiques) sont destinés au marché américain. La lenteur avec laquelle l'économie américaine se redresse constitue l'une des principales causes pour lesquelles le secteur canadien de la fabrication continue d'éprouver des difficultés.

Sur le plan stratégique, comme les États-Unis sont affaiblis, l'influence du Canada dans les affaires internationales s'en trouve amoindrie. Dans la période suivant la Deuxième Guerre mondiale, au cours de laquelle les États-Unis ont joué un rôle de chef de file mondial, la proximité géographique et culturelle des États-Unis et du Canada conférait à ce dernier un rôle spécial dans les affaires internationales, tant en raison de son statut de « courtier honnête » en Amérique du Nord que de son accès privilégié (et parfois, à la différence de ce que croient les Canadiens, de sa véritable influence) à la pensée et à la volonté des États-Unis en ce qui concerne les politiques ayant une incidence sur le commerce et la sécurité à l'échelle internationale.

L'essor des marchés émergents

La deuxième grande tendance est l'essor soutenu de l'économie des pays qui forment ce qu'on appelle le « BRIC », soit le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine. Bien qu'il ne s'agisse en rien d'une nouveauté, le fait d'attribuer toutes les forces économiques au BRIC, comme le fait souvent la presse d'affaires, banalise cette assertion et la dépouille de sa vraie signification.

Du point de vue du Canada, la croissance économique rapide de la Chine et d'autres grands marchés émergents revêt une importance pour deux grandes raisons. La première est que ces pays en sont à une étape de leur expansion qui nécessite beaucoup de ressources : à elle seule, la Chine compte pour 40 p. 100 de la demande de métaux industriels et 10 p. 100 de la demande de pétrole brut. Dans le cas du pétrole brut en particulier, on prévoit que la demande de la Chine connaîtra une augmentation spectaculaire dans les années à venir puisque le nombre de propriétaires d'automobiles ne cesse d'augmenter. En tant que grand exportateur de pétrole, de gaz naturel et de métaux industriels, le Canada a profité de la montée en flèche de la demande et des prix, facteurs qui n'ont pas uniquement profité au secteur des ressources naturelles, mais qui ont aussi conduit à une forte augmentation du pouvoir d'achat en général.

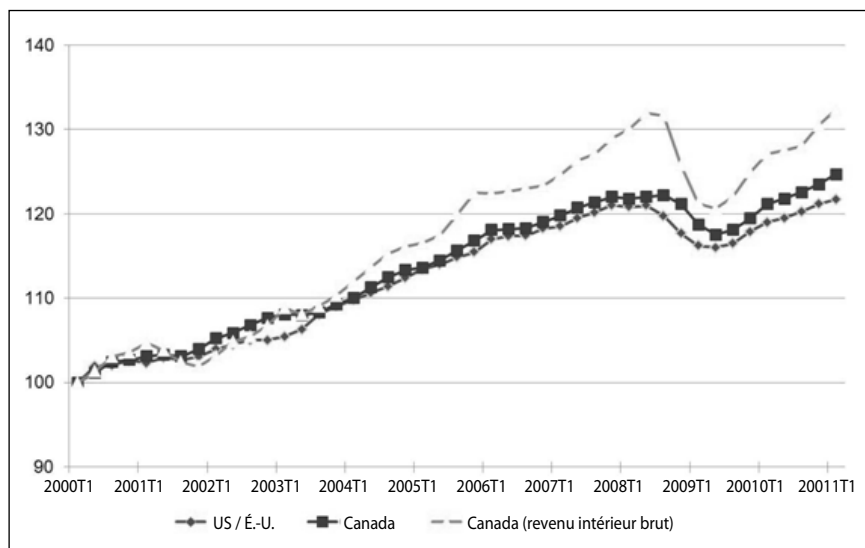
Pour illustrer ce fait, on peut comparer le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) réel (soit la valeur des biens et des services produits au Canada) à celui du revenu intérieur brut (RIB) réel (le pouvoir d'achat qui découle de la vente de ces biens et services). De 2003 jusqu'au début de la récession, le PIB réel au Canada a augmenté de 13,1 p. 100, tandis que le RIM réel a progressé de 20,1 p. 100, soit plus d'une fois et demie le taux du PIB (Figure 3). Cette amélioration des « termes de l'échange », pour utiliser le vocabulaire propre à l'économie, a permis de transférer au Canada des centaines de milliards de dollars en pouvoir d'achat provenant de pays consommateurs de ressources au cours des six années qui ont précédé la récession, une tendance qui soutient encore aujourd'hui une forte demande intérieure.

La deuxième raison pour laquelle il faut accorder une attention particulière au BRIC est le grand marché potentiel que représentent ces pays pour les exportateurs canadiens autres que ceux de produits de base. Comme nous en avons déjà fait allusion, ces pays, en particulier la Chine et le Brésil, assistent à l'émergence et à la croissance rapide d'une nouvelle classe moyenne. Cette dernière représente des occasions pour les entreprises canadiennes, tant sur le plan des exportations directes que sur celui de l'intégration avec

les chaînes d'approvisionnement aux États-Unis. Emerson (2011) souligne d'ailleurs que la mise en place de la porte d'entrée du Pacifique au Canada contribuera à consolider la place qu'occupe le pays au sein de la plateforme de production nord-américaine.

FIGURE 3

Produit intérieur brut (indice 2000-T1 = 100)



Le vieillissement de la population

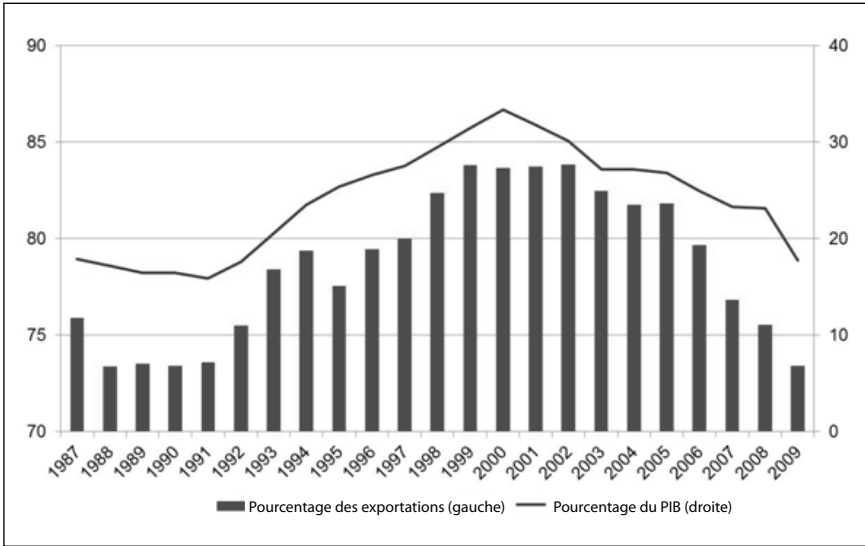
La dernière tendance, qui touche tous les pays industrialisés, est le vieillissement rapide de la population. Cette tendance a des incidences importantes à long terme sur le potentiel de croissance de l'économie canadienne. Pour connaître la vitesse maximale à laquelle une économie peut croître, il suffit d'additionner le taux de croissance de la main-d'œuvre au taux de croissance de la productivité. En d'autres mots, une économie ne peut pas progresser plus vite que la quantité et la qualité des efforts que déploie sa main-d'œuvre. Au cours des vingt dernières années, la croissance économique au Canada a été attribuable de façon plus ou moins équitable à ces deux éléments. Toutefois, en raison du départ à la retraite de plus en plus d'employés issus de la génération du baby-boom, le taux de croissance

annuel de la main-d'œuvre devrait revenir à 0,25 p. 100 seulement d'ici 2016, et ce, même si on tient compte de l'incidence de l'immigration qui viendra en partie contrebalancer cette baisse et du plus haut taux de participation des travailleurs âgés au sein de la main-d'œuvre active (Denton et Spencer, 2009). Sans une augmentation marquée de la croissance de la productivité, la vitesse maximale à laquelle peut croître l'économie du Canada pourrait être réduite de moitié au cours des prochaines décennies. Comme le soulignent Brox et Leonard (2009), il sera alors nécessaire de déployer des efforts pour stimuler l'innovation et l'investissement dans les technologies de l'information qui permettent une production plus efficace et des produits de meilleure qualité, et de veiller à ce que les compétences des Canadiens soient utilisées à leur plein potentiel.

Incidences pour le Canada et sa sécurité

Le mot d'ordre du secteur économique pour les dix prochaines années est la mondialisation, laquelle sera marquée par un changement de pôle économique qui passera résolument de l'Amérique du Nord aux marchés émergents, en particulier ceux de la Chine et de l'Inde. Dans cette optique, le Canada s'efforce d'être moins tributaire des États-Unis sur le plan commercial, même si cette dépendance demeure importante (Figure 4). Cette tendance a profité au Canada au cours des dix dernières années grâce aux retombées positives qui ont découlé de la forte demande de ressources naturelles, laquelle devrait très probablement se poursuivre au cours des dix prochaines années.

Néanmoins, le Canada doit prendre plusieurs décisions stratégiques quant au rôle qu'il veut jouer pendant cette transformation. Devrait-il établir directement et proactivement des liens avec les marchés émergents au moyen d'accords commerciaux bilatéraux (comme le gouvernement l'a annoncé pour l'Inde), renforcer les liens économiques qu'il entretient en Amérique du Nord comme le préconise Hart (2007) ou demeurer tributaire du cycle de Doha visant à libéraliser le commerce multilatéral (qui se trouve actuellement dans une impasse)? Georges et Mérette (2011) montrent que le fait d'établir des liens commerciaux avec les marchés émergents présente de plus grands avantages économiques à long terme que de renforcer les liens sur le continent au moyen d'une union douanière. Toutefois, il existe d'autres façons de faciliter les échanges nord-américains comme en font état Dobson et Kuzmaonvic (2010). Si elle se concrétise, l'initiative « Par-delà la frontière » offrira de nouvelles occasions pour le commerce, mais s'accompagnera aussi de nouvelles difficultés à surmonter sur le plan de la sécurité.

FIGURE 4**Exportations canadiennes vers les États-Unis (pourcentage du total)**

L'essor de la Chine, acteur de plus en plus important de l'économie mondiale, a des incidences majeures au chapitre de la sécurité. Bien que les recherches sérieuses sur bon nombre de ces questions n'en soient encore qu'à une étape préliminaire, on peut tout de même classer les risques en deux grandes catégories :

- *Espionnage économique* : Il est bien connu que la Chine appuie activement l'espionnage économique en Amérique du Nord, qu'il s'agisse de cyberattaques ou d'agents dans le pays. De fait, elle n'est probablement pas le seul pays à agir ainsi. À mesure que se multiplient les liens commerciaux avec la Chine, ces risques vont probablement aussi augmenter. Les résultats d'observations informelles laissent entendre que la présence d'espions chinois est particulièrement importante au Canada.
- *Protection de la propriété intellectuelle*. La contrefaçon est une banalité en Chine, et touche tous les produits, des DVD jusqu'aux voitures. Des données empiriques montrent que les Nord-Américains se voient contraints de communiquer leur savoir-faire au sujet de technologies d'une importance capitale. Par exemple, on a dit à Ford et à Toyota

qu'ils devaient communiquer leur savoir-faire au sujet des technologies liées aux véhicules électriques pour pouvoir accéder aux marchés chinois. Dans l'économie du savoir, il est capital de protéger les droits de propriété intellectuelle.

Enfin, le Canada doit se préparer à l'éventualité, si mince soit-elle, où les États-Unis ne réussiraient pas à surmonter leurs difficultés économiques structurelles et assisteraient progressivement à une diminution de leur importance au sein des affaires mondiales. Comme nous l'avons souligné précédemment, cette situation aurait des conséquences néfastes évidentes pour l'économie canadiennes, mais pourrait aussi soulever des questions stratégiques à long terme en ce qui concerne la sécurité du Canada et le rôle qu'il joue dans le monde.

Bibliographie et autres lectures

- Brox, J.A. et Jeremy Leonard. 2009. « Shoring Up the Competitive Posture of Canadian Manufacturers : What Are the Policy Levers? » *IRPP Choix* 15(4). Accessible à l'adresse suivante : <http://www.irpp.org/archive/vol15no4.pdf>.
- Canadian International Council. 2010. *Open Canada : A Global Positioning Strategy for a Networked Age*. Toronto: Canadian International Council. Accessible à l'adresse suivante : <http://dspace.cigilibrary.org/jspui/bitstream/123456789/28827/1/Open%20Canada%20-%20A%20Global%20Positioning%20Strategy%20for%20a%20Networked%20Age.pdf?1>.
- Courchene, Thomas J. 2011. *Rekindling the American Dream : A Northern Perspective*. IRPP Policy Horizons Essay. Accessible à l'adresse suivante : http://www.irpp.org/pubs/IRPPPolicy%20Horizons/IRPP_Policy_Horizons_no1.pdf.
- Denton, F.T. et B.G. Spencer. 2009. « Population Aging, Older Workers, and Canada's Labour Force », *Analyse de politiques* 35(4) : 481–92.
- Dobson, Wendy et D. Kuzmaonvic. 2010. « Differentiating Canada: The Future of the Canada-US Relationship. » *University of Calgary School of Public Policy Research Papers* 3(7). Accessible à l'adresse suivante : <http://policyschool.ucalgary.ca/files/publicpolicy/dobsonkuzmanovic%20online.pdf>.
- Emerson, David. 2011. « The North American Platform in the New Global Economy », *Options politiques* 32(3) : 53–57. Accessible à l'adresse suivante : <http://www.irpp.org/po/archive/mar11/emerson.pdf>.
- Georges, Patrick et Marcel Mérette. 2010. *Canada's Strategic Trade Policy Options : Deeper Continental Integration or Diversification?* Étude IRPP, no 11. Montréal, Institut de recherche en politiques publiques. Accessible à l'adresse suivante : http://www.irpp.org/pubs/IRPPstudy/IRPP_Study_no11.pdf.
- Hart, Michael. 2007. « Canadian Engagement in the Global Economy. » In *A Canadian Priorities Agenda: Policy Choices to Improve Economic and Social Well-Being*, ed. J. Leonard, C. Ragan et F. St-Hilaire. Montréal : Institut de recherche en politiques publiques, 405-34.

Leonard, Jeremy. 2011. « The Shifting Sands of the Canada-US Economic Relationship », *Options politiques* 32(3) : 45–49. Accessible à l'adresse suivante : <http://www.irpp.org/po/archive/mar11/leonard.pdf>.

Cybersécurité

Ron Deibert

Le cyberspace est le domaine des télécommunications numériques mondiales. Plus vaste qu'Internet, il englobe tout l'éventail des systèmes d'information et de communication en réseau à l'échelle de la planète. Comme le cyberspace est présent dans tous les aspects de la société, de l'économie et de la politique, il est maintenant largement considéré, par des gouvernements du monde entier, comme une « infrastructure essentielle ». Toutefois, il commence à susciter d'intenses controverses, et risque de sombrer dans le chaos. C'est ainsi qu'une multitude d'acteurs différents (États, société civile, secteur privé) s'efforcent de le façonner en fonction de leurs intérêts stratégiques. Ceux-ci doivent aussi faire face à un grand nombre de nouvelles menaces, notamment la cybercriminalité, le cyberespionnage et la cyberguerre. En conséquence, la cybersécurité est la discipline qui se préoccupe à la fois des menaces sur le cyberspace que celles issues de celui-ci (Deibert et Rohozinski, 2010).

Recherche sur la cybersécurité

Pour les chercheurs qui s'intéressent à la sécurité, le cyberspace est un champ d'étude relativement nouveau. Comme tout nouveau domaine, les recherches sur le point de rencontre entre le cyberspace, la sécurité internationale et les affaires mondiales en sont à leurs balbutiements. Elles touchent aussi à une multitude de sous-disciplines et de points de vue théoriques. À titre d'exemple, les principales revues consacrées aux relations internationales n'ont à ce jour publié qu'un petit nombre d'articles

sur le cyberspace. En effet, la recherche de termes en lien avec les politiques sur le cyberspace (« cyberspace », « Internet », « TIC ») dans dix revues considérées comme les plus influentes en 2009 n'a donné au total que 15 résultats, et cela pour 2000 à 2011. Néanmoins, certains signes montrent que les chercheurs qui s'intéressent au cyberspace sont de plus en plus nombreux. En effet, de 2009 à 2011, le nombre d'articles présentés au congrès annuel de l'International Studies Association (ISA) sur les enjeux liés au cyberspace augmente constamment. De même, le congrès de 2012 de l'ISA aura pour thème « Pouvoir, principes et participation dans l'ère de l'information à l'échelle internationale ». À cela s'ajoute une augmentation importante des documents sur la cybersécurité et la cyberguerre dans le domaine des études stratégiques et de défense. Les paragraphes suivants décrivent plusieurs tendances importantes en matière de cybersécurité. Ils portent aussi sur certaines questions de recherche en lien avec ces tendances, et renferment des exemples tirés de nos travaux empiriques.

Cyberguerre

Le cyberspace constitue désormais un nouveau théâtre de guerre. Dans la doctrine stratégique des États-Unis, il est maintenant reconnu explicitement que celui-ci revêt la même importance que les théâtres terrestre, aérien, maritime et spatial (Département de la défense des États-Unis, 2006). L'armée américaine a mis en place un commandement stratégique chargé spécifiquement du cyberspace. Bien que les estimations varient, plusieurs douzaines d'États s'attachent à élaborer des doctrines militaires en vue d'opérations éventuelles dans le cyberspace (Hughes, 2010), tandis que d'autres pourraient mettre en œuvre des stratégies non conventionnelles en ce domaine. Une course aux armements se dessine à l'horizon et laisse présager une période d'hostilités intenses, aussi bien dans le cyberspace qu'au moyen de celui-ci. En conséquence, la question de savoir si, et comment, des concepts traditionnels de la pensée stratégique, comme la dissuasion, s'appliquent au cyberdomaine donne lieu à de nombreuses réflexions dans les documents d'études stratégiques (Callaghan, 2008).

Si, dans la littérature, certains attisent et exagèrent souvent les risques d'une cyberguerre à des fins politiques (Walt, 2010), il existe des exemples récents de conflits internationaux dans lesquels le cyberspace a joué un rôle important, voire prépondérant. À titre d'exemple, en 2006, lors de la guerre au Sud-Liban, le Hezbollah est parvenu à dominer l'espace informationnel au moyen d'Internet et d'autres technologies, pour développer son

infrastructure de communication répartie. De la même façon, en 2007, en Estonie, une cyberattaque a paralysé les systèmes informatiques bancaires et gouvernementaux du pays. Des pirates informatiques avaient alors ciblé des millions d'ordinateurs dans le monde entier, afin de créer un réseau d'ordinateurs zombies (« botnet »), et d'inonder de requêtes l'infrastructure informatique essentielle. Puisque les technologies de l'information et des communications sont désormais omniprésente dans tous les aspects de la société, de l'économie et de la politique, il est maintenant impossible d'envisager un conflit armé sans tenir compte du cyberspace. La grande question, pour les chercheurs, est de déterminer l'importance du cyberspace dans un tel contexte.

À cet égard, il est possible d'affirmer clairement que le cyberspace a eu une incidence sur le conflit international survenu en août 2008 entre la Russie et la Géorgie, conséquence du différend territorial concernant l'Ossétie du Sud (Deibert, Rohozinski et Crete-Nishihata, 2010). Tout au long de ce conflit, des opérations à l'intérieur, et par l'intermédiaire, du cyberspace ont été constatées et utilisées par des acteurs civils et militaires des deux camps. Les forces russes et géorgiennes ont effectué des opérations informatiques en même temps qu'elles déployaient leurs moyens militaires classiques. Les dirigeants civils russes et géorgiens ont en outre bien compris l'importance d'une communication stratégique, de sorte qu'ils ont ciblé les médias nationaux et internationaux afin de faire connaître les raisons du conflit et son issue souhaitée. Internet a joué un rôle important comme outil de retransmission des produits et des communications médiatiques, notamment les nouvelles, le contenu de blogues influents et les rumeurs. Cette information s'est rapidement disséminée parmi les gens, au moyen de courriels, de la messagerie instantanée et du bouche-à-oreille. Au cours du même conflit, les deux camps (ou leurs sympathisants) s'en sont également pris aux réseaux informatiques, par des attaques visant à neutraliser ou à endommager une infrastructure essentielle. Ils ont aussi exploité ou piraté des systèmes informatiques gouvernementaux. Tout particulièrement, de nombreux sites Web du gouvernement géorgien et un petit nombre de sites de médias russes ont fait l'objet d'un déni de service distribué (DDoS) à large échelle. Les serveurs de commandement et de contrôle responsables du DDoS contre des réseaux et des sites Web géorgiens, comme la source d'autres formes de piratage malveillant, avaient leur origine dans des réseaux et des ressources situés en Fédération de Russie ou dans ceux de fournisseurs de télécommunications russes. Le gouvernement russe n'a jamais avoué sa responsabilité et sa réponse demeure ambiguë lorsqu'on

lui demande si les autorités russes ont coordonné, encouragé ou toléré officiellement ces activités dans le cyberspace. Cette ambiguïté revêt en soi une certaine importance, car il s'agit d'une nouvelle caractéristique déterminante de la cyberguerre, qui devrait à l'avenir faire l'objet de recherches sur la cybersécurité.

Contrôle des cyberarmements

Beaucoup sont convaincus que le contrôle des armements ne peut s'appliquer à la cybersécurité. Plus spécifiquement, ils estiment que l'information – le nerf de la cyberguerre – est impossible à contrôler dans l'environnement numérique en réseau et hautement distribué d'aujourd'hui. Qui plus est, les agresseurs peuvent masquer leurs traces et créer un flou sur l'attribution, de telle sorte qu'il serait difficile de vérifier l'application d'un accord sur le contrôle des armements dans ce domaine. Toutefois, il serait probablement possible de tirer des leçons des régimes de contrôle des armements qui, au lieu de se limiter à certains types d'armes, portent plutôt sur le comportement des acteurs ou le comportement dans des domaines (p. ex. espace extra-atmosphérique, Antarctique, etc.). Il existe aussi une « communauté épistémique » largement informelle et plutôt influente dans le domaine de la cybersécurité. Ses membres sont issus d'une multitude de secteurs publics et privés qui s'emploient à sécuriser le cyberspace, souvent de manière ponctuelle et, à l'occasion de manière très concertée, de telle sorte que cela pourrait être considéré comme une forme de contrôle de la cybersécurité. C'est d'ailleurs grâce à la coordination des efforts au sein de cette communauté qu'il a été possible de démanteler le réseau d'ordinateurs zombies *Coreflood* en avril 2011. Cela s'est traduit par une diminution importante du pourriel à l'échelle internationale.

Cybercriminalité, cyberespionnage et cyberguerre

Bien que la cybercriminalité ait toujours existé en filigrane à chaque étape de l'histoire d'Internet, elle a connu une véritable explosion au cours des dernières années, de telle sorte qu'elle semble, quels que soient les chiffres cités, impossible à arrêter, voire à quantifier. Selon certaines entreprises de sécurité, on découvre tous les jours des échantillons de près de 80 000 nouveaux logiciels malveillants (« maliciels ») et ce nombre augmente constamment. Les gros réseaux d'ordinateurs zombies – c.-à-d.

des réseaux mondiaux d'ordinateurs infectés – se comptent désormais par dizaines de milliers dans le monde entier. Les outils et les produits de la cybercriminalité contribuent à la prospérité d'un immense marché noir, sorte d'excroissance cachée de la mondialisation. Cela va du vol d'identité le plus anodin jusqu'à l'espionnage politique et commercial de haut vol. S'il était possible d'obtenir des chiffres précis, nul doute qu'il s'agirait de l'un des secteurs de l'économie mondiale qui enregistrent la plus forte croissance, d'autant que des millions de nouveaux natifs du numérique issus du monde en développement trouvent là un moyen efficace de s'enrichir.

Sous différents aspects, il existe un lien entre la cybercriminalité et les questions de sécurité. Outre l'incidence évidente sur la sécurité de l'information et des communications d'institutions publiques et privées, un nombre considérable d'exemples montre que la ligne de démarcation entre la cybercriminalité, le cyberespionnage, voire la cyberguerre, est de plus en plus floue. L'un des points communs des nombreuses cyberattaques de haut niveau perpétrées ces dernières années tient à l'utilisation, par les agresseurs, de techniques et d'un savoir impossibles à distinguer, dans une large mesure, de ceux utilisés dans la cybercriminalité classique. Cela pourrait être le signe d'une transformation importante, voire fondamentale, du monde du renseignement et de l'espionnage d'origine électromagnétique. Qui plus est, le ver *Stuxnet*, qui a ciblé les installations d'enrichissement nucléaire iraniennes, a montré comment il était possible de créer un assemblage monstrueux d'outils et de méthodes afin de saboter l'infrastructure essentielle d'un État (Farwell et Rohozinski, 2010). Pour certains, cette affaire est considérée comme un tournant dans l'évolution de la cyberguerre. À cet égard, il convient de noter que les réseaux d'ordinateurs zombies utilisés dans les attaques contre les sites Web du gouvernement géorgien, durant le conflit d'août 2008, provenaient du recyclage d'outils utilisés dans les milieux de la cybercriminalité. À mesure que l'écologie de la cybercriminalité continuera à s'élargir et que l'insécurité dans le cyberspace augmentera, il faut s'attendre à ce que ces lignes de démarcation soient de plus en plus ténues.

Mesures de surveillance et de contre-surveillance/mobilisation sociale dans le cyberspace

Dans le monde entier, l'attitude des gouvernements à l'égard du cyberspace a connu un revirement. Il y a dix ans, les États, soit ne tenaient aucunement

compte d'Internet, soit optaient pour le laisser-faire; aujourd'hui, ils s'empressent d'affirmer leur autorité dans le cyberspace et d'orienter ce dernier en fonction de leurs intérêts nationaux et de leurs politiques étrangères stratégiques. Qu'il s'agisse de la protection des droits d'auteur, de la lutte contre le terrorisme ou de la protection des régimes contre des groupes d'opposition et de défense des droits humains gênants, les gouvernements mettent en place une série de moyens perfectionnés visant à contrôler le cyberspace, qui vont du filtrage à la surveillance en passant par l'exploitation de réseaux informatiques.

À titre d'exemple, depuis 2003, le projet OpenNet Initiative (résultat d'une collaboration entre le Citizen Lab de l'Université de Toronto, le Berkman Center de l'Université Harvard et du SecDev Group), par des essais et des recherches réalisés dans plus de 70 pays du monde entier (<http://opennet.net/>), rend compte de l'augmentation des mesures de contrôle dans le cyberspace. Ses travaux montrent que plus de 40 pays filtrent, sous une forme ou une autre, le contenu d'Internet (Deibert, 2008). L'OpenNet Initiative recense également une augmentation des techniques de contrôle de la deuxième et de la troisième générations, qui englobent la réglementation, les pressions informelles, la surveillance ciblée, la projection des données et le refus de services ainsi que les attaques contre le réseau informatique (Deibert, 2010). Des groupes patriotiques qui s'attaquent aux réseaux informatiques ont vu le jour en Syrie, en Iran, en Chine et en Birmanie. Ils s'infiltrent dans les groupes d'opposition et créent un climat de peur et d'autocensure. Les gouvernements qui ont une vision plus « territoriale » du contrôle du cyberspace ne sévissent pas seulement à l'échelle nationale. Ils élaborent une stratégie très ambitieuse et à dimension de plus en plus internationale, coordonnée par l'intermédiaire d'organisations régionales (comme l'Organisation de coopération de Shanghai) et d'organismes de réglementation, dont les travaux se limitaient autrefois à des discussions techniques (p. ex. ICANN, IETF).

Cette plus grande affirmation du pouvoir de l'État ne va pas sans heurts. En fait, ces mesures de contrôle de plus en plus nombreuses constituent, de façon générale, une riposte directe à la nouvelle réalité informationnelle et technologique modifiant les formes de mobilisation sociale et entraînant même parfois des changements de régimes. En témoignent les révolutions hautes en couleur des pays de l'ex-Union soviétique et, tout dernièrement, le « printemps arabe ». Des réseaux d'acteurs, tant de la société civile soutenue parfois par des pays comme les États-Unis et ceux de l'Union

européenne (UE), que du secteur privé, comme *Google*, mettent au point un large éventail de techniques et de méthodes pour déjouer les contrôles étatiques. Les enjeux sont d'autant plus cruciaux que les affrontements entre les gouvernements et les acteurs de la société civile dans le cyberspace débordent parfois dans les rues, comme cela s'est produit en Tunisie, en Égypte, en Libye, au Yémen et en Syrie (et auparavant au Bélarus, en Birmanie, en Thaïlande ainsi qu'au Kirghizistan).

Économie politique de la cybersécurité

Dans une large mesure, le secteur privé est le propriétaire et l'exploitant du cyberspace. À l'heure où les gouvernements commencent à mieux réguler celui-ci et à y appliquer des stratégies de sécurité, les acteurs du secteur privé ont de plus en plus l'obligation de surveiller et de sécuriser les communications sur lesquelles ils exercent un contrôle. Dans des sociétés autoritaires, cela se traduit par des mesures énergiques de grande portée, telles l'obligation de surveiller les usagers, de conserver et de partager les données et de filtrer le contenu. Il est évident que de telles mesures peuvent être problématiques pour certains acteurs du secteur privé, puisqu'elles mettent en jeu l'obligation de rendre compte et la transparence. La société Research In Motion (RIM), le fabricant canadien des produits *Blackberry*, en est tellement accablée qu'elle affiche publiquement son sentiment de frustration. Lorsque la BBC a voulu savoir si RIM avait conclu un marché pour communiquer des données chiffrées à des services de sécurité, son président-directeur général, Mike Lazardis, a coupé court à l'entrevue.

Certaines entreprises saisissent cependant les opportunités commerciales créées par le contrôle du cyberspace. Un énorme marché de la cybersécurité est né et sa valeur annuelle est estimée entre 80 et 150 milliards de dollars. Il englobe le filtrage du contenu, l'exploration et la fusion des données ainsi que les logiciels d'attaque informatique à l'intention de services de sécurité du monde entier. L'un de nos projets de recherche, l'OpenNet Initiative, a montré comment une entreprise canadienne, Netsweeper, fournit des services permettant la censure aux régimes des Émirats arabes unis, du Qatar et du Yémen. Si l'attention se concentre souvent sur les mesures prises par des organismes gouvernementaux, force est d'admettre que le secteur privé a la haute main sur une quantité beaucoup plus importante de données d'information et de communication. De plus, un immense marché de « données de masse » a des répercussions sur la cybersécurité. Il se

pourrait même qu'un complexe militaro-industriel de plus en plus important dans le secteur de la cybersécurité commence à influencer sur les politiques de sécurité publique dans un certain nombre de pays (Brito et Waktins, 2011).

Aspects politiques des stratégies de cybersécurité

Bien que la cybersécurité soit souvent définie en termes technico-fonctionnels, il s'agit d'une notion qui continue pour l'essentiel de semer la controverse. À mesure que des stratégies de cybersécurité sont déployées dans le monde entier, l'étude de ses aspects politiques revêt une importance de plus en plus grande. Les paradigmes de la cybersécurité, qui s'inspirent des théories de sécurisation, peuvent être établis à partir de l'objet de la sécurité (ce qu'il faut protéger), des menaces envisagées et des politiques qui répondent à cet objet et à ces menaces (Hansen et Nissenbaum, 2010; Deibert, 2002). La recherche dans ce domaine fait ressortir la nécessité d'établir un juste équilibre entre la sécurité nationale, les libertés civiles et les droits humains (comme la protection des renseignements personnels et la liberté de parole) et cela à l'heure où les gouvernements du monde entier doivent faire face aux menaces émanant du cyberspace.

Aspects éthiques et principes qui sous-tendent les méthodes de recherche

Notre groupe de recherche, le Citizen Lab (<http://www.citizenlab.org/>), a participé à plusieurs études sur la cybersécurité au cours desquelles il était confronté directement à des dilemmes éthiques et juridiques. L'une de ces études consistait à recenser les principaux réseaux de cyberespionnage mondiaux, qui infectent des milliers d'ordinateurs dans des centaines de pays (Information Warfare Monitor, 2009). Cela impliquait l'extraction de copies de centaines de documents extorqués à des victimes dans des établissements de sécurité nationale et des ambassades (Information Warfare Monitor, 2010). À cela s'ajoutait le téléchargement, à partir de serveurs situés en Chine, de millions d'extraits de conversations entre internautes, qu'il était possible d'identifier et obtenus sans leur consentement, au moyen d'un système de surveillance furtif (Villeneuve, 2008). Enfin, ce projet devait aussi révéler les activités d'un important réseau mondial de cybercriminalité (Villeneuve, 2010). Pour ces dernières, comme dans de nombreux autres cas, nous avons dû faire face à des dilemmes éthiques et juridiques, allant de la nature de nos méthodes à la rétention et au stockage des données

en passant par la responsabilité d'informer les victimes, les services de police, les services de renseignement et les gouvernements étrangers. Comme il s'agissait d'un domaine de recherche nouveau, il existait très peu d'exemples pour fonder notre action et nous guider dans nos choix. À de nombreux égards, nous nous trouvions (et nous nous trouvons toujours) en *terra incognita*.

Toutes les méthodes de recherche supposent des considérations éthiques. Avec le temps, les chercheurs adhèrent à des protocoles et à des pratiques exemplaires qui ont valeur de conventions dans leur champ d'étude, établies selon les lois du pays et des régions où ils vivent. Les nouveaux domaines de recherche posent cependant des difficultés particulières, puisque les frontières et les limites juridiques qui définissent des pratiques et des méthodes acceptables sont encore floues. De même, il n'existe parfois aucune série de modèles claires pour s'inspirer. À l'évidence, il en va ainsi de la recherche sur les politiques et la sécurité relatives au cyberspace, un nouveau domaine en constante évolution et de plus en plus contesté qui touche à un large éventail de compétences politiques, dans les secteurs tant public que privé. En fait, au moins trois grands domaines différents posent problème : les méthodes, la manipulation des données et la notification (aux services de police et de renseignement ainsi qu'aux victimes et aux fournisseurs hôtes). À l'heure actuelle, nous préparons un important rapport fondé sur les conclusions d'un atelier interdisciplinaire tenu à Toronto en janvier 2011 pour examiner ces enjeux en détail.

Enjeux pour le Canada

Le gouvernement du Canada ne s'est intéressé que tardivement à la cybersécurité et ce n'est que récemment, à l'automne 2010, qu'il a publié une stratégie la concernant. Il consacre relativement peu de ressources à ce problème, n'a pas bien défini l'attribution de toutes les responsabilités institutionnelles et accorde peu d'importance à l'établissement d'une politique étrangère pour le cyberspace. Il n'est donc pas surprenant que la capacité d'Ottawa à réagir résolument et stratégiquement à ces enjeux soit quelque peu limitée.

De même, le Canada n'est pas un acteur influent dans les sphères internationales où l'on débat de la gouvernance du cyberspace. Pendant ce temps, la Chine, la Russie et d'autres États où la démocratie peine à s'imposer se font un devoir de contrôler de plus en plus l'accès au cyberspace. C'est

ainsi qu'une enquête récente a révélé que, en raison du nombre d'intrusions malveillantes de gouvernements étrangers dans le réseau informatique de notre fonction publique, le Secrétariat du Conseil du Trésor a dû interrompre pendant des mois sa présence en ligne. Enfin, selon une étude récente, le Canada se classe au troisième rang des pays dont les réseaux informatiques hébergent la plus grande quantité de contenu malveillant (Deibert, 2011).

Comme pour d'autres pays démocratiques qui pratiquent le libéralisme, les intérêts et les valeurs du Canada vont dans le sens d'un partage sûr et transparent de l'information à l'échelle internationale. L'un de ses grands défis consistera donc à faire en sorte que l'écosystème du cyberspace évolue dans la même direction malgré des tendances lourdes qui vont dans le sens inverse.

Bibliographie et autres lectures

- Brito, Jerry, et Tate Watkins. 2011. « Loving the Cyber Bomb? The Dangers of Threat Inflation in Cybersecurity Policy ». Accessible à l'adresse suivante : http://mercatus.org/sites/default/files/publication/loving-cyber-bomb-dangers-threat-inflation-cybersecurity-policy_0.pdf.
- Brown, Davis. 2006. « A Proposal for an International Convention to Regulate the Use of Information Systems in Armed Conflict », *Harvard International Law Journal* 47(1): 179–221.
- Callaghan, John P, et Rudi Kauffman. 2008. « Building Cyber-Security: The Prospects of Deterrence », article présenté au congrès national de la Midwest Political Science Association (MPSA), Chicago, 3 avril. Accessible à l'adresse suivante : http://www.allacademic.com/meta/p268024_index.html.
- Committee on Deterring Cyberattacks. 2010. « Letter Report from the Committee on Deterring Cyberattacks: Informing Strategies and Developing Options for U.S. Policy ». National Research Council.
- Deibert, Ronald. 2002. « Circuits of Power: Security in the Internet Environment », dans J.P. Singh et James N. Rosenau, eds. *Information Technologies and Global Politics: the Changing Scope of Power and Governance*. (New York : SUNY Press: 115–142.
- Deibert, Ronald. 2011. « Cyber Security: Canada is Failing the World », *Huffington Post*, 26 mai. Accessible à l'adresse suivante : http://www.huffingtonpost.ca/2011/05/26/cyber-security-canada-stephen-harper-g8_n_867136.html.
- Deibert, Ronald, et Rafal Rohozinski. 2010. « Risking Security: Policies and Paradoxes of Cyberspace Security », *International Political Sociology* 4(1) : 15–32.
- Deibert, Ronald, et Rafal Rohozinski. 2010. « Liberation vs Control: The Future of Cyberspace », *Journal of Democracy* 21(4) : 43–57.
- Deibert, Ronald, Rafal Rohozinski, et Masashi Crete-Nishihata. 2010. « Cyclones in Cyberspace: Information Shaping and Denial in the 2008 South Ossetia War », article présenté au congrès national de l'International Studies Association (ISA), Nouvelle-Orléans, 17-20 février.

- Deibert, Ronald, John G. Palfrey, Rafal Rohozinski, et Jonathan Zittrain, éd. 2010. *Access Controlled: The Shaping of Power, Rights, and Rule in Cyberspace*. Cambridge : MIT Press.
- Denning, Dorothy E. 2001. « Obstacles and Options for Cyber Arms Controls ». Heinrich Böll Foundation, Berlin, Germany. Accessible à l'adresse suivante : <http://faculty.nps.edu/dedennin/publications/Berlin.pdf>.
- Farwell, James P, et Rafal Rohozinski. 2011. « Stuxnet and the Future of Cyber War », *Survival: Global Politics and Strategy* 53(1) : 23–40.
- Hansen, Lene, et Helen Nissenbaum. 2009. « Digital Disaster, Cyber Security, and the Copenhagen School », *International Studies Quarterly* 53(4) : 1155–75.
- Harknett, Richard J., John P. Callaghan, et Rudi Kauffman. 2010. « Leaving Deterrence Behind: War-Fighting and National Cybersecurity », *Journal of Homeland Security and Emergency Management* 7(1), article 22. Accessible à l'adresse suivante : <http://www.bepress.com/jhsem/vol7/iss1/22>.
- Hughes, Rex. 2010. « A Treaty for Cyberspace », *International Affairs* 86(2) : 523–41.
- Information Warfare Monitor and Shadowserver Foundation. 2010. « Shadows in the Cloud: Investigating Cyber Espionage 2.0 ». Accessible à l'adresse suivante : <http://www.scribd.com/doc/29435784/SHADOWS-IN-THE-CLOUD-Investigating-Cyber-Espionage-2-0>.
- Information Warfare Monitor. 2009. « Tracking GhostNet: Investigating a Cyber Espionage Network ». Accessible à l'adresse suivante : <http://www.scribd.com/doc/13731776/Tracking-GhostNet-Investigating-a-Cyber-Espionage-Network>.
- Libicki, Martin C. 2009. « Cyberdeterrence and Cyberwar ». RAND Corporation. Accessible à l'adresse suivante : <http://www.rand.org/pubs/monographs/MG877>.
- Owens, William A, Kenneth W Dam, et Herbert S Lin. 2009. « Technology, Policy, Law, and Ethics Regarding U.S. Acquisition and Use of Cyberattack Capabilities ». Éd. National Research Council of the National Academies. Washington, DC. Committee on Offensive Information Warfare Computer Science and Telecommunications Board Division on Engineering and Physical Sciences.
- Villeneuve, Nart. 2008. « Breaching Trust: An Analysis of Surveillance and Security Practices on China's Tom-Skype Platform ». Information Warfare Monitor. Accessible à l'adresse suivante : <http://www.nartv.org/mirror/breachingtrust.pdf>.
- Villeneuve, Nart. 2010. « Koobface: Inside a Crimeware Network. Information Warfare Monitor ». Accessible à l'adresse suivante : <http://www.infowar-monitor.net/reports/iwm-koobface.pdf>.
- Walt, Stephen M. 2010. « Is the Cyber Threat Overblown? » *Foreign Policy*, 30 mars. Accessible à l'adresse suivante : http://walt.foreignpolicy.com/posts/2010/03/30/is_the_cyber_threat_overblown.

Répercussions des changements démographiques sur la sécurité : Une perspective canadienne

Christian Leuprecht

Le monde amorce une transition démographique. Auparavant, les taux de natalité élevés faisaient en sorte que les populations étaient majoritairement jeunes et comptaient moins de personnes plus âgées. Les guerres et les épidémies, comme la peste, entraient alors en jeu dans la baisse de la croissance de la population. Or, la croissance de la population est aujourd'hui réduite à cause d'un déclin des taux de natalité sans précédent dans l'histoire; de manière constante, les femmes ont moins d'enfants (voire aucun enfant) que dans toute autre période (pour des raisons qui ne seront pas traitées dans le présent document). Sur le plan démographique, la planète connaît des changements sans précédent en raison de trois facteurs, la fertilité, la mortalité et la migration. Les écarts entre fertilité et mortalité n'influent pas seulement sur la structure de la population. La structure de la population a une incidence sur la stabilité politique, car l'instabilité politique tend à être un catalyseur pour la migration. En ayant une meilleure connaissance des facteurs démographiques liés à la stabilité (ou l'instabilité) politique et économique, le Canada peut adopter des mesures stratégiques pour atténuer les sources d'incitation à la migration. Toutefois, la capacité du Canada d'agir de concert avec ses alliés est limitée par les coûts et la stagnation de l'assiette fiscale conséquents à une population vieillissante qui, dans une ère d'austérité financière, fera inévitablement en sorte que les

différentes priorités politiques et les objectifs stratégiques se feront encore plus compétition pour les ressources limitées.

État des connaissances

Les analystes peuvent rarement affirmer qu'ils documentent un nouveau phénomène. Or, le vieillissement de la population est un événement inédit. Jamais l'humanité n'a été témoin d'un vieillissement aussi remarquable et étendu dans les démocraties les plus industrialisées et puissantes du monde. Deux tendances démographiques à long terme ont provoqué conjointement un vieillissement de la population : la diminution des taux de fertilité et l'augmentation de l'espérance de vie. On entend par « taux de fertilité » le nombre moyen d'enfants par femme dans un pays donné. Afin qu'un État puisse maintenir sa population (avec un solde migratoire nulle), le taux de fertilité doit être supérieur à 2,1 enfants par femme. À l'heure actuelle, les États-Unis sont la seule démocratie libérale qui se rapproche de cette exigence. La plupart des autres démocraties libérales se situent sous ce seuil depuis un certain temps.

Alors que la stagnation et le déclin démographiques marquent les pays du Nord, la croissance démographique se concentrent dans les pays en développement dans l'ensemble des pays du Sud, lesquels devraient ajouter 2,3 milliards de personnes d'ici 2050. Ces tendances sont non seulement quasi-irréversibles, mais les projections démographiques sont plus précises qu'à peu près toutes autres mesures des sciences sociales. Cette précision s'explique facilement : les aînés du futur sont déjà nés. À moins qu'il y ait des désastres naturels, des pandémies ou d'autres calamités à l'échelle mondiale, le nombre de personnes sur la planète âgées de 65 ans ou plus augmentera de façon exponentielle au cours des prochaines décennies. Même dans les démocraties ayant des perspectives démographiques relativement bonnes, la proportion de cette cohorte devrait doubler d'ici 2040.

La pression sur les ressources du gouvernement exercée par la dette publique et les coûts liés au vieillissement de la population a le potentiel d'augmenter systématiquement tant le nombre d'États fragiles que la portée et l'étendue de cette fragilité. Les États fragiles constituent non seulement un facteur catalyseur pour la migration, mais ils ont aussi tendance à être un havre pour le crime organisé et le terrorisme. La possibilité d'avoir à conjuguer avec une prolifération d'États fragiles, alors que les alliés ont moins de ressources à leur disposition, pourrait s'avérer le plus grand

défi du siècle en matière de sécurité (Jackson et Howe, 2008, chapitres 4 et 5). Cette situation se combinera probablement à d'autres objectifs internationaux clés, tels la prévention de la prolifération des armes de destruction massive (ADM), le financement de l'édification de nations, la participation dans des interventions militaires de nature humanitaire (déjà difficilement réalisables) et à diverses autres stratégies coûteuses visant la résolution et la prévention de conflits à l'échelle internationale.

Grandes tendances

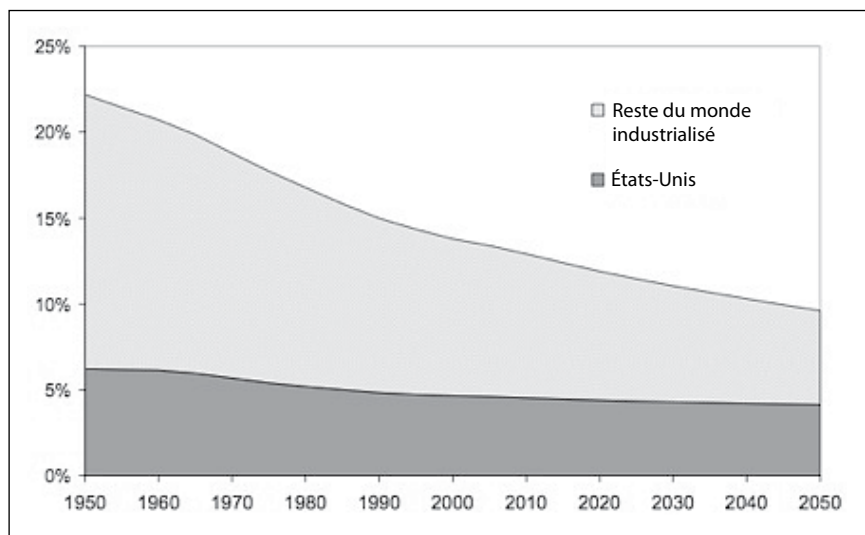
Au cours du présent siècle, la plus grande partie de la planète sera un jour aux prises avec le vieillissement de la population. En fait, le problème du vieillissement dans de nombreux États en développement sera vraisemblablement aussi important que dans les pays industrialisés. Par contre, les pays en développement verront leurs populations vieillir avant de s'enrichir, minant ainsi grandement leur capacité de payer les coûts des soins aux aînés. À titre d'exemple, en Chine, l'avantage relatif lié à une importante population en âge de travailler (par rapport à une petite proportion d'enfants et d'aînés) commencera à s'estomper aux alentours de 2015. Il s'agit là d'un problème qui sera d'autant plus accentué par l'écart de plus en plus croissant entre le nombre d'hommes et celui de femmes. Le rapport personnes en âge de travailler-aînés devrait passer d'un chiffre à peine inférieur à 10 en 2000 à 2,6 d'ici 2050, lorsque l'âge médian en Chine devrait se situer juste au-dessus de 45 ans. Cet âge médian fera de la Chine une des populations les plus âgées dans le monde – plus âgée que celle du Japon, pays ayant la population la plus âgée à l'heure actuelle et qui devrait avoir un âge médian de 43 ans d'ici là.¹

Comme l'illustre la figure 1, la proportion de la population mondiale qui habite dans une des démocraties industrialisées avancées continuera de décliner; elle est passée de 24 pour cent en 1980, à 18 pour cent aujourd'hui et devrait se situer à 16 pour cent d'ici 2025. Il s'agit d'un remarquable renversement de situation. Entre 1700 et 1900, la population de l'Europe et de ses colonies à l'étranger a doublé sa proportion de la population mondiale en passant de 20 pour cent à 40 pour cent. À la fin des années 1950, ensemble, l'Europe, le Japon et l'Amérique du Nord comptaient pour environ un tiers de la population mondiale, comparativement à un cinquième de nos jours et à moins d'un septième d'ici 2050. Cela se traduira par une augmentation totale prévue de moins de 40 millions de personnes d'ici 2030 (concentrée

principalement en Amérique du Nord, car la population de l'Europe a commencé à diminuer) par opposition à 1,5 milliard de personnes dans le reste du monde.

FIGURE 1

Population des pays développés en pourcentage de la population mondiale



Source : Perspectives de la population mondiale de l'ONU, 2008; pour obtenir ces scénarios démographiques, consulter l'ouvrage de Jackson et Howe, 2008, annexe 1, section 3.

En termes absolus, la population de l'Inde augmentera le plus (elle augmentera de 240 millions pour passer à 1,45 milliard de personnes, suivie de la Chine, population à laquelle s'ajoutera 100 millions de personnes pour atteindre 1,3 milliard de personnes). La croissance sera aussi importante en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes. Par contre, en Russie, en Italie, au Japon et dans la plupart des pays d'Europe orientale et centrale, la population diminuera de près de 10 pour cent. On trouve à contre-courant les traditionnels pays anglo-saxons d'immigrants colonisateurs, à savoir les États-Unis, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, où la croissance démographique entre 2010 et 2025 devrait dépasser les 10 pour cent.

Nonobstant son taux de croissance actuel de 1,4 pour cent, la population de la Chine devrait en revanche commencer à décliner d'ici 2025, soit lorsque l'Inde la supplantera officiellement à titre de pays le plus peuplé. Toutefois, de nombreux démographes croient déjà que l'Inde est plus peuplée que la Chine. Par contre, la population de la Russie devrait chuter de 141 à 130 millions de personnes d'ici 2025, car sa population vieillit rapidement. Bien que ces développements n'aient qu'un effet modéré sur l'ordre hiérarchique des trois pays les plus peuplés, le tableau 1 démontre que les répercussions de « l'ascension et de la chute » des autres « grandes puissances » (mesurées en fonction de la population) sont manifestes.

TABLEAU 1

Rangs des pays les plus importants en fonction de leur population, 1950, 2005 et 2050

<i>Rang</i>	<i>1950</i>	<i>2005</i>	<i>2050</i>
1	Chine	Chine	Inde
2	Inde	Inde	Chine
3	États-Unis	États-Unis	États-Unis
4	Fédération de Russie	Indonésie	Indonésie
5	Japon	Brésil	Pakistan
6	Indonésie	Pakistan	Nigeria
7	Allemagne	Bangladesh	Bangladesh
8	Brésil	Fédération de Russie	Brésil
9	Royaume-Uni	Nigeria	Éthiopie
10	Italie	Japon	RD du Congo
11	Bangladesh	Mexique	Philippines
12	France	Vietnam	Mexique
		(14) Allemagne	(18) Japon
		(20) France	(26) Allemagne
		(21) Royaume-Uni	(27) France
		(23) Italie	(32) Royaume-Uni
			(39) Italie

Source : Adaptation de l'ouvrage de Jackson et Howe (2008); les rangs futurs de certains pays développés, qui devraient se situer en dessous du 12^e rang, sont mis entre parenthèses.

La portée du processus de vieillissement est remarquable. D'ici 2050, au moins 20 pour cent de la population des pays alliés, mais aussi en Chine et en Russie, sera âgée de plus de 65 ans. Au Japon, cette cohorte comptera pour un tiers de la population. D'ici 2050, la Chine à elle seule aura plus de 330 millions de personnes âgées de plus de 65 ans. Comme l'illustre le tableau 2, le vieillissement de la population est accompagné d'une accélération du déclin de la population absolue. La population de la Russie diminue déjà de 500 000 à 700 000 personnes par année.

TABLEAU 2

Pays dont la population devrait décliner, par période de début du déclin, 1981–2045

<i>Déjà en déclin</i>	<i>Début du déclin : 2009–2029</i>	<i>Début du déclin : 2030–2050</i>
Hongrie (1981)	Italie (2010)	Azerbaïdjan (2030)
Bulgarie (1986)	Slovaquie (2011)	Danemark (2031)
Estonie (1990)	Bosnie-Herzégovine (2011)	Belgique (2031)
Géorgie (1990)	Grèce (2014)	Thaïlande (2033)
Lettonie (1990)	Serbie (2014)	Corée du Nord (2035)
Arménie (1991)	Portugal (2016)	Singapore (2035)
Roumanie (1991)	Cuba (2018)	Pays-Bas (2037)
Lituanie (1992)	Macédoine (2018)	Suisse (2040)
Ukraine (1992)	Espagne (2019)	Royaume-Uni (2044)
Moldavie (1993)	Taiwan (2019)	Puerto Rico (2044)
Bélarus (1994)	Corée du Sud (2020)	Kazakhstan (2045)
Fédération de Russie (1994)	Autriche (2024)	
République tchèque (1995)	Finlande (2027)	
Pologne (1997)	Chine (2029)	
Allemagne (2006)		
Japon (2008)		
Croatie (2008)		
Slovénie (2008)		

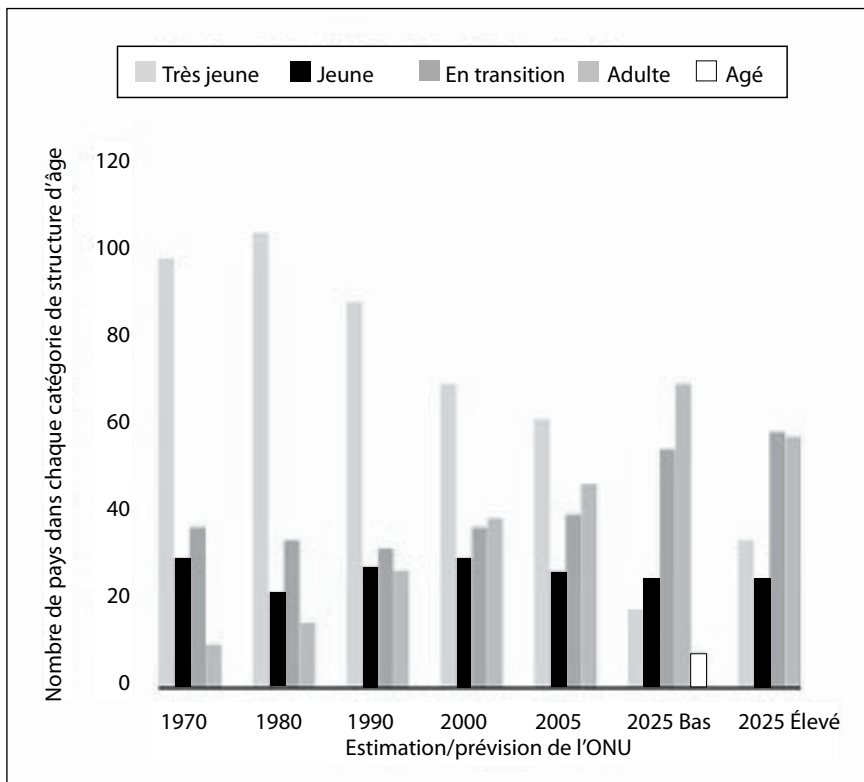
Source : Adaptation de l'ouvrage de Jackson et Howe (2008); exclut les pays dont la population est inférieure à un million de personnes.

La population mondiale devrait augmenter de 1,2 milliard de personnes d'ici 2025, une augmentation de presque 20 pour cent par rapport à la population actuelle de 6,8 milliards de personnes, et de 2,3 milliards de personnes d'ici 2050. Toutefois, il s'agit là d'un taux d'augmentation bien

inférieur à celui connu entre 1980 et 2009, lorsque la population mondiale a augmenté de 2,4 milliards de personnes. Malgré un ralentissement du taux de croissance, les répercussions d'une augmentation naturelle sont encore incertaines. Les populations de 50 pays devraient augmenter d'un tiers, et dans certains cas de deux tiers d'ici 2025, ce qui ajoute de la pression sur la gestion des ressources naturelles, des services et des infrastructures. Il s'agit de pays à prédominance islamiste de 60 millions d'habitants ou plus qui se trouvent principalement en Afrique subsaharienne, au Moyen-Orient et en Asie du Sud. La transition démographique se produisant plus rapidement au Moyen-Orient et en Asie du Sud (figure 2), les problèmes liés à la croissance des populations, comme l'explosion démographique de la jeunesse, seront plus importants en Afrique subsaharienne.

FIGURE 2

La structure de la population mondiale, 1970-2025



Source : Leahy *et al.*, 2007, p. 19.

L'explosion démographique de la jeunesse² (la proportion de la population adulte âgée de 15 à 29 ans) sera plus importante en Afghanistan, au Pakistan, dans la République démocratique du Congo, en Éthiopie, au Nigeria, au Guatemala, en Iraq, en Angola, au Tchad et au Yémen. Il s'agit de pays où les taux de croissance démographique seront de plus de 2 pour cent par année (voir le tableau 3) et où les populations doubleront tous les 30 à 35 ans. Même si les taux de fécondité au Nigeria ou en Afghanistan déclinaient, ils sont tellement élevés à l'heure actuelle que, dans le meilleur scénario, chaque pays pourrait à peine passer d'une structure d'âge « jeune » à une structure d'âge « très jeune » d'ici 2025.

TABLEAU 3

Pays affichant les croissances les plus rapides
(au moins un million de personnes)

<i>Pays*</i>	<i>Taux de croissance annuel (%)</i>
Libéria	4,1
Niger	3,9
Afghanistan, Burkina Faso	3,4
Syrie, Timor-Leste, Ouganda	3,3
Bénin, Palestine (territoires occupés)	3,2
Érythrée	3,1
Jordanie	3,0
Burundi, Tanzanie, Yémen	2,9
Tchad , Congo (RD), Gambie , Malawi, Émirats arabes unis	2,8
Angola, Rwanda, Madagascar, Sierra Leone	2,7
Éthiopie , Kenya, Sénégal	2,6
Guatemala, Togo	2,5
Koweït, Mali, Mauritanie , Papouasie-Nouvelle-Guinée, Zambie	2,4
Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée , Mozambique, Nigeria, Somalie	2,3
Guinée-Bissau, Iraq, Pakistan, Soudan	2,2
Ghana, Oman, Arabie saoudite	2,1
Honduras, Libye	2,0
République centrafricaine, Congo, Namibie, Népal	1,9
Bolivie, Égypte , Gabon, Irlande, Laos, Paraguay, Philippines	1,8
Israël, Malaisie , Venezuela	1,7
Cambodge, Haïti, Panama, Tadjikistan	1,6
Algérie , Colombie	1,5

*Les pays dont la population est musulmane dans une proportion d'au moins 50 pour cent sont en **caractères gras**.

Source : Nations Unies, 2008.

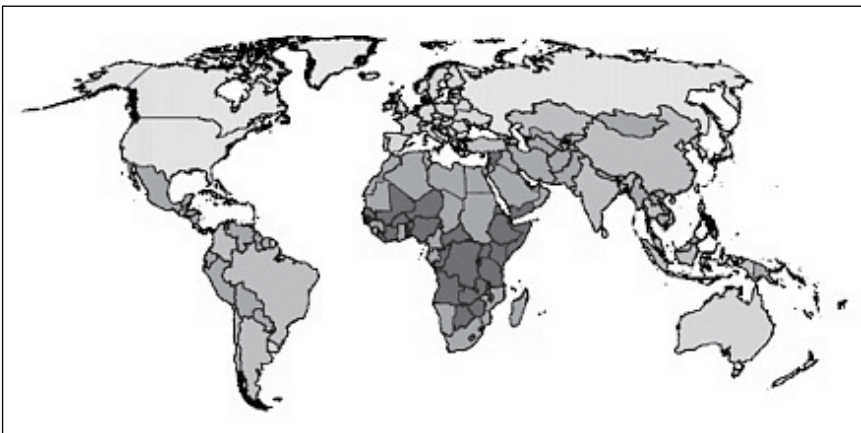
Bien que les explosions démographiques de la jeunesse soient en déclin au Moyen-Orient et en Asie du Sud-Est, d'ici 2025, les trois quarts des pays ayant encore de telles explosions démographiques seront en Afrique subsaharienne. Un facteur clé de ce phénomène est le VIH/SIDA qui retarde l'entrée des populations ayant des taux élevés d'infections dans la proportion en transition, ce qui compromet la portion âgée de la population.

Constatations pertinentes

La figure 3 fait état des pays ayant des explosions démographiques de la jeunesse. Il a été démontré que de tels pays risquent davantage de subir des conflits civils en raison des pressions sur les systèmes d'éducation et sur la socialisation de même que du chômage et du sous-emploi, en lien avec une propension à la déviance. Les pays où les moins de 30 ans représentent plus de 60 pour cent de la population sont quatre fois plus sujets à avoir des guerres civiles que les pays ayant des populations d'âge mûr (Leahy *et al.*, 2007).

FIGURE 3

Répartition géographique des explosions démographiques de la jeunesse, 2005

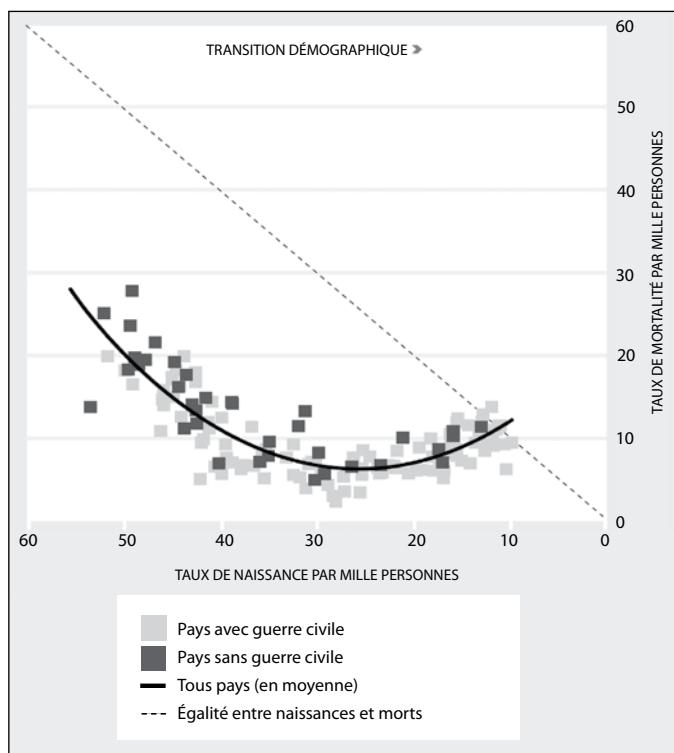


Source : Cincotta *et al.*, 2003, p. 42.

Une autre façon de faire valoir la corrélation entre la fécondité, les explosions démographiques de la jeunesse et la propension au conflit consiste à examiner le lien entre la situation d'un pays le long de la courbe de transition démographique et l'éclosion de guerres civiles (comme l'illustre la figure 4). Plus un pays est avancé dans sa transition démographique, plus la probabilité d'une guerre civile est faible.

FIGURE 4

Transition démographique et éclosion de guerres civiles



Source : Cincotta *et al.*, 2003, p. 28.

Les populations en Cisjordanie / bande de Gaza, en Iraq et en Arabie saoudite continueront d'augmenter et demeureront relativement jeunes. Par conséquent, nous pouvons nous attendre à ce que l'instabilité politique et l'émigration persistent dans ces pays.

Répercussions sur la sécurité du Canada

En raison du vieillissement de la population à l'échelle mondiale, le vingt et unième siècle pourrait être particulièrement nuisible aux intérêts internationaux du Canada. Bien que les déterminants démographiques de l'instabilité intérieure soient à la hausse, les déterminants démographiques d'un conflit international sont quant à eux en déclin et les projections démographiques permettent de repérer les points chauds possibles. Les conflits et l'instabilité politique se disperseront dans l'ensemble du Moyen-Orient, en Asie et dans certaines îles du Pacifique, mais se concentreront probablement en Afrique subsaharienne. Puisque le conflit constitue le plus important « facteur d'incitation » de la migration, les pressions de l'immigration à partir de l'Afrique subsaharienne vers l'Europe (mais aussi vers des endroits comme l'Afrique du Sud) devraient être maintenues et pourraient s'intensifier en raison des changements climatiques qui rendent l'existence encore moins viable dans cette région de la planète.

La migration et la structure par âge ont plusieurs liens. Les populations les plus mobiles tendent à être jeunes. Plus précisément, les migrants sont majoritairement âgés entre 15 et 35 ans. Bon nombre de raisons expliquent cet état des choses. Principalement, ces groupes d'âge sont ceux qui peuvent le plus profiter à long terme de la migration et souffrent moins des conséquences d'un déracinement.

Pour rendre compte de la migration, on peut notamment la prendre comme une fonction de facteurs d'incitation et de désintérêt. Entre 2008 et 2010, la firme Gallup a mené un sondage sur le terrain auprès de 401 490 personnes dans 146 pays (Esipova et Ray, 2011). Selon ce sondage, 14 pour cent de la population mondiale – quelque 630 millions de personnes – aimerait migrer dans un autre pays si elles le pouvaient. Les populations en Afrique subsaharienne (33 pour cent), en Afrique du Nord (23 pour cent), au Moyen-Orient et en Amérique latine (23 pour cent) avaient la plus grande envie de déménager de façon permanente. Les États-Unis étaient la destination privilégiée (23 pour cent), suivis par le Canada et le Royaume-Uni (7 pour cent chacun). Dans le cas du Canada, cela représenterait quelque 145 millions de migrants dans un pays « super diversifié » (Vertovec, 2007) affichant déjà un des taux de migration les plus élevés per capita au monde. En effet, environ 20 pour cent de sa population est née à l'étranger (une proportion seulement comparable à l'Australie et à la Suisse). En pratique, seulement trois pour cent de la population mondiale habitent à l'extérieur de son pays d'origine; la plupart de ces migrants habitent dans des pays voisins

ou très près de leur pays de naissance. Cet écart assez important entre le désir de migrer et le lieu actuel de résidence laisse entendre qu'il y a un large potentiel bassin de migrants non autorisés, ce qui rend la compétition féroce entre eux. Ce bassin n'est pas près de diminuer. D'abord, les plus importantes croissances démographiques se produisent précisément dans les pays qui sont le moins en mesure de faire face à la situation. Ensuite, les pressions exercées par les changements climatiques et l'instabilité politique s'avéreront probablement des facteurs d'incitation constants. Enfin, la demande en main-d'œuvre étrangère tranche avec l'absence de moyens en place pour faciliter la migration légale.

L'élément « approvisionnement » de l'équation de la migration contraste nettement avec celui de la demande. Les frontières ne sont pas ouvertes, l'opinion publique dans la plupart des pays semble peu favorable à la migration, et l'ONU ne prévoit qu'environ 1,1 million d'immigrants annuellement au cours des prochaines décennies (comparativement à une croissance démographique de l'ordre de 60 millions de personnes par année). Les changements démographiques creuseront donc forcément le fossé entre le Nord et le Sud au cours des prochaines décennies. En vue d'avoir un régime de migration plus efficace, de nombreuses discussions se déroulent dans des institutions comme la Commission mondiale sur les migrations internationales, le Forum mondial sur la migration et le développement, et le Groupe mondial des migrations. Pourtant, mis à part les règles insuffisantes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en matière de mobilité de la main-d'œuvre et les conventions et protocoles très précis (mais relativement faibles) sur le statut des réfugiés, il y a peu d'ententes ou de lois internationales. Sans responsable et sans volontaire pour assumer cette responsabilité, la migration présentera un important défi au Canada au cours des décennies à venir. Il en sera de même pour les effets de deuxième ordre de la migration. Plus de la moitié des immigrants au Canada viennent de pays où les normes ne sont pas démocratiques et où la violence fait partie de la culture politique locale. Ces antécédents représentent un défi grandissant pour la capacité du Canada à intégrer les immigrants, et par conséquent pour la résilience de son tissu social. Ces immigrants exposent aussi le Canada au danger des transnationalistes (Vertovec, 2009), groupes mal intentionnés des diasporas qui cherchent à alimenter les conflits intérieurs à l'étranger.

Notes

1. Nonobstant les effets de la politique de l'enfant unique en Chine sur l'âge médian, en 2008, le gouvernement de la Chine a augmenté de manière importante les amendes imposées aux couples fortunés qui enfreignent la loi et qui ont plus d'un enfant.
2. Techniquement parlant, ce ne sont pas toutes des explosions démographiques; une grande partie de la population est seulement jeune.

Bibliographie et lectures pertinentes

- Cincotta, Richard, Robert Engleman et Daniele Anastasion (2003). *The Security Demographic—Population and Civil Conflict After the Cold War*. Washington, D.C., Population Action International. Sur Internet : http://www.populationaction.org/Publications/Report/The_Security_Demographic/The_Security_Demographic_Population_and_Civil_Conflict_After_the_Cold_War.pdf
- Esipova, Neli et Julie Ray (2011). « International Migration Desires Show Signs of Cooling », 11 juin. Sur Internet : <http://www.gallup.com/poll/148142/International-Migration-Desires-Show-Signs-Cooling.aspx>
- Goldstone, Jack A. (2010). « The New Population Bomb: The Four Population Trends that Will Change the World », *Foreign Affairs*, janvier/février 2010, vol. 89, n° 1, p. 31-43.
- Goldstone, Jack A., Monica Duffy Toft et Eric Kaufmann (2011). *Political Demography: How Population Changes are Reshaping International Security and National Politics*. Boulder, CO, Paradigm Press.
- Jackson, Richard et Neil Howe (2008). *The Graying of the Great Powers: Demography and Geopolitics in the 21st Century*. Washington, D.C., Centre for Strategic and International Studies. Sur Internet : <http://csis.org/publication/graying-great-powers-0>
- Leahy, Elizabeth et al. (2007). *The Shape of Things to Come – Why Age Structure Matters To A Safer, More Equitable World*. Washington, D.C., Population Action International. Sur Internet : http://www.populationaction.org/Publications/Report/The_Shape_of_Things_to_Come/SOTC.pdf
- Leuprecht, Christian. (2010). « International Security Strategy and Global Population Aging », *Journal of Strategic Security*, vol. 3, n° 4, p. 27-48. Sur Internet : <http://scholarcommons.usf.edu/jss/vol3/iss4/7/>
- Leuprecht, Christian (2011). « At the Demographic Crossroads: International Security Strategy for the 21st Century », Christian Leuprecht, Jodok Troy et David Last, éditeurs, *Mission Critical: Smaller Democracies' Role in Global Stability Operations*. Kingston and Montreal, McGill-Queen's University Press, p. 13-48.
- Massey, Douglas et J. Edward Taylor (2004). *International Migration: Prospects and Policies in a Global Market*, Oxford, Oxford University Press.
- National Intelligence Council (2008). *Global Trend 2025: A Transformed World*, Washington D.C. Sur Internet : http://www.dni.gov/nic/PDF_2025/2025_Global_Trends_Final_Report.pdf
- Vertovec, Steven (2007). « Super-diversity and Its Implications », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 29, n° 6, p. 1024-1054.
- Vertovec, Steven (2009). *Transnationalism*. Londres et New York, Routledge.

Migration et sécurité frontalière

François Crépeau

Connaissances actuelles

La confidentialité des informations sur la gestion des frontières représente le principal obstacle aux recherches menées dans le domaine des migrations de personnes et de la sécurité frontalière. Bien que cette situation ne soit pas nouvelle, elle a pris considérablement d'ampleur depuis les attentats du 11 septembre 2001. Dans un tel contexte, il s'avère extrêmement difficile tant d'obtenir des informations et de recueillir des données sur le sujet que de mener des entrevues avec des représentants gouvernementaux qui ont des connaissances dans le domaine.

La gestion du déplacement des personnes aux frontières devient une question de sécurité publique quand elle concerne les criminels qui tentent d'entrer au pays, surtout quand cela est lié à des activités criminelles internationales comme le trafic de drogues, d'armes, d'organes ou d'êtres humains et les activités criminelles de la mafia. Elle peut également devenir une question de sécurité nationale et internationale si elle implique la subversion, l'espionnage, le trafic de matières dangereuses, le terrorisme, etc.

Toutefois, sur le nombre total de personnes qui traversent la frontière canado-américaine, les cas problématiques sont très rares. Ainsi, la difficulté consiste plus à faciliter le très grand nombre de passages qui ne constituent aucun problème tout en interceptant le très faible nombre de cas qui justifient la mise en place de mesures de sécurité. Dès lors, un problème s'impose : sécuriser tous les passages mobilise beaucoup de ressources et

la gestion de la sécurité des frontières pourrait être beaucoup plus efficace si les ressources étaient consacrées aux strictes passages risqués.

Ce problème de la sécurisation des frontières semble avoir été soulevé davantage par la classe politique que par l'appareil du renseignement et les organismes d'application de la loi. Pour des motifs électoraux, les élites politiques ont favorisé la tenue d'un discours public sur l'immigration qui présente les immigrants clandestins comme des criminels et qui fait constamment augmenter la répression des déplacements inhabituels de personnes, plutôt que d'attirer l'attention sur les véritables problèmes de criminalité liés aux mouvements transfrontaliers. En Europe, les partis d'extrême droite défendent ce point de vue depuis presque trois décennies.

Tendances générales

Depuis le 11 septembre 2001, le discours public blâme constamment les étrangers pour des problèmes sociaux de toute sorte (notamment le chômage, la criminalité, les problèmes de santé et le terrorisme). Il sert à justifier la mise en œuvre d'un grand nombre de mesures visant à renforcer le contrôle exercé sur les étrangers en tout genre, soit les résidents de certains pays, les immigrants munis des documents requis qui laissent expirer leur visa, les immigrants sans papiers, les demandeurs d'asile et les victimes du trafic d'êtres humains. Ces mesures ont souvent été perçus comme étant exceptionnelles, au sens où ils s'écartaient des procédures judiciaires habituelles qui ont été appliquées depuis plusieurs décennies (voire même plusieurs siècles). Souvent, elles ont dérogé aux principes fondamentaux des droits de la personne. Cette déviance a été justifiée, surtout de façon implicite, mais parfois explicite, par l'idée que les droits des étrangers pouvaient être restreints quand la sécurité des citoyens était en jeu. Ces projets ont souvent été élaborés sous le sceau du secret, comme si les mesures que pouvaient prendre les autorités à l'endroit des étrangers au nom de la sécurité nationale ne requerraient pas le même niveau de justification que les autres décisions du gouvernement.

Toutefois, cette tendance a été remise en question par des cours et des tribunaux dans des pays où on a fait appel à un organisme judiciaire indépendant pour intervenir et prendre une décision en fonction des outils juridiques fournis par la constitution. On reconnaît de plus en plus que le 11 septembre 2001 n'a pas « tout changé » dans notre système juridique, que la législation internationale sur les droits de la personne prévoit des

mesures d'exception et des dérogations (sous réserve de conditions strictes) en cas d'urgence et que les droits de la personne doivent être universels, pas seulement aux citoyens d'un pays donné. Des juges ont de nouveau fait valoir la primauté de certains droits juridiques fondamentaux, ce qui comprend le fait qu'en vertu des principes de base de la législation sur les droits de la personne, que ce soit à l'échelle internationale ou nationale, tous les hommes sont égaux et la discrimination est interdite. Des exceptions peuvent toujours être établies, mais leur bien-fondé doit être prouvé comme il se doit dans une société libre et démocratique pour qu'elles soient acceptées par les tribunaux. Pour être reconnues légitimes, les exceptions fondées uniquement sur des motifs de citoyenneté ou d'immigration doivent être justifiées, comme c'est le cas pour toute autre dérogation. Les gouvernements ne disposent pas d'un droit privilégié de transgresser les droits de la personne seulement parce que les personnes concernées sont des étrangers.

Par exemple, la Cour suprême du Canada a rappelé aux autorités que « le principe primordial de justice fondamentale applicable ici est le suivant : l'État ne peut détenir longtemps une personne sans lui avoir préalablement permis de bénéficier d'une procédure judiciaire équitable... ». En reconnaissant le statut d'égalité entre étrangers et citoyens, la Cour suprême a de fait bloqué le programme de « certificats de sécurité » qui vise à autoriser la détention d'étrangers pour une période de temps indéterminée (souvent des années) sans porter d'accusation et, ce, sans que la personne détenue (ou son représentant) ne puisse avoir accès aux informations justifiant sa détention (qui n'ont jamais été présentées en tant que « preuves ») qui lui permettraient de se défendre convenablement. La Cour suprême du Royaume-Uni a fait de même avec le programme de « mesures de contrôle » de la Grande-Bretagne et a empêché les représentants gouvernementaux en service à l'aéroport de Prague de discriminer des Tchèques d'origine tsigane en leur interdisant de prendre des vols à destination de la Grande-Bretagne. La Cour suprême des États-Unis a fait pression sur les autorités américaines en ce qui concerne le traitement réservé aux prisonniers à la base de Guantanamo Bay. La Cour suprême d'Australie a fait ce qui était en son pouvoir pour limiter les effets de la « Solution du Pacifique » (laquelle prévoit d'envoyer les immigrants sans papiers interceptés en mer, notamment les demandeurs d'asile, dans des pays comme la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Nauru, d'emprisonner systématiquement tous les immigrants sans papiers se trouvant au pays, y compris les enfants, et plusieurs autres mesures qui ont valu à l'Australie d'être sévèrement condamnée par les organismes membres du Traité

international relatif aux droits de la personne). Toutefois, elle n'a obtenu que peu de résultats parce que le système judiciaire de l'Australie est fondé sur une souveraineté parlementaire et une charte des droits et liberté qui comporte des lacunes.

Constatations empiriques pertinentes

Au cours de la période de prospérité qui a suivi la Seconde Guerre mondiale, l'immigration clandestine était perçue comme un faible prix à payer pour répondre à l'augmentation rapide des besoins en main-d'œuvre non qualifiée. La crise du pétrole de 1973 a mené à la fermeture partielle des frontières du « Nord » aux travailleurs étrangers et a servi à justifier ce changement. Avec l'accroissement de l'accessibilité aux communications et aux déplacements internationaux, le nombre de demandes d'asile a monté en flèche, tout comme le du nombre d'immigrants clandestins. Les États ont alors réagi en tenant un discours musclé contre les demandeurs d'asile et en prenant des mesures de répression et de dissuasion contre l'immigration clandestine.

Les mesures de dissuasion visent à décourager les immigrants clandestins d'entrer dans un pays en alourdissant les peines et en diminuant les droits des immigrants. Elles sont axées sur la restriction des droits des immigrants, notamment la suppression du droit d'appel pendant le processus d'immigration, et sur la restriction de l'accès à l'assistance juridique, au marché du travail et à l'aide sociale. Le passage de clandestins est de plus en plus criminalisé. Les gouvernements ont de plus en plus recours à des ententes internationales afin de faciliter le renvoi des immigrants indésirables. En outre, les immigrants clandestins sont passibles de peines d'emprisonnement accrues.

Les mesures de prévention sont conçues pour empêcher l'arrivée d'immigrants clandestins sur « notre » territoire dans le but d'éviter l'intervention de certains ONG, avocats, politiciens ou journalistes qui s'opposeraient à leur expulsion, ces derniers ne se portant pas à la défense des personnes maintenues à l'étranger. Ces mesures comprennent la modification des politiques sur les visas, par exemple l'imposition de visas aux Mexicains et aux Tchèques par le gouvernement du Canada à la suite de l'augmentation du nombre de demandes d'asile en provenance de ces deux pays. Il existe également des sanctions infligées aux entreprises de transport (amendes imposées à celles qui font entrer dans un pays des étrangers qui n'ont pas

les documents requis), entraînant une privatisation partielle du contrôle de l'immigration. Les États se tournent également vers des solutions d'interception à l'étranger pour empêcher l'immigration clandestine. Par exemple, le Canada a affecté des agents d'intégrité des mouvements migratoires à l'étranger. Les renseignements en matière d'immigration sont largement partagés sans que l'accès aux renseignements personnels contenus dans les bases de données ne soit contrôlé efficacement. De nos jours, les ententes de coopération économique internationale, comme le Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée, le Processus de Puebla pour l'Amérique centrale ou les ententes de développement signées par l'Union européenne et le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, comportent toutes des clauses qui obligent les pays du « Sud » aux antécédents douteux en matière des droits de la personne à mettre œuvre des mécanismes de contrôle des migrations qui « protègent » les pays du « Nord » et à confier les procédures de vérification à des pays qui ont de meilleures politiques. Les frontières et les mers sont militarisées : pendant les années 1990, la base de Guantanamo était employée pour garder les Haïtiens recueillis en haute mer avant de les renvoyer dans leur pays. L'Australie, qui persiste à appliquer la Solution du Pacifique, a adopté une façon de faire semblable avec les immigrants en provenance d'Indonésie, tout comme l'Agence Frontex de l'Union européenne, qui patrouille la Méditerranée. Des pays d'Europe ont discuté de la possibilité d'« extérioriser » les procédures de demandes d'asile, lesquelles se dérouleraient entièrement à l'étranger, dans des pays comme la Libye, le Maroc, l'Albanie et la Mauritanie. Tony Blair a même menacé de retirer le Royaume-Uni de la *Convention européenne des droits de l'homme* si le nombre de demandes d'asile demeurerait trop élevé, brisant ainsi un tabou vieux d'un demi siècle.

En somme, les États ont intégré des mesures de sécurité à leurs politiques sur l'immigration. En outre, elles instrumentalisent leurs outils juridiques en vue d'appuyer le discours sur la sécurité visant les immigrants et elles coordonnent de plus en plus leurs efforts pour intégrer l'ensemble de ces mesures dans une stratégie cohérente afin de prévenir les déplacements clandestins de personnes, notamment ceux des demandeurs d'asile et des réfugiés, et à réduire le « fardeau » d'une telle immigration.

Ces mesures découlent d'une transformation du paradigme politique et sont à l'image du nouveau discours public sur l'immigration. Les immigrants sont souvent perçus comme suspects, dangereux et indignes de confiance, tout spécialement depuis les attentats du 11 septembre 2001 et les attentats à la bombe perpétrés à Bali en 2002, à Madrid en 2004 et à Londres en

2005. Désormais, ils sont plus souvent associés aux problèmes économiques (chômage, crise de l'État providence et autres), à l'insécurité (quartiers déshérités, actes de violence mineurs, crime organisé, terrorisme et autres) et à un malaise identitaire (changements démographiques, caractéristiques identitaires intrinsèques). La mentalité « eux/nous » progresse, ce qui engendre de la discrimination et facilite l'incitation à la haine. L'immigration fait dorénavant partie intégrante d'un nouveau paradigme mondial fondé sur la « sécurisation » des espaces publics (sécurité de l'eau, sécurité alimentaire, sécurité de l'énergie, sécurité des communications, sécurité de l'environnement et sécurité en matière d'immigration, etc.).

Mais tout cela est-il justifié? Le fait d'entrer clandestinement dans un pays ne constitue pas un crime contre quiconque ou contre la propriété. Il s'agit essentiellement de franchir une ligne virtuelle, ce qui ne cause en soi aucun préjudice à qui que ce soit. En outre, pour les réfugiés, le recours aux réseaux de migration clandestine constitue souvent un ultime ressort, lorsque tous les autres moyens de protection sont inaccessibles. Au cours de l'histoire, d'innombrables personnes, à l'image du film *Casablanca*, ont été sauvées par les trafiquants de clandestins. La grande majorité des immigrants clandestins ne présentent aucun risque pour la sécurité. Le département de la Sécurité intérieure a récemment conclu un programme de recensement des immigrants (mis sur pied après les attentats du 11 septembre 2001), qui visait des hommes originaires de pays musulmans : parmi les 80 000 hommes recensés, 2 870 ont été expulsés, mais aucun n'a été inculpé de terrorisme. Bien que présentés comme un moyen de lutter contre la criminalité internationale et de favoriser la sécurité, les mécanismes de contrôle de l'immigration sont plutôt conçus pour rassurer les citoyens et leur montrer que les gouvernements sont « actifs » en ce qui a trait à la question de l'immigration, et non pour accroître leur sécurité de façon significative en prenant les mesures appropriées.

De plus, les mesures de lutte contre l'immigration clandestine sont inefficaces, car elles s'attaquent rarement à la principale cause de l'immigration, c'est-à-dire au besoin d'exploitation de main-d'œuvre du « Nord ». L'exploitation d'immigrants vulnérables qui a lieu dans certains secteurs de l'économie (par exemple, la construction, l'agriculture, le marché des travailleurs domestiques et les services de nettoyage et de restauration) accentue la concurrence dans les systèmes économiques du « Nord ». Les « employeurs clandestins » attirent énormément d'immigrants illégaux, mais ils sont systématiquement écartés du discours gouvernemental sur l'immigration clandestine. Le discours public met l'accent sur le fait que

les immigrants viennent « prendre » le travail de la population locale, mais il ne signale jamais que les employeurs locaux offrent des emplois payés à des salaires inéquitables à des immigrants vulnérables prêts à les accepter : le fait que « nous » sommes aussi responsables du phénomène de l'immigration clandestine est rarement mentionné.

Conséquences et influence sur le Canada et sa sécurité

Rendre légitimes et constitutionnelles les mesures de sécurité adoptées par le Canada devrait être un objectif majeur des autorités. Cela renforcerait tout jugement approuvé par le système judiciaire et permettrait de rassurer l'ensemble des citoyens en leur montrant que le gouvernement ne peut bafouer les droits des personnes à sa guise. Au lieu d'adopter cette approche, le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration a récemment contesté certaines décisions juridiques, soutenant que les tribunaux l'empêchaient de remplir son mandat qui consiste à protéger les Canadiens.

Qui plus est, le discours public sur l'immigration devrait être modifié. À l'heure actuelle, tout semble permis. Les immigrants ne votent pas et leur poids politique est insignifiant. Ils se plaignent rarement et leurs droits sont négligeables. Une personne peut dire ce que bon lui semble au sujet des immigrants sans que cela entraîne de conséquences politiques. Au contraire, les allégations et les insinuations les plus outrageuses attirent les votes, comme l'ont bien compris les partis de droite en Europe. Au Canada, cette situation s'est manifesté de façon particulière dans le dossier des passagers du *Ocean Lady* et du *MV Sun Sea* : malgré une vaste campagne visant à convaincre l'opinion publique des dangers que représente ce genre d'entrée clandestine au pays, très peu de passagers posaient des risques assez importants pour justifier leur expulsion, et les cours ont souvent jugé peu convaincantes les preuves fournies en matière de sécurité.

Le discours public devrait reconnaître que les frontières des pays démocratiques ne peuvent pas être fermées et que l'immigration clandestine y demeurera une réalité. À l'avenir, nous devons composer avec ce phénomène au lieu de simplement l'ignorer, le dénoncer ou le criminaliser.

Cela fait, les questions de sécurité relatives aux étrangers pourront prendre la place qui leur revient (et non celle qu'on leur a inventée) : les ressources pourront être affectées de façon appropriée aux organismes de renseignement et d'application de la loi dans le but de prévenir les crimes et les menaces qui pèsent sur le public, la sécurité nationale et la sécurité internationale.

Références et lectures suggérées

- BIGO, Didier. *Security and Immigration: Toward a Critique of the Governmentality of Unease, Alternatives* 27 (édition spéciale) : 63–92, 2002.
- BIGO, Didier et Elspeth GUILD, éd., *Controlling Frontiers: Free Movement into and within Europe*, Cornwall, Ashgate, 2005.
- BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL. *Towards a Fair Deal for Migrant Workers in the Global Economy*, Rapport VI (Conférence internationale du travail, 92^e édition), Genève, 2004.
- COLLETT, Elizabeth *Emerging Transatlantic Security Dilemmas in Border Management*, Washington, Migration Policy Institute, 2011.
- COMMISSION MONDIALE SUR LES MIGRATIONS INTERNATIONALES. *Migration in an Interconnected World: New Directions for Action*, Genève, 2005.
- CRÉPEAU, François et Delphine NAKACHE. *Controlling Irregular Migration in Canada : Reconciling Security Concerns with Human Rights Protection, Shaping Canada's Future: Immigration and Refugee Policy Paper Series*, Montréal, Institute for Research on Public Policy, 2006.
- FAIST, Thomas. *The Migration-Security Nexus. International Migration and Security before and after 9/11*, Willy Brandt Working Papers, Malmö University School of International Migration and Ethnic Relations, 2004.
- GUILD, Elspeth, Sergio CARRERA et Anaïs FAURÉ ATGER. *Challenges and Prospects for the EU's Area of Freedom, Security and Justice: Recommendations to the European Commission for the Stockholm Programme*, *Justice and Home Affairs CEPS Working Documents*, 2009.
- KAUSHAL, Asha et Catherine DAUVERGNE. *The Growing Culture of Exclusion: Trends in Canadian Refugee Exclusions*, *International Journal of Refugee Law* 23(1) : 54–92, 2011.
- PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT. *Human Development Report 2009. Overcoming Barriers: Human Mobility and Development*, New York, UNDP, 2009.
- TEMBOUR, Marie-Bénédicte et Toby KELLY, éd., *Are Human Rights for Migrants? Critical Reflections on the Status of Irregular Migrants in Europe and in the United States*, Oxford, Routledge, 2011.

Clandestinité, gouvernance et primauté du droit dans un monde urbanisé : Incidences sur le Canada

Julie-Anne Boudreau

Connaissances actuelles et tendances générales

Dans notre monde qui s'urbanise rapidement, de nouvelles menaces transnationales font leur apparition, qui découlent tout particulièrement des répercussions transnationales de plus en plus importantes de la clandestinité¹. Davis (2007) a démontré que dans les milieux où des activités clandestines sont en cours depuis longtemps, il existe une concentration de la violence causée par la concurrence entre les mafias et les groupes qui ont des intérêts commerciaux licites souhaitant y mener des projets de développement. Ce phénomène est particulièrement manifesté dans les centre-villes où on souhaite procéder à des réaménagements afin d'attirer les investisseurs et où des activités clandestines aont cours depuis longtemps. Citons à titre d'exemples le Centro Histórico de la ville de Mexico, où les vendeurs ambulants mènent des affaires depuis longtemps, Time Square, à New York, qui avant d'être réaménagé était connu comme un lieu de prostitution et de trafic de drogue, ou encore le parc Émilie Gamelin à Montréal, qui est un lieu de rassemblement de longue date pour les punks, au grand désarroi des promoteurs du nouveau *Quartier des spectacles*.

Mais même loin des centre-villes, dans les banlieues résidentielles où les activités clandestines sont en plein essor, les résidants se retrouvent dans des espaces où les réseaux fondés sur les obligations et la réciprocité ne sont pas nécessairement loyaux envers les institutions d'État, et où les réseaux transnationaux ou locaux sous-jacents fondés sur la réciprocité occupent une place prépondérante dans la vie quotidienne des gens (Davis, 2010 : 407). Cette situation est courante dans les banlieues qui accueillent une grande quantité d'immigrants récemment arrivés (parfois de façon clandestine).

La tolérance envers les activités clandestines varie d'un endroit à l'autre et la gestion des espaces urbains est un élément clé du maintien de l'équilibre entre la clandestinité et la légalité. Par exemple, les ressources chargées des questions nationales, c'est-à-dire celles de l'État central, ne peuvent que difficilement s'occuper des activités propres aux banlieues, car elles ne disposent pas des moyens nécessaires pour exercer un contrôle à cette échelle. Il est donc nécessaire d'effectuer des comparaisons pour comprendre la réaction des différents pays et niveaux de gouvernement face aux activités des réseaux informels transnationaux, dont l'importance augmente sans cesse, et la façon dont ils prennent des mesures de contrôle à cet égard.

La multiplication des activités clandestines et la consolidation des ressorts juridiques transnationaux entraînent la modification des ressources étatiques et influent sur la manière de légitimer les lois. Dans les années 1990, beaucoup de recherches ont porté sur la façon dont la néolibéralisation et la déréglementation ont affaibli la capacité de l'État à assurer le bien-être de la population. Aujourd'hui, l'action de l'État n'est plus seulement sujette aux pressions internationales (par l'entremise d'organismes comme l'Organisation mondiale du commerce, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale), mais aussi à celles de couches sous-jacentes, comme l'immigration clandestine, le narcotraffic et le commerce de produits piratés, dont l'activité influe directement sur les sphères transnationales.

Considérant l'influence de l'activité transnationale des couches sous-jacentes sur les ressources étatiques chargées de la sécurité, il convient de se demander si la déréglementation et la néolibéralisation visaient réellement à faire disparaître certaines lois. Certains pourraient argumenter qu'il s'agissait plutôt d'une lutte pour le pouvoir d'utiliser les lois à son avantage. Une grande partie des travaux portent sur le processus de déréglementation : la déréglementation d'un secteur d'activité s'accompagne habituellement d'une surréglementation d'un autre secteur, dynamique qui peut s'effectuer sur différents niveaux de gouvernement. Par exemple, durant la déréglementation du commerce international, des lois régissant le travail ont été

abolies alors que certaines ont été créées à travers la criminilisation de la mendicité. Plutôt que de considérer les lois et les règlements strictement en fonction de leur contenu, il serait aussi important d'examiner la façon dont ils seront utilisés, à la manière d'outils ou de ressources, par certains groupes (les banques, les représentants de l'État et les narcotrafiquants, par exemple).

Pour que la mise en application d'une loi soit efficace, les responsables de son application (policiers, intervenants de première ligne, courtiers, etc.) doivent la considérer comme légitime. Les recherches doivent préciser *qui* fait appliquer la loi, plutôt que de se contenter du *contenu* de la loi. Déterminer quels sont les acteurs et quel est leur rapport avec la loi (par exemple chez les policiers, les preneurs de décision, les politiciens, les fonctionnaires, les lobbyistes, les passeurs d'immigrants clandestins, etc.) peut mener à une meilleure compréhension de la façon dont une loi est concrètement utilisée, négociée et justifiée. Il est important de répondre à ces questions pour mieux saisir les pratiques clandestines transnationales.

Tout cela soulève plusieurs questions : (a) Dans quelle circonstance les pratiques clandestines sont-elles illégales?; (b) La mondialisation donne-t-elle lieu à de nouvelles formes d'activités clandestines qui influent sur le degré de tolérance de l'État?; (c) Existe-t-il de nouvelles formes d'activités transnationales qui, lorsqu'elles donnent sur de nouveau concept ou causent de nouveaux préjudices, peuvent influencer sur le degré de tolérance de l'État à l'égard des activités clandestines?

Découvertes empiriques utiles aux programmes de prévention

Le Réseau continental de recherche sur l'informalité dans les métropoles (RECIM) étudie le rôle de la négociation informelle dans la gestion des activités illégales des jeunes au Canada et au Mexique. Plus précisément, il examine les programmes de prévention des bandes de rue à Montréal et à Mexico ainsi que leurs conséquences sur les relations entre les policiers et les jeunes. La question d'ordre général est : Y a-t-il dans la rue de nouvelles formes de négociations intenses, apparues dans le contexte de l'urbanisation mondiale, qui influent sur le degré de tolérance de l'État à l'égard des activités clandestines? Les activités clandestines et parfois transnationales que mènent les bandes de rue ainsi que, d'une façon plus générale, les activités légales, mais néanmoins marginales, que mènent les jeunes suscitent des préoccupations car elles remettent en question les mesures mises en place pour assurer la sécurité.

L'urbanisation amène de nouvelles conditions économiques, sociales, politiques et culturelles qui influent sur la façon dont les personnes agissent et interagissent (Boudreau, 2010). Elle fait croître les besoins en mobilité et modifie le paradigme comportemental fondé sur l'espace qui prévaut dans le système étatique moderne. La plupart des programmes de prévention, de même que l'organisation du travail de la police, ont été conçus en fonction d'un territoire d'activité bien défini (dans le cas présent, un quartier, une banlieue). Ce type de restrictions territoriales imposées à la police et aux programmes de prévention n'est plus cohérent étant donné la vie très mobile des jeunes en question. Les jeunes « à risque » et les membres de bandes ne vivent plus exclusivement dans leur quartier; ils se déplacent dans la ville et dans le monde.

Ces déplacements sont rarement considérés comme importants. Pourtant, ils jouent un rôle déterminant dans le développement des habiletés personnelles et du sentiment de compétence, des facteurs de résilience importants pour surmonter les autres problèmes associés à la vie de quartier (par exemple, la pauvreté, le manque de confiance en soi et les familles monoparentales). Un projet pilote mené dans trois quartiers de Montréal a montré que les jeunes les plus mobiles (établi en fonction d'une combinaison de facteurs, soit les déplacements (quotidiens et autres), les voyages et les déménagements) possèdent un plus grand sentiment de compétence et manifestent un plus grand engagement envers leur milieu, voire même, envers la politique. Ces constatations montrent qu'il serait pertinent de pousser plus loin les recherches sur la façon dont la mobilité pourrait être intégrée aux programmes de prévention. Il serait possible de donner aux jeunes la possibilité de se déplacer et de leur montrer comment faire pour favoriser leur estime de soi et leur engagement social.

Au-delà de la question de la mobilité, l'urbanisation influe aussi sur la façon dont les gens réagissent aux menaces et aux imprévus. L'accélération du rythme de la vie en milieu urbain crée des situations complexes qui se mêlent les unes aux autres. Il est donc plus difficile d'évaluer les conséquences futures d'un acte. La complexité, la fluidité et la rapidité de la vie urbaine présentent des défis dont chacun doit tenir compte pour élaborer un plan et une stratégie. Ces facteurs ont une incidence directe sur la prise de décision des gens. Pedrazzini (1994) avance que les jeunes qui vivent dans un quartier marqué par l'activité clandestine, qu'ils soient membres ou non d'une bande, ont une meilleure compréhension de ces changements urbains que les acteurs étatiques et qu'ils ont adopté un paradigme comportemental (urbain) plus contemporain. Les travaux de

Pedrazzini montrent comment les jeunes « à risque » à Caracas ont adopté la ruse et une « culture de l'urgence ». Ils savent agir tactiquement (réagir), plutôt que seulement stratégiquement (prévenir). Cette façon de penser est très différente de celle des preneurs de décision. Lorsque les jeunes des banlieues parisiennes sont accusés d'actes d'incivilités ou que les bandes de rue sont qualifiées d'asociales, c'est en fait que leur comportement est difficile à comprendre d'un point de vue rationnel.

Les recherches se poursuivent dans deux milieux politiques et institutionnels différents (Montréal et Mexico) et portent sur la façon dont la police et les jeunes interagissent. Elles ont pour objectifs d'expliquer ce qui guide les actions des jeunes et la façon dont ils envisagent ce qu'ils font. Comment se déplacent-ils dans la ville et dans le monde? Comment interagissent-ils avec ceux qui représentent l'autorité (par exemple, les policiers, les professeurs et les travailleurs sociaux)? Comment réagissent-ils aux menaces? Quel est le raisonnement derrière leurs actions qui, selon Pedrazzini (1994), sont mieux adaptés au monde urbain actuel? Voilà qui pourrait donner des indices sur la manière d'ajuster les programmes de l'État et d'orienter le travail des policiers. Les recherches pourraient aussi améliorer la capacité des services de police à acquérir des connaissances (fondées sur celles des jeunes) plus concrètes sur les villes et les aider dans leur travail. Elles permettraient de mieux comprendre le milieu dans lequel les jeunes vivent et les raisons qui motivent leur comportement.

Conséquences et influence sur le Canada et sa sécurité

L'activité clandestine est peut-être moins visible au Canada qu'ailleurs. Les villes ne sont pas arpentées par les vendeurs, parsemées de taudis et divisées par des bandes de rue. Toutefois, de nombreuses activités clandestines y prennent place, de la contrebande à la contrefaçon en passant par le narcotrafic et le squat. Elles sont aussi menées dans les banlieues, où les autorités appliquent les règlements avec souplesse et les jeunes négocient un peu avec la police. À cette échelle, les activités clandestines sont plus faciles à gérer et davantage tolérées qu'au niveau national. Chaque activité doit être considérée en fonction de l'importance de la réglementation et des ressources étatiques disponibles (à l'échelle des banlieues ou transnationale).

Même si elles sont plus discrètes au Canada, les activités clandestines sont de plus en plus liées à des réseaux transnationaux sous-jacents qui influencent l'État. Il peut s'agir de réseaux « commerciaux » (narcotrafic, trafic de personnes) ou, par exemple, de réseaux de personnes de même

allégeance qui agissent par réciprocité en vue de favoriser les migrations. L'observation des pays où l'activité clandestine est plus visible permet d'acquérir beaucoup de connaissances qui serviront à gérer la pression qu'exercent les activités transnationales. En outre, peut-être serait-il possible d'apprendre des jeunes Canadiens qui ont compris que le monde s'urbanise, ce qui a des répercussions sur les occasions d'agir et influence les façons d'agir et de réagir. Ceux et celles qui prennent les décisions et élaborent les politiques pourraient apprendre beaucoup s'ils étudiaient le paradigme comportemental des jeunes.

Note

1. La clandestinité comprend toutes les activités *clandestines* (lesquelles peuvent être non réglementées sans être nécessairement illégales) qui échappent au contrôle de l'État (Castells et Portes, 1989). Cela inclut l'économie informelle (aussi connue sous les noms d'économie clandestine, d'économie souterraine ou de marché noir), qui implique l'embauche, la production et le commerce non réglementés, notamment la contrefaçon; les installations clandestines (les squats et les constructions illégales) et le trafic clandestin (immigration clandestine, circulation transfrontalière d'articles illégaux, voyages effectués pour obtenir des services de santé illégaux, tourisme sexuel, etc.).

Références et lectures suggérées

- BOUDREAU, J.A. *Reflections on urbanity as an object of study and a critical epistemology*, sous la direction de Jonathan S. Davies et David L. Imbroscio, *Critical Urban Studies: New Directions*, New York, SUNY Press, 2010.
- BRODEUR, Jean-Paul. *Les visages de la police, Pratiques et perceptions*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2003.
- CASTELLS, M. et Alejandro PORTES. *World Underneath: The Origins, Dynamics and Effects of the Informal Economy*, sous la direction de Alejandro Portes, Manuel Castells et Lauren A. Benton, *The Informal Economy: Studies in Advanced and Less Developed Countries*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1989.
- DAVIS, Diane E. *Insecure and Secure Cities: Towards a Reclassification of World Cities in a Global Era*, *Sociología Urbana e Rural* 29(82) : 67–82, 2007. Version mise à jour également publiée dans *MITIR: The MIT International Review*, printemps 2008.
- DAVIS, Diane E. *Irregular Armed Forces, Shifting Patterns of Commitment, and Fragmented Sovereignty in the Developing World*, *Theory and Society* 39(3/4) : 397–413, 2010.
- KLINGER, David A. *Negotiating Order in Patrol Work: An Ecological Theory of Police Response to Deviance*, *Criminology* 35(2) : 277–306, 1997.
- PEDRAZZINI, Yves, H. Cidades MOURA, R. LE BOUTEILLER, J. PAVAGEAU, M. SANCHEZ R. et P. SCHAFFHAUSER. *Jeunes en révolte et changement social*, Paris, L'Harmattan, 1994.

Les organisations criminelles transnationales

James Sheptycki

État actuel des connaissances

De manière générale, il n'existe que peu de recherches canadiennes sur les organisations criminelles transnationales (OCT). Un examen récent de la documentation, commandé par Sécurité publique Canada, a révélé que les recherches canadiennes sur le sujet sont rares (Sheptycki et coll., 2010). Il serait tout à fait pertinent que les facultés de criminologie du Canada entreprennent des recherches sur le sujet. Or, il existe des obstacles. Selon deux experts des milieux universitaires du Royaume-Uni,

la terminologie des documents portant sur le « crime organisé » est souvent ambiguë : cette ambiguïté est autant une force sur le plan stratégique (puisqu'elle permet de réaliser un consensus en ce qui a trait à l'augmentation des ressources, aux pouvoirs nationaux et à la coopération transnationale) qu'une faiblesse sur le plan de l'analyse. [traduction]

La faiblesse de la terminologie sur le plan de l'analyse préoccupe les décideurs. Comment peut-on prendre la mesure du phénomène ou évaluer l'efficacité des contre-mesures si les intervenants du milieu scientifique ne s'entendent pas sur les concepts? Les travaux de recherche des autres pays sont, à de rares exceptions près, assez solides, et les criminologues canadiens brillent par leur absence dans le cadre des débats internationaux sur les organisations criminelles transnationales. Quelques recherches ont été menées sur le crime organisé, au Canada (Beare, 1996; Morselli, 2009;

Schneider, 2009), mais ces travaux universitaires prennent souvent la forme de comptes rendus historiques et ont également tendance à se limiter à l'observation du phénomène au Canada, sans porter le regard sur ses liens transnationaux. Les connaissances de base sur les problèmes engendrés par les organisations criminelles transnationales au Canada sont minces. J'ai examiné la méthode d'évaluation du crime organisé (Organized Crime Threat Assessment — OCTA) utilisée par les services de police du Canada et j'ai constaté que les problèmes étaient considérables (Sheptycki, 2003). Évidemment, les comptes rendus de SP au sujet des méthodes d'évaluation de la menace présentent moins de problèmes (voir Strang, 2000). Ces différences de point de vue sont également observées ailleurs, et les critiques formulées par les milieux universitaires canadiens au sujet de l'évaluation des OCT par les services de police sont généralement semblables à celles des milieux universitaires étrangers (Innes et Sheptycki, 2004; Klerks, 2007 Ratcliffe, 2009; van Duyne et vanderBeken, 2009; von Lampe, 2008). Les conclusions que les services de police tirent des OCTA ont ainsi été remises en question.

Dans son évaluation des OCTA réalisées par Europol, Klerks laisse entendre que cet organisme devrait tirer davantage parti de la mine de renseignements à laquelle ses analystes ont accès au moment de produire des évaluations stratégiques destinées au public (2007, p. 98). Selon lui, les OCTA « n'éclairent aucunement les lecteurs sur la façon dont les acteurs en question arrivent à perpétrer toute cette gamme d'infractions » puisque « le fait de déterminer les mesures qui permettraient de réduire la criminalité organisée, en se fondant réellement sur les renseignements recueillis, exige un compte rendu causal de ces activités » (Edwards et Levi, 2008, p. 369). Il s'agit là du problème fondamental des OCTA. Du point de vue des opérations policières, les OCTA sont techniquement et concrètement inutiles en raison de la connaissance conceptuelle limitée du problème que pose le crime organisé et parce qu'elles ne font pas souvent référence aux données objectives. La mesure des diverses procédures des services de police (arrestations, condamnations, saisies, perturbations des groupes criminels, etc.) ne remplace pas la mesure des répercussions, qui montre comment l'intervention des organismes réduit ces phénomènes. Une étude concertée des milieux universitaires, portant sur l'ensemble des phénomènes que l'on peut regrouper sous la rubrique des organisations criminelles transnationales, fournirait une option valable aux évaluations de la menace actuellement produites par les organismes d'application de la loi. La portée, l'intensité et l'orientation des mesures prises par les services de police

pour lutter contre le crime organisé sont fondées sur ces évaluations de la menace, et c'est pourquoi la qualité et la fiabilité des programmes d'OCTA « devraient préoccuper les décideurs et les administrateurs, de même que les milieux universitaires » (Klerks, 2007, p. 372). Edwards et Levi soulignent qu'« un des rôles importants des sciences sociales est de dissiper les attentes irréalistes des gouvernements qui peuvent envahir le débat sur la sécurité, et d'y élargir l'argumentation pour intégrer les enjeux connexes souvent laissés dans l'ombre parce que les analyses touchant la justice pénale ou la prévention des situations se concentrent sur des enjeux relativement étroits » (2008, p. 382). L'intégration des sciences sociales est indispensable à la compréhension des organisations criminelles transnationales au Canada, si on veut que les politiques aillent au-delà du champ étroit qu'Edwards et Levi ont baptisé « l'industrie de l'évaluation de la menace ».

Tendances de la théorie et possibilités de recherche empirique au Canada

Étant donné la pénurie de recherches empiriques touchant les organisations criminelles transnationales au Canada, il est utile de prendre du recul et de se pencher plus généralement sur les paramètres théoriques de la question.

À partir du compte rendu de Varese (2011, p. 7-12) portant sur l'évolution de la mafia, on peut établir un cadre théorique plus général définissant les conditions nécessaires pour que les organisations criminelles transnationales puissent prospérer et se greffer à une administration quelconque. Cet exercice a son utilité pour celui qui veut préparer un programme de recherche. Le premier aspect de ce cadre théorique concerne l'ensemble des délinquants motivés, c'est-à-dire les gens qui possèdent les compétences, les connaissances et la vision du monde nécessaires pour mettre en œuvre des activités criminelles graves dans le cadre d'une organisation. D'où viennent ces personnes et comment cette population s'étend-elle? Les ouvrages théoriques fournissent plusieurs pistes, mais encore une fois, à quelques exceptions près, les documents produits au Canada ne posent que rarement ce type de questions (voir cependant Desroches, 1995, 2005; Morselli, 2009). Le deuxième aspect a trait à l'existence de marchés illégaux : pour que les organisations criminelles puissent prospérer financièrement, il faut qu'il existe une demande raisonnablement importante dans le grand public pour les produits et services impossibles à obtenir légalement. La drogue, les services sexuels et le jeu sont les ressources économiques traditionnelles des organisations criminelles, mais il existe peut-être d'autres sources.

À l'époque contemporaine, on a vu naître un grand appétit pour la main-d'œuvre bon marché dans les pays industrialisés de l'Occident, y compris au Canada (Keung, 2011). Encore une fois, les recherches empiriques sont rares au Canada, mais ce cadre théorique et les travaux menés ailleurs sont très évocateurs (voir Hales et Silverstone, 2005; Hobbs, 1998; Pearson et Hobbs, 2001; Ruggiero, 2000; Turner et Kelly, 2009). Le troisième aspect du cadre théorique concerne l'incapacité des gouvernements et des États à offrir des mécanismes de règlement des différends accessibles et efficaces. Cela s'explique en partie par la présence des marchés illégaux, où les mécanismes informels de règlement des différends peuvent mener à une violence permanente. Les trafiquants de drogue qui se font voler n'iront de toute évidence pas signaler ce crime à la police. Mais l'absence de mécanismes légaux et gouvernementaux de règlement des différends peut se répercuter sur l'économie légitime. Varese mentionne par exemple l'industrie de la construction, qui peut exploiter un nombre important d'immigrants illégaux ou d'autres travailleurs marginalisés, et utiliser la violence comme mécanisme informel de contrôle de la main-d'œuvre. De plus, lorsque, dans un marché à ce point instable et déréglementé, la concurrence devient forte entre les fournisseurs, il peut se former des groupes « clandestins », sortes de cartels qui vont saigner les fonds publics. On ne peut pas analyser ces problèmes en se fondant sur le type de mesures quantitatives mises de l'avant dans les évaluations de la menace faites par les services de police; Edwards et Levi, entre autres, estiment que seules les études qualitatives et ethnographiques, qui examinent de près les microrelations sociales des membres des organisations criminelles, peuvent faire la lumière sur la nature des problèmes et donner une idée de ce qu'il est possible de faire de façon réaliste (Edwards et Levi, 2008, p. 378-381). Enfin, plus généralement, le manque de confiance sociale et les faibles niveaux d'engagement civique sont un terreau fertile pour les organisations criminelles. Cela fait longtemps qu'on ne parle plus au Canada du concept de « conflit culturel », longtemps utilisé dans les facultés de criminologie (Sellin, 1938). Or, l'émergence de la « criminologie culturelle » au Royaume-Uni et aux États-Unis (Ferrell et coll., 2008) montre qu'il est toujours utile de porter attention aux germes culturels de la criminalité et des conflits. L'analyse des fondements sociaux et culturels des organisations criminelles s'accorde bien avec le besoin de mener des études en science sociale sur ces phénomènes.

Constatations empiriques pertinentes

Une partie de ma recherche qui est tout à fait pertinente pour notre propos concernait l'organisation des activités policières fondées sur les renseignements recueillis (Sheptycki, 2002; 2004; 2007a, 2007b, 2009). Dans ce travail, j'ai décrit et nommé les problèmes organisationnels des systèmes de collecte de renseignements des services de police et expliqué pourquoi et comment les analyses qu'ils en tirent laissent tant à désirer du point de vue des opérations policières. En résumé, mon travail laisse croire que l'importance des « problèmes organisationnels » du système de collecte de renseignements représente un obstacle de taille qui l'empêche de fonctionner. Ces connaissances incomplètes au sujet des problèmes qu'entraînent les organisations criminelles transnationales et des phénomènes connexes ont pour principale conséquence le « paradoxe de la sécurité ». Cette expression décrit le processus selon lequel augmenter les mesures de sécurité contre les crimes graves et les organisations criminelles accroît en réalité l'insécurité des gens. Les « produits du renseignement » des services de police sont étroitement associés à l'insécurité collective de la société canadienne et l'alimentent.

Répercussions et inférences pour le Canada et la sécurité des Canadiens

La principale conclusion que nous pouvons tirer d'une analyse objective des connaissances touchant les organisations criminelles transnationales et les phénomènes connexes au Canada est la suivante : nous n'en savons pas assez. Il faut mettre en œuvre un programme national de recherche qui se consacrera aux dimensions qualitatives de ces organisations, mais il ne sera possible de le faire qu'en mettant sur pied un groupe de chercheurs qui appliquera des méthodes de recherche ethnographiques pour étudier les structures des microsociétés sous-jacentes aux organisations criminelles tout en les liant aux structures des macrosociétés définissant le champ d'action. C'est loin d'être chose faite au Canada.

Bibliographie et autres lectures

- BEARE, MARGARET. *Criminal Conspiracies: Organized Crime in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1996.
- DESROCHES, FRED. *Force and Fear: Robbery in Canada*, Toronto, Canadian Scholars Press, 1995.
- DESROCHES, F. J. *The Crime That Pays: Drug Trafficking and Organized Crime in Canada*, Toronto, Canadian Scholars Press, 2005.
- EDWARDS, A. et M. LEVI. « Researching the Organization of Serious Crimes », *Criminology and Criminal Justice*, vol. 8, n° 4 (2008), p. 363–88.
- FERRELL, JEFF, KEITH HAYWARD et JOCK YOUNG. *Cultural Criminology: An Invitation*, Londres, Sage, 2008.
- HALES, G. et D. SILVERSTONE. *Gun Crime in Brent*, Portsmouth, University of Portsmouth, 2005. [En ligne] : <http://www.port.ac.uk/departments/academic/icjs/staff/documentation/filetodownload,58107,en.pdf>.
- HOBBS, D. « Going Down the Glocal: The Local Context of Organized Crime », *Howard Journal of Criminal Justice*, vol. 37, n° 4 (1998), p. 407–22.
- INNES, M. et J. SHEPTYCKI. « From Detection to Disruption: Intelligence and the Changing Logic of Police Crime Control in the United Kingdom », *International Criminal Justice Review*, vol. 40 (2004), p. 1–24.
- KEUNG, NICHOLAS. « Foreign Workers Uniting to Seek Better Treatment », *The Star*, 29 mai 2001.
- KLERKS, P. « Methodological Aspects of the Dutch National Threat Assessment », *Trends in Organized Crime*, vol. 10, n° 4 (2007), p. 91–101.
- MORSELLI, CARLO. *Inside Criminal Networks*, New York, Springer, 2009.
- PEARSON, G. et D. HOBBS. *Middle Market Drug Distribution*, Londres, Home Office Research Study, 2001, p. 227.
- RATCLIFFE, J. *Strategic Thinking in Criminal Intelligence*, Sydney, Federation Press, 2^e édition, 2009.
- RUGGIERO, V. *Crime and Markets*, Oxford, Oxford University Press, 2000.
- SCHNEIDER, S. *Iced: The Story of Organized Crime in Canada*, Toronto, John Wiley and Sons, 2009.
- SELLIN, THORSTEN. *Culture, Conflict, and Crime*, New York, Conseil de recherches des sciences sociales, 1938.
- SHEPTYCKI, J. *Review of the Influence of Strategic Intelligence on Organized Crime Policy and Practice*, Londres, Home Office Special Interest Paper, n° 14, 2002.
- SHEPTYCKI, J. « The Governance of Organised Crime in Canada », *Cahiers canadiens de sociologie = Canadian Journal of Sociology*, vol. 28, n° 3 (2003), p. 489–517.
- SHEPTYCKI, J. « Organizational Pathologies in Police Intelligence Systems: Some Contributions to the Lexicon of Intelligence-led Policing », *European Journal of Criminology*, vol. 1, n° 3 (2004), p. 307–32.
- SHEPTYCKI, J. « Transnational Crime and Transnational Policing », *Sociological Compass*, vol. 1, n° 1 (2007a), 10.1111/j.1751-9020.2007.00022.x.
- SHEPTYCKI, J. « High Policing in the Security Control Society », *Policing: An International Journal of Policy and Practice*, vol. 1, n° 1 (2007b), p. 70–79.

- SHEPTYCKI, J. « Covert Human Intelligence – A View from the Police », examen de R. Billingsley (dir.), *Covert Human Intelligence Sources; the Unlovely Face of Police Work*, *Crime, Law and Social Change*, 2009, DOI10.1007/s10611-009-9218-9, septembre 2009, p. 205–206.
- SHEPTYCKI, J., M. BEARE, P-Y. BOURDUAS, C. MORSELLI, L. TAYLOR et N. TAYLOR. *The Global Literature on Organized Crime: An Interpretive Report on the Development and Meta-analysis of an Annotated Bibliographic Database for Canadian Policy Makers*, Ottawa, Division de la recherche et de la coordination nationale sur le crime organisé, Secteur de la police et de l'application de la loi, Sécurité publique Canada, 2010.
- STRANG, S. *Project Sleipnir: The Long Matrix for Organized Crime: An Analytical Technique for determining Relative Levels of Threat Posed by Organized Crime Groups*, Ottawa, Service canadien de renseignements criminels, 2000.
- TURNER, J. et L. KELLY. « Intersections between Diasporas and Crime Groups in the Constitution of the Human Trafficking Chain », *British Journal of Criminology*, vol. 49, n° 2 (2009), p. 184–201.
- VANDUYNE, P. C. et T. VANDER BEKEN. « The Incantations of EU Organised Crime Policy Making », *Crime, Law and Social Change*, vol. 51, n° 2 (2009), p. 261–81.
- VARESE, F. *Mafias on the Move: How Organized Crime Conquers New Territory*, Princeton (New Jersey), Princeton University Press, 2010.
- VON LAMPE, K. « Organised Crime in Europe: Conceptions and Realities », *Policing: A Journal of Policy and Practice*, vol. 2, n° 1 (2008), p. 7–17.

De la criminalité transnationale organisée et de la menace en découlant

Carlo Morselli et Mathilde Turcotte

À la menace perçue du crime organisé se substitue progressivement celle de la criminalité transnationale organisée, selon l'idée que l'action des réseaux criminels dépasse les frontières nationales. Le Canada n'échappe pas à ce mouvement de reconfiguration sociale des 'nouveaux' visages du crime organisé. Dans le cadre d'un rapport officiel sur les actions menées par le Programme national de lutte contre le crime organisé, les auteurs décrivent les principales mutations qu'ont connues les groupes de criminels organisés au Canada depuis les années 1990 (Sécurité publique Canada, 2007: 2-3). Ils observent d'abord que ces groupes actifs au Canada ont diversifié leurs activités criminelles. À celles plus traditionnelles (trafic de stupéfiants, prostitution, paris illégaux) se sont notamment ajoutés le trafic d'armes à feu, la traite des personnes, le vol d'identité, la cybercriminalité, la contrefaçon et la fraude en valeurs mobilières. Sécurité publique Canada constate aussi que les groupes criminels se formeraient désormais davantage en fonction des capacités des acteurs que de leur origine ethnique – ce qui expliquerait l'émergence de nombreux réseaux criminels multiculturels sur le territoire canadien. La structure des groupes criminels organisés aurait également fait l'objet de transformations considérables. Leurs réseaux actuels sont estimés beaucoup plus flexibles et sophistiqués. Ils sont souvent les produits d'alliances ponctuelles entre des participants disposant de ressources nécessaires à la réalisation de projets criminels particuliers. Le crime organisé

transnational est considéré comme un effet de la mondialisation et de la diffusion des technologies, ainsi que des nouvelles opportunités criminelles, de communication et de mobilité qui en découlent.

Alors que la réponse officielle à cette criminalité transnationale s'organise rapidement, tant à l'échelle nationale qu'internationale, la recherche sur le sujet, elle, semble être demeurée au stade exploratoire. Il n'existe aucune définition de crime organisé qui fasse consensus (Finckenauer, 2005). Et, comme le souligne Sheptycki (2003: 124), il est peu probable que l'ajout de l'adjectif 'transnational' resolve le débat existant sur la notion de 'crime organisé'. Par ailleurs, à la fin des années 1990, des problèmes se soulèvent : les études empiriques sur le crime organisé transnational ont quasi-absentes et les rares recherches de terrain sur la question sont de nature descriptive plutôt qu'analytique (Reuter et Petrie 1999). Dix ans plus tard, on déplore toujours le peu de d'études empiriques sur le crime organisé transnational (Morselli, Turcotte et Tenti, 2010). En outre, les chercheurs sont sceptiques face aux écrits qui postulent l'existence d'une conspiration criminelle internationale, durable et puissante. Selon Dupont (1999: 433), un grand nombre de ces écrits jouent avec les faits pour donner l'impression d'une catastrophe imminente alors que les données sont loin d'être convaincantes. En général, la recherche sur le crime organisé local et national, et celle sur des thèmes reliés, n'a pas permis de confirmer certaines propositions qui fondent la perspective officielle en matière de crime organisé transnational.

La première de ces propositions concerne l'origine de la menace. Dans les milieux du renseignement par exemple, on reconnaît que les groupes criminels sont de plus en plus hétérogènes sur le plan ethnique. Ainsi, le Service canadien de renseignements criminels a récemment modifié la structure de son rapport annuel en remplaçant la typologie des souches du crime organisé (italienne, autochtone, asiatique, etc.) par une catégorisation des marchés criminels. L'immigration est toutefois toujours considérée comme un facteur favorisant l'émergence de groupes criminels dont l'action dépassent les frontières nationales. D'ailleurs, sur le site Internet d'Affaires étrangères et Commerce international Canada, la position du Canada concernant le rôle de l'immigration en matière de criminalité organisée transnationale est très claire:

La criminalité transnationale organisée alimente le crime au Canada et a des répercussions négatives sur tous les Canadiens. Il importe donc de regarder au-delà de nos frontières et de nous concentrer sur les pays qui présentent une menace pour le Canada. La prévention et la lutte contre la criminalité à l'étran-

ger permet d'éviter sa propagation au Canada (<http://www.international.gc.ca/crime/index.aspx?lang=fra>).

La menace est donc essentiellement perçue comme extérieure au Canada. La tâche consiste alors à contrôler à l'entrée afin de contenir le crime sur le territoire canadien. Bien que les résultats des études sur les liens entre immigration et criminalité soient généralement ambigus et non-concluants (Wortley, 2009), un rapport s'appuyant sur des données recueillies en 1996 a montré que, dans 19 pays membres de l'Union européenne, la majorité des groupes criminels étaient 'domestiques' (alors que la majorité des groupes criminels sont déclarés d'origine étrangère dans 11 pays membres) (Committee of Experts on Criminal Law and Criminological Aspects of Organised Crime, 1998). En outre, une étude de Barnes (2009), sur les pratiques de déportation au Canada depuis l'adoption du projet de Loi C-44 et de l'article « danger pour le public » en 1995, laisse présager que les dispositifs permettant de déclarer certains ressortissants criminels ou représentant un danger pour la sûreté et de les déporter ne font que déplacer le problème. Or, comme le souligne l'auteur : "If global concerns about security are to be taken seriously, it seems counter-intuitive that the nations at the forefront of the charge to create a safer global community would deliberately engage in action that effectively shifts the burden of maintaining that security to countries that are at least equipped to do so" (Barnes, 2009: 444).

La deuxième proposition qui sous-tend la perspective officielle en matière de crime organisé transnational, concerne le potentiel de mobilité des groupes criminels. En considérant, tel que mentionné précédemment, que la menace provient essentiellement de l'extérieur du Canada, on assume qu'il est relativement facile pour des organisations criminelles d'établir des groupes satellites en territoire étranger. Il s'agit d'une proposition qui est d'ailleurs à la base de certains ouvrages, notamment 'McMafia' du journaliste Mischa Glenny (2008) et les travaux de Leps (1997) et Bagley (2004), qui se concentrent surtout sur l'implantation de la Mafia Russe tout en se penchant sur les groupes criminels d'Europe de l'Est et d'Asie un peu partout dans le monde (incluant le Canada). En général, les groupes criminels organisés actuels sont présentés comme très stratégiques, désireux d'étendre leur action et disposant de ressources importantes, caractéristiques qui expliquent pourquoi ils peuvent facilement saisir les opportunités d'infiltrer de nouveaux marchés.

Dans leur recension des écrits sur la mobilité des groupes criminels, Morselli, Turcotte et Tenti (2010) distinguent la mobilité stratégique de la mobilité émergente. La première, sur laquelle la perspective officielle en matière de crime organisé transnational met l'accent, renvoie aux projets de mobilité des groupes criminels. Or, les recherches précédentes nous amènent à remettre en question la facilité avec laquelle les groupes criminels organisés parviennent à étendre leur action à d'autres territoires ou à saisir de nouveaux marchés – et donc à réaliser leurs projets de mobilité s'ils en ont. Ces recherches, peu importe qu'elle s'inscrivent dans une perspective de marché (Broude et Teichmann, 2009; Chin, Zhang et Kelly, 1998; Tremblay, Cusson et Morselli, 1998; Reuter, 1983) de crime organisé (Hill, 2003; Varese, 2001; Milhaupt et West, 2000 ; Gambetta, 1993 ; Block, 1991), ou de succession ethnique (Ruggiero, 2010 ; Paoli, 2004 ; McIlwain, 1999 ; Ianni et Reuss-Ianni, 1972) ont en effet montré que les acteurs des réseaux criminels sont forcés de s'adapter aux contraintes des marchés criminels et de la répression policière, qui déterminent considérablement leur action. Les réseaux criminels locaux et internationaux identifiés ne sont pas les simples produits de leurs ambitions et stratégies. La forme et la taille des groupes criminels résultent d'un processus d'adaptation aux contraintes environnementales. Des groupes criminels émergeront et s'organiseront donc dans les milieux vulnérables, qui présentent des occasions d'interagir avec des acteurs qui évoluent dans d'autres marchés, industries, ou territoires.

Une autre proposition, mis de l'avant dans l'ouvrage de Glenney (2008), concerne le rôle majeur joué par le Canada dans le commerce international illicite de stupéfiants. La place du Canada dans la production et l'exportation de cannabis a été souligné dans divers rapports et publications. Le site Internet du U.S. Drug Enforcement Agency (DEA) dresse la liste de plusieurs enquêtes d'envergure ayant mené à des arrestations de citoyens canadiens. Depuis quelques années, le Canada semble avoir aussi acquis la réputation de source internationale de drogues de synthèse (Kirby and MacDonald, 2009). Selon le World Drug Report de 2009, publié par les Nations Unies, le Canada est devenu le « plus important producteur » de MDMA pour l'Amérique du Nord. Toujours selon le même rapport, le Canada est responsable de 62% des saisies effectuées au Japon, et 83% de celles de l'Australie. Le U.S. Department of Justice estime que la vente de drogues aux États-Unis rapportent annuellement entre 56.2 et 337 milliards US aux trafiquants canadiens (Kirby and MacDonald, 2009). Le National Drug Intelligence Center associe le trafic de MDMA à des groupes criminels asiatiques, particulièrement depuis 2005. Mais si les anecdotes et

les spéculations sont nombreuses, très peu de recherches empiriques et rigoureuses ont été menées sur le trafic de stupéfiants entre le Canada et les États-Unis.

Pour revenir sur la question de la mobilité, la recherche semble montrer les difficultés auxquelles sont confrontés les groupes criminels. Or, d'autres propositions officielles sur la criminalité transnationale organisée paraissent plus réalistes. C'est le cas notamment des arguments concernant la flexibilité, la taille, et le caractère ponctuel des alliances dans les réseaux criminels. On a souvent reproché à la perspective officielle en matière de crime organisé de parler en termes d'organisations criminelles durables et hautement hiérarchisées, qui recourent systématiquement à la violence, et qui possèdent le monopole de certains marchés illicites. Pourtant, il semble que les critiques aient été entendues, à tout le moins au Canada. Les définitions officielles mettent désormais l'accent sur le dynamisme et la souplesse des réseaux, qui se forment et se dissolvent au gré des projets criminels.

Cette flexibilité des réseaux criminels est observé au-delà des marchés traditionnellement associés au crime organisé. Dans une étude sur les transactions illicite d'armes à feu au Québec, Morselli, Petit, Turcotte et Gagnon (2010) ont montré que la plupart des répondants étaient capables d'acquérir des armes à feu par l'intermédiaire de réseaux ouverts ou de courtiers qui les mettaient en rapport avec un bon nombre de fournisseurs (dans des réseaux ouverts) ou d'intermédiaires fiables (dans des réseaux à courtage). Dans ce contexte, même si les interventions des forces de l'ordre réussissaient à éliminer du marché des fournisseurs clés, les consommateurs pourraient s'adapter assez rapidement en passant par l'un ou l'autre des canaux auxquels ils ont accès. Dans l'ensemble toutefois, l'étude de Morselli et al. (2010) a mis en lumière l'importance des canaux d'acquisition informels dans ces marchés. Les répondants qui ont tenté d'acquérir une arme à feu dans les réserves autochtones à proximité de Montréal, retenant beaucoup l'attention des forces de l'ordre et des médias, ont décrit à quel point il avait été difficile d'établir un premier contact avec eux. Pour le consommateur type d'armes à feu illégales, donc, les revendeurs actifs dans les réserves autochtones ne sont pas des fournisseurs courants ni des fournisseurs accessibles.

Tout pays est vulnérable et propice à l'émergence de groupes de criminels organisés locaux, nationaux et internationaux. Il faut toutefois admettre que la menace, à tout le moins en contexte canadien, n'est pas aussi importante que ce qui est présenté. Plusieurs facteurs doivent toutefois être en place pour qu'un réseau émerge ou se déplace. Même si plusieurs groupes projettent

de prendre de l'expansion, les recherches ont démontré que la mobilité ou l'implantation sur des nouveaux territoires ou dans des nouveaux marchés est difficile et complexe.

La plupart des recherches, afin d'expliquer l'échec ou le succès de tentatives d'émergence ou de transplantation de groupes criminels, identifient la répression policière comme facteur. Une répression systématique et ciblée est susceptible de garder les marchés compétitifs et les groupes qui évoluent dans ces marchés de petite taille et éphémères. Au contraire, une répression relâchée attirera les groupes criminels et leur permettra d'infiltrer un territoire ou un secteur. Par conséquent, l'erreur principale que peuvent commettre les services policiers est d'ignorer un problème ou une vulnérabilité. Ainsi, la police est au coeur de la solution.

Les défis auxquels sont confrontés les nations déterminées à éradiquer des groupes criminels qui répondent à une demande réelle pour des produits et services illicites semblent de taille. Certaines stratégies de contrôle réalistes peuvent être appliquées. En ce qui concerne les industries légitimes, par exemple, des règles et des procédures claires figurent parmi les facteurs de protection les plus importants. La tâche incombe aux autorités responsables, notamment dans les ports et dans d'autres industries légitimes (ex: le secteur de la construction), de répondre aux vulnérabilités et aux opportunités qui émergent dans leur milieu. Dans ces secteurs à risque, une plus grande attention doit être portée aux industries qui ont beaucoup d'interactions entre le monde interlope et le monde légitime et un important volume de main-d'oeuvre peu qualifiée. Comme la répression relâchée, ne pas régler les problèmes constatés favorise l'émergence d'un groupe criminel. Aussi, l'élimination de zones grises (ex: attribution de contrats), qui permettent l'exercice de pouvoirs discrétionnaires, est également à considérer. Ces zones grises permettent tout un ensemble de petites déviations aux normes qui sont susceptibles de se transformer en phénomène de groupe. Mettre en place des ressources humaines et légales adéquates est également crucial afin d'éviter le recours à des formes de protection alternatives caractéristiques des mafias. En même temps, il faut s'assurer que le pouvoir n'est pas monopolisé par un ou quelques groupes au sein d'un secteur. Les groupes criminels n'auraient alors qu'à l'infiltrer pour s'organiser dans un milieu.

Bibliographie et lectures complémentaires

- Bagley, Bruce. 2004. "Globalisation and Latin American and Caribbean Organised Crime," *Global Crime* 6(1): 32–53.
- Barnes, Annmarie. 2009. "Displacing Danger: Managing Crime Through Deportation," *Journal of International Migration and Integration* 10(4): 431–45.
- Beare, Margaret. 2003. *Critical Reflections on Transnational Organized Crime, Money Laundering, and Corruption*. Toronto: University of Toronto Press
- Block, Alan A. 1991. *Perspectives on Organizing Crime: Essays in Opposition*. Dordrecht: Kluwer.
- Broude, Tomor., and Teichman, Doron. 2009. "Outsourcing and Insourcing Crime: The Political Economy of Globalized Criminal Activity," *Vanderbilt Law Review* 62(3): 795–848.
- Chin, K., Zhang, S., & Kelley, R. 2001. "Transnational Chinese Organized Crime Activities: Patterns and Emerging Trends," in Phil Williams and Dmitri Vlassis, eds., *Combating Transnational Crime: Concepts, Activities and Responses*. London: Frank Cass.
- Committee of Experts on Criminal Law and Criminological Aspects of Organised Crime. 1998. Report on the Organised Crime Situation in Council of Europe Member States – 1996. Presented to the European Committee of Crime Problems (CDPC) at its 47th Plenary Session (8-12 June).
- Dupont, Alan. 1999. "Transnational Crime, Drugs, and Security in East Asia," *Asian Survey* 39(3): 433–55.
- Finckenaue, J. (2005). "Problems of Definition: What Is Organized Crime?" *Trends in Organized Crime* 8(3): 63–83.
- Gambetta, Diego. 1993. *The Sicilian Mafia: The Business of Private Protection*. Cambridge: Harvard University Press.
- Glenny, Misha. (2008). *McMafia: A Journey Through the Global Criminal Underworld*. New York: Random House.
- Hill, Peter B.E. 2003. *The Japanese Mafia: Yakuza, Law, and the State*. Oxford: Oxford University Press.
- Ianni, Francis A.J. and E. Reuss-Ianni. 1972. *A Family Business: Kinship and Social Control in Organized Crime*. New York: Russell Sage Foundation.
- Kirby, J. and N. MacDonald. 2009. "Canada is Colombia North," *Maclean's* 122: 18.
- Leps, Ando. 1997. "Organized Crime in Estonia: Its Historical Preconditions," *European Journal on Criminal Policy and Research* 5(1): 82–87.
- McIlwain Jeffrey Scott. 1999. "Organized Crime: A Social Network Approach," *Crime, Law and Social Change* 32(4): 301-323.
- Milhaupt, Curtis J., and Mark D. West. 2000. "The Dark Side of Private Ordering: An Institutional and Empirical Analysis of Organized Crime," *University of Chicago Law Review* 67(1): 41–98.
- Morselli, Carlo, Mathilde Turcotte, and Valentina Tenti. 2011. "The Mobility of Criminal Groups," *Global Crime* 12(3): 165–88.
- Morselli, Carlo, Sévrine Petit, Mathilde Turcotte, and Claudine Gagnon. 2010. *Identifying Illegal Firearm Market Acquisition Patterns*. Firearms and Operational Policing Policy Division, Public Safety Canada.

- Paoli, Letizia. 2004. "Italian Organized Crime: Mafia Associations and Criminal Enterprises," *Global Crime* 6(1): 19–31.
- Public Safety Canada/Sécurité publique Canada. 2007. Working Together to Combat Organized Crime: A Public Report on Actions Under the National Agenda to Combat Organized Crime. Available at: http://www.publicsafety.gc.ca/prg/le/oc/_fl/ogcrime06_e.pdf
- Reuter, Peter, and Carol Petrie, eds. 1999. Transnational Organized Crime: Summary of a Workshop, Committee on Law and Justice, National Research Council. Available at: <http://www.nap.edu/openbook.php?isbn=0309065755>
- Reuter, Peter. 1983. *Disorganized Crime: The Economics of the Invisible Hand*. Cambridge: MIT Press.
- Ruggiero, Vincenzo. 2010. "Unintended Consequences: Changes in Organised Drug Supply in the UK," *Trends in Organized Crime* 13(1): 46–59.
- Sheptycki, James. 2003. "Against Transnational Organized Crime." In *Critical Reflections on Transnational Organized Crime, Money Laundering and Corruption*, Margaret Beare, ed. Toronto: Toronto University Press.
- Special Issue of the journal *Global Crime* on "Spatial Mobility and Organized Crime," vol. 12, issue 3, 2011.
- Tremblay, Pierre, Maurice Cusson, and Carlo Morselli. 1998. "Market Offenses and Limits to Growth," *Crime, Law, and Social Change* 29(4): 311–30.
- Varese, Federico. 2001. *The Russian Mafia: Private Protection in a New Market Economy*. Oxford: Oxford University Press.
- Varese, Federico. 2011. *Mafias on the Move: How Organized Crime Conquers New Territories*. Princeton: Princeton University Press.
- Wortley, S. 2009. "Introduction: The Immigration-Crime Connection: Competing Theoretical Perspectives," *Journal of International Migration and Integration* 10(4): 349–58.

Les réseaux criminels dans un contexte transnational

Martin Bouchard

L'état des connaissances et les grandes tendances

Il existe plusieurs approches pour étudier le crime organisé. Williams et Godson (2002) font une distinction utile en établissant cinq grands modèles : le modèle politique, qui met en relief les forces ou les faiblesses des gouvernements et la façon dont elles ouvrent la voie au crime organisé; le modèle économique, qui met l'accent sur la dynamique de l'offre et de la demande et sur l'économie des entreprises criminelles; le modèle social, qui s'attache aux relations socioculturelles entre les membres des groupes de criminels organisés; le modèle de gestion du risque, fondé sur le principe selon lequel les organisations criminelles essaient de réduire au minimum les risques d'être ciblés par les organismes d'application de la loi; et le modèle hybride, qui combine au moins deux des quatre précédentes approches. Dans le présent article, je vais analyser l'état des connaissances du troisième modèle, le modèle des réseaux sociaux (criminels) dans un contexte transnational.

On peut définir les réseaux sociaux comme un ensemble d'acteurs (des particuliers, des organisations) qui entretiennent les uns avec les autres des liens de plusieurs types, comme l'amitié, l'appartenance à une même famille ou l'appartenance à une organisation criminelle. L'analyse des réseaux sociaux est fondée sur la cartographie et l'analyse de ces types de connexions. De nombreux organismes d'application de la loi ont adopté

l'expression « réseau » pour qualifier les organisations criminelles dont la structure est flexible et légère. C'est ce qu'on appelle le « modèle réseauté » des organisations criminelles, que l'on distingue du « modèle hiérarchisé », lequel intègre ses membres de façon plus officielle dans des secteurs de travail prédéfinis. Toutefois, de manière plus générale, il ne faut pas limiter le concept des réseaux à des formes imprécises de relations ou les prendre pour une forme tout à fait nouvelle d'organisation criminelle. Ce qui est (relativement) nouveau, c'est la possibilité d'analyser les relations entre criminels organisés sans présumer qu'ils appartiennent officiellement à une organisation plus étendue. Dès lors, l'approche des réseaux n'empêche pas l'analyse des hiérarchies, car elle s'attache tout simplement aux structures même des relations. Afin de comprendre le fonctionnement d'une organisation, il faudrait que des recherches déterminent si elle fonctionne réellement comme une hiérarchie. Par exemple, Carlo Morselli s'est inspiré des techniques d'analyse des réseaux pour étudier le parcours criminel de Sammy Gravano, membre de la Cosa Nostra (Morselli, 2003) et pour étudier les relations entre les motards criminalisés de différents grades et chapitres (Morselli, 2009a). Bref, les *méthodes* s'appliquant à l'étude des réseaux vont au-delà des *modèles* du crime organisé, c'est-à-dire qu'elles permettent d'étudier toute forme de structure sociale criminelle.

Cette première distinction nous permet de discerner une autre caractéristique importante de l'approche des réseaux : on peut s'attacher à analyser un réseau selon le point de vue d'une personne en particulier (analyse égocentrique) ou selon celui du réseau « complet », soit en se concentrant sur les liens entre les membres d'un groupe en entier (analyse sociométrique). Les analyses égocentriques ont servi à examiner de quelle façon la position occupée par un individu au sein d'un réseau personnel peut influencer sur les réussites de celui-ci, par exemple sa capacité de faire de l'argent grâce au crime (Morselli et Tremblay, 2004) ou sa capacité d'échapper à une arrestation (Bouchard et Ouellet, 2011). Les organisations d'application de la loi peuvent utiliser les analyses égocentriques pour viser les joueurs importants du réseau dont fait partie la cible principale ou initiale. En se fondant sur les cibles secondaires ou tertiaires d'un réseau égocentrique initial, on peut reconstruire le réseau complet. La plupart des études de criminologie ont pour but d'analyser des réseaux relativement complets, mais celles-ci sont limitées, car les données à partir desquelles on peut construire ces réseaux ne visent rarement plus qu'une poignée d'acteurs.

Morselli (2009) fait valoir que l'approche des réseaux nous permet d'identifier une structure là où plusieurs ne voient que désordre — une

structure imprécise et flexible n'étant pas nécessairement « désorganisée » (voir aussi Williams et Godson, 2002). Cela est tout aussi vrai lorsqu'on étudie des organisations criminelles plus connues. Kenney (2007) offre un bon exemple pour illustrer cette affirmation; il a étudié sur le terrain le commerce de la cocaïne en Colombie et montré que la souplesse est (et a toujours été) la norme dans ce qu'on appelle les « cartels de Colombie ». Contrairement à l'opinion courante, le trafic de la cocaïne en Colombie n'a jamais été dominé par une ou plusieurs organisations criminelles qui exerceraient un monopole. Le commerce est au contraire fluide et étendu; il se fait horizontalement plutôt que verticalement. En général, ce modèle s'applique à la plupart des marchés illégaux et des organisations criminelles.

Les réseaux criminels transnationaux : études canadiennes

Un simple observateur peut initialement avoir de la difficulté à comprendre comment on peut efficacement transférer des produits illégaux de leur lieu de production à leurs consommateurs sans qu'une organisation criminelle officielle n'ait planifié et coordonné le processus. En envisageant la question selon le point de vue de l'analyse des réseaux, on peut non seulement voir que cela est possible, mais aussi comprendre de manière générale comment les produits illégaux circulent. Bruinsma et Bernasco (2004), par exemple, ont démontré que le fonctionnement d'un système de contrebande de voitures volées entre les Pays-Bas et d'autres pays comptait trois réseaux distincts (un réseau local de voleurs, un réseau local de recyclage ou de maquillage des carrosseries et un réseau de transporteurs et d'importateurs à l'étranger); tout ce système n'avait besoin que d'un seul intermédiaire entre deux réseaux, sans d'autre lien. Ces constatations ont été reprises dans une analyse canadienne détaillée portant sur des circuits d'exportation d'automobiles où on pouvait retrouver jusqu'à cinq échelons reliés ensemble par une poignée d'intermédiaires qui entretenaient des liens avec au moins deux de ces échelons (Morselli et Roy, 2008). Ces intermédiaires sont les joueurs clés des réseaux criminels; c'est la disparition de ces acteurs qui perturbera le plus ces derniers (voir Schwartz et Rousselle, 2009; Westlake et coll., 2011). Il est évident que les organismes d'application de la loi ciblent les joueurs clés dans le but d'ébranler les organisations criminelles, mais ces intermédiaires sont parfois les agents les moins visibles et les plus insaisissables des réseaux criminels (Morselli, 2010).

Deux autres études canadiennes illustrent efficacement les avantages de l'approche des réseaux appliquée à la criminalité transnationale. Malm et

Bichler (2011) ont fait porter leur étude sur le cas de certains individus qui étaient liés à des entreprises criminelles et qui figuraient dans les rapports en matière de criminalité et ceux d'évaluation de la menace produits par la Division E de la GRC en Colombie-Britannique. Après avoir cartographié les associations entre ces individus et leurs complices, Malm et Bichler ont pu reproduire l'ensemble de la chaîne de distribution de la drogue en indiquant le rôle qu'y jouait chacun de ces individus. Ils peuvent en effet jouer plusieurs rôles : producteur, transporteur, financier, messenger, parasite, distributeur ou petit revendeur. Certains jouent plusieurs rôles, ce qui ajoute à la complexité du réseau, mais augmente en même temps l'efficacité du processus de distribution. Ces derniers étaient des acteurs clés du système de distribution de la drogue en Colombie-Britannique. Ils s'occupaient principalement de la contrebande, du financement et de la distribution. En les retirant du réseau, on a littéralement « brisé la chaîne », qui s'est fragmentée en plusieurs chaînons non reliés. Dans ce qui est presque une étude de reproduction (2010), j'ai analysé les données sur les réseaux recueillies auprès de trafiquants incarcérés au Royaume-Uni et constaté que les distributeurs du milieu de la chaîne du commerce y occupaient en réalité la position clé, celle qui les expose le plus aux tentatives de perturbations des organismes d'application de la loi.

La seconde étude (Morselli et Petit (2007) est une analyse longitudinale du réseau social d'un cartel d'importation de drogues basé à Montréal. L'équipe chargée de l'enquête criminelle avait décidé de saisir toutes les expéditions de drogue arrivant à la frontière, mais de ne procéder à aucune arrestation pendant deux ans. Pendant cette période, les principaux organisateurs du réseau ont fait l'objet d'une surveillance, et leurs communications ont été mises sous écoute. La police (et, au bout du compte, les auteurs de l'étude) a alors pu observer tant la réaction des trafiquants après les saisies que leur capacité de se réorganiser. Ce délai a également permis au réseau de s'étendre et de modifier sa structure. Par exemple, les personnes ayant participé aux premières expéditions se sont peu à peu éloignées du centre du réseau, les membres entretenant des soupçons croissants les uns à l'égard des autres. Les policiers ont vu que de nouveaux itinéraires étaient tracés et que de nouveaux contacts étaient établis dans les pays producteurs dans le but de trouver des sources d'approvisionnement différentes et potentiellement plus « sûres ». Cela nous a fourni le sujet d'une étude de cas unique sur l'adaptation des réseaux et sa reconfiguration dans un contexte transnational.

Conclusion

Afin d'approfondir les connaissances sur les menaces transnationale, l'analyse des réseaux sociaux offre un potentiel immense. Le potentiel de l'analyse des réseaux sociaux pour l'augmentation des connaissances sur les menaces à la sécurité transnationale est immense. En fait, ce type d'analyse contribue à la compréhension des co-délinquants et des organisations criminelles au point où elle deviendra un cadre de travail incontournable pour les organismes d'application de la loi et les chercheurs. De nombreux organismes d'application de la loi du Canada ont commencé à l'intégrer dans leurs activités ordinaires de collecte de données et de renseignements, mais cela reste marginal. L'utilité des analyses des réseaux sociaux a été démontrée de nombreuses fois et leur intégration exigera une collaboration étroite des chercheurs et des organismes gouvernementaux.

Bibliographie et autres lectures

- BORGATTI, S. et V. KIDWELL. « Network Theorizing », dans J. Scott et P. J. Carrington (dir.), *Sage Handbook of Social Network Analysis*, Londres, Sage, 2011.
- BOUCHARD, MARTIN. *Chain Reaction: Identifying the Key Players in Drug Distribution Networks*, document présenté à l'American Society of Criminology, San Francisco, novembre 2010.
- BOUCHARD, MARTIN et HOLLY NGUYEN. « Is It Who You Know, or How Many that Counts? Criminal Networks and Cost Avoidance in A Sample of Young Offenders », *Justice Quarterly*, vol. 27, n° 1 (2010), p. 130–58.
- BOUCHARD, MARTIN et F. OUELLET. « Is Small Beautiful? The Link between Risks and Size in Illegal Drug Markets », *Global Crime*, vol. 12, n° 1 (2011), p. 70–86.
- BRUINSMA, GERBEN et WIM BERNASCO. « Criminal Groups and Transnational Illegal Markets: A More Detailed Examination on the Basis of Social Network Theory », *Crime, Law and Social Change*, vol. 41 (2004), p. 79–94.
- CARRINGTON, PETER. « Crime and Social Network Analysis », dans J. Scott et P. J. Carrington (dir.), *Sage Handbook of Social Network Analysis*, Londres, Sage, 2011.
- EASTON, STEPHEN T. et ALEXANDER K. KARAIVANOV. « Understanding Optimal Criminal Networks », *Global Crime*, vol. 10, n°s 1, 2 (2009), p. 41–65.
- KENNEY, MICHAEL. « The Architecture of Drug Trafficking: Network Forms of Organization in the Colombian Cocaine Trade », *Global Crime*, vol. 8, n° 3 (2007), p. 233–59.
- KREBS, VALDIS E. « Mapping Networks of Terrorist Cells », *Connections*, vol. 24, n° 3 (2001), p. 43–52.
- MALM, AILI et GISELA BICHLER. « Networks of Collaborating Criminals: Assessing the Structural Vulnerability of Drug Markets », *Journal of Research in Crime and Delinquency*, vol. 48, n° 2 (2011), p. 271–97.

- MCGLOIN, J. et D. KIRK. « Social Network Analysis », dans A. R. Piquero et D. Weisburd (dir.), *Handbook of Quantitative Criminology*, New York, Springer, 2010.
- MORSELLI, CARLO. « Career Opportunities and Network-based Privileges in the Cosa Nostra », *Crime, Law and Social Change*, vol. 39, n° 4 (2003), p. 383–418.
- MORSELLI, CARLO. *Contacts, Opportunities, and Criminal Enterprise*, Toronto, University of Toronto Press, 2005.
- MORSELLI, CARLO. « Hells Angels in Springtime », *Trends in Organized Crime*, vol. 12, n° 2 (2009a), p. 145–58.
- MORSELLI, CARLO. *Inside Criminal Networks*, New York, Springer, 2009b.
- MORSELLI, CARLO. « Assessing Vulnerable and Strategic Positions in a Criminal Network », *Journal of Contemporary Criminal Justice*, vol. 26, n° 4 (2010), p. 382–92.
- MORSELLI, CARLO et KATIA PETIT. « Law-Enforcement Disruption of a Drug Importation Network », *Global Crime*, vol. 8, n° 2 (2007), p. 109–30.
- MORSELLI, CARLO et J. ROY. « Brokerage Qualifications in Ringing Operations », *Criminology*, vol. 46, n° 1 (2008), p. 71–98.
- MORSELLI, CARLO et PIERRE TREMBLAY. « Criminal Achievement, Offender Networks, and the Benefits of Low Self-control », *Criminology*, vol. 42, n° 3 (2004), p. 773–804.
- NATARAJAN, MANGAI. « Understanding the Structure of a Large Heroin Distribution Network: A Quantitative Analysis of Qualitative Data », *Journal of Quantitative Criminology*, vol. 22, n° 2 (2006), p. 171–92.
- SCHWARTZ, D. M. et T. ROUELLE. « Using Social Network Analysis to Target Criminal Networks », *Trends in Organized Crime*, vol. 12, n° 2 (2009), p. 188–207.
- VAN DER HULST, R. « Introduction to Social Network Analysis as an Investigative Tool », *Trends in Organized Crime*, vol. 12, n° 2 (2009), p. 101–21.
- VAN DUYN, PETRUS C. et MICHAEL LEVI. *Drugs and Money: Managing the Drug Trade and Crime-Money in Europe*, New York, Routledge, 2005.
- VARESE, FREDERICO. *Mafias on the Move: How Organized Crime Conquers New Territories*, Princeton, Princeton University Press, 2011.
- WESTLAKE, B., M. BOUCHARD et R. FRANK. 2011. « Finding the Key Players in Online Child Exploitation Networks », *Policy and Internet*, vol. 3, n° 2 (2011), article n° 6. [En ligne] : <http://www.psocommons.org/policyandinternet/vol3/iss2/art6/>.
- WILLIAMS, PHIL et ROY GODSON. « Anticipating Organized and Transnational Crime », *Crime, Law and Social Change*, vol. 37, n° 4 (2002), p. 311–55.

L'extrémisme violent pour des motifs politiques

Clark McCauley

État actuel des connaissances et tendances globales

Contrairement à ce que l'on pensait il y a trente ans, les terroristes ne sont pas fous. Pour être plus exact, les terroristes ne sont pas plus susceptibles qu'autrui de présenter des troubles de santé mentale décelables. La psychologie des terroristes diffère selon leur rôle : auteurs d'actes de violence, planificateurs d'actes de violence, ou sympathisants, voire partisans d'actes de violence.

La dynamique des groupes nous aide beaucoup à comprendre le phénomène de la radicalisation chez la plupart des terroristes, mais le terrorisme dit « solitaire » ne semble plus aussi rare qu'on ne le croyait. Les attaques comme celles perpétrées par le major Nidal Hasan ont remis en lumière la possibilité que les terroristes qui se radicalisent eux-mêmes présentent une psychologie individuelle particulière.

Depuis 2008 environ, on s'intéresse de plus en plus à la déradicalisation, laquelle s'opère soit chez un individu, soit dans un groupe. La déradicalisation individuelle cible habituellement les idées radicales et la violence illicite, bien que Bjorgo et Horgan (2009) fassent une distinction entre la déradicalisation (l'abandon d'idées radicales) et la désistance (l'abandon de la violence politique).

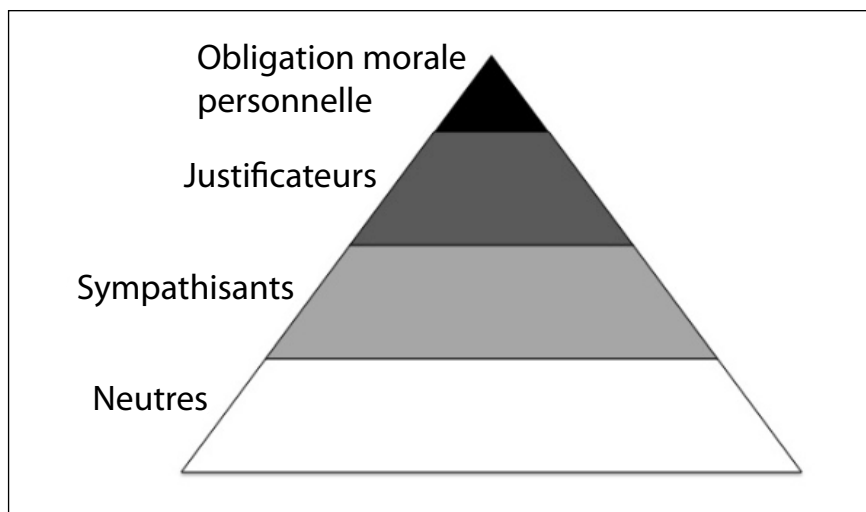
Plusieurs pays, comme l'Arabie saoudite, le Yémen, Singapour, l'Indonésie et la Malaisie, ont mis en place des « programmes de déradicalisation » individuel pour les musulmans militants. Ces programmes ont recours à diverses méthodes : la carotte et le bâton, la participation de la famille et

la participation des imams. Aucune recherche approfondie sur la réussite de l'un de ces programmes n'a encore été publiée.

D'une manière générale, le désistement au sein d'un groupe peut survenir soit lorsqu'une décision est prise pendant que l'organisation terroriste est encore opérationnelle, soit lorsque l'organisation terroriste se décompose (McCauley, 2009). Les rapports complexes entre les multiples acteurs du terrorisme donnant lieu à différentes avenues pour la déradicalisation d'un groupe, des acteurs, et leurs relations, sont les suivantes : des groupes qui rivalisent entre eux pour défendre leur cause; la pyramide des sympathisants et des partisans terroristes (figure 1); peut-être aussi des gouvernements qui sont favorables aux terroristes ou qui les soutiennent.

FIGURE 1

La pyramide de l'opinion



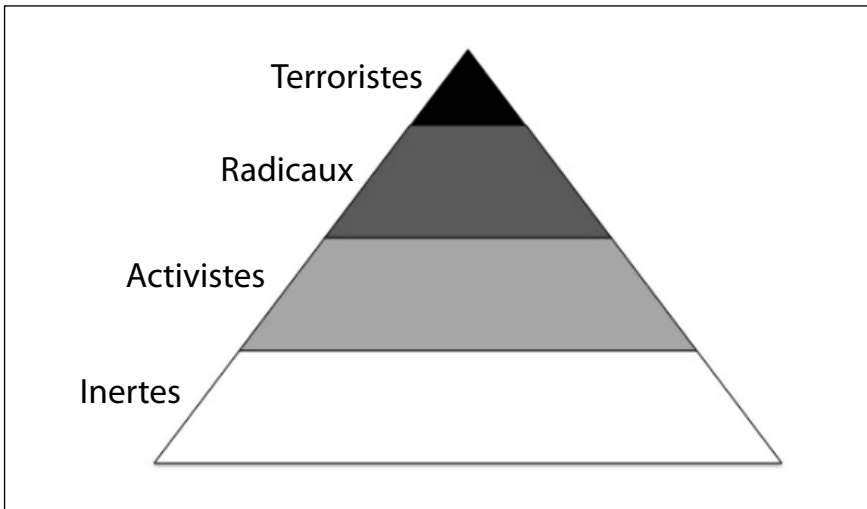
Du côté des gouvernements, on trouve : des forces de sécurité qui se disputent le territoire bureaucratique; des partis et des intérêts politiques divergents; la pyramide des sympathisants et des partisans des gouvernements; peut-être aussi d'autres gouvernements alliés à la lutte contre le terrorisme. Les émotions occupent une place importante dans la radicalisation, bien que, jusqu'à présent, les choix rationnels en ce qui a trait au comportement politique, en général, et à la violence politique, en particulier, ont laissé peu de place à la recherche sur les émotions.

Constatations pertinentes issues de la recherche : les mécanismes de la radicalisation

McCauley et Moskalenko (2011) définissent la radicalisation politique comme une série de changements dans les croyances, les sentiments et les comportements en vue d'accorder un soutien accru à l'un des camps d'un conflit politique. Ce soutien peut se présenter sous forme d'une opinion radicale (figure 1), d'une action radicale (figure 2), ou des deux. Pour les terroristes djihadistes, les opinions radicales consistent habituellement à percevoir la guerre contre le terrorisme comme une guerre contre l'islam (sympathisants) ou, dans les cas plus extrêmes, à justifier les attentats suicides à la bombe pour défendre l'islam. Comme on peut le voir dans la figure 2, la radicalisation par l'action djihadiste survient lorsque des individus ou des groupes agissent pour soutenir soit des actes politiques licites et non violents (activisme, p. ex. Hizb ut-Tahrir), soit des actes politiques illicites et violents (al-Qaïda), ou pour y participer. Il convient de souligner que nous n'avons pas de théorie solide qui puisse établir un lien entre la dynamique des pyramides de l'opinion et de l'action.

FIGURE 2

La pyramide de l'action



Le terrorisme est une manifestation extrême de la radicalisation par l'action, par laquelle un groupe non étatique cible non seulement les forces du gouvernement, mais aussi les citoyens civils qui soutiennent le gouvernement. Le génocide est une autre manifestation extrême de la radicalisation, où l'État cible chaque membre d'un groupe ennemi, y compris les civils. Ainsi, par définition, le bombardement de villes ennemies pendant la Seconde Guerre mondiale constituait du terrorisme étatique (Pape, 1996).

La présente note de recherche porte essentiellement sur les mécanismes de la radicalisation politique par l'action, voire la radicalisation qui conduit au terrorisme, chez les groupes terroristes non étatiques. Ces mécanismes opèrent à trois niveaux : les individus, les groupes et les publics de masse. Les individus sont poussés à rejoindre les rangs de groupes radicaux en place pour diverses raisons et expériences personnelles. Les groupes activistes et radicaux deviennent plus extrémistes en rivalisant avec les forces du gouvernement et les groupes qui cherchent à défendre la même cause. Les publics de masse sont radicalisés par les conflits intraétatiques et interétatiques. Aucun mécanisme seul ne permet de prévoir à 100 % la radicalisation; en d'autres mots, chacun contribue au mouvement de radicalisation. Habituellement, la radicalisation résulte d'une combinaison de mécanismes.

Mécanismes au niveau de l'individu

Les mécanismes au niveau de l'individu sont les plus utiles pour comprendre de quelle façon les individus rejoignent les rangs d'un groupe déjà radicalisé. Des lors, la section suivante se consacrera aussi aux mécanismes du niveau du groupe et expliquera de quelle façon un groupe en place se radicalise au fil du temps. Dans la pratique, ces deux niveaux de mécanismes tendent à se renforcer mutuellement.

1. *Radicalisation de l'individu à cause de griefs personnels.* La perception d'un tort injustifié causé à soi-même ou à des êtres chers peut amener un individu à se radicaliser. Bien que ce mécanisme soit souvent cité pour expliquer le terrorisme, il est difficile à quantifier. Pour autant que nous sachions, il n'y a pas de recherche qui tente de dénombrer la proportion de membres de groupes terroristes qui ont des griefs personnels contre leur groupe cible.

Certes, un groupe terroriste peut compter dans ses rangs des personnes qui cherchent à se venger, mais il vise à défendre une cause politique qui va au-delà d'une série de vengeances. En effet, les motifs de vengeance

personnels peuvent miner la cohésion et l'action concertée qui déterminent l'efficacité d'un groupe terroriste. En conséquence, nous avançons que les griefs personnels mènent rarement à la radicalisation, à moins qu'il soit interprété (avec l'aide de grandes déclarations adressées au groupe et à la masse) dans le cadre d'une lutte politique globale.

2. *Radicalisation de l'individu à cause de griefs politiques.* Un fort sentiment d'appartenance à un groupe politique ou un attachement ferme à une cause mise en valeur dans les médias de masse ou dans Internet peut amener une personne à se radicaliser. Il est rare que ce mécanisme de radicalisation conduise jusqu'à la violence sans le soutien quelconque d'un groupe ou d'une organisation; plus couramment, la radicalisation des croyances et des sentiments pousse l'individu à s'associer avec des personnes aux vues similaires, dans le cadre de la dynamique de groupe décrite dans la section suivante. Mais les cas de radicalisation dite « solitaire », comme celui de Mohammed Khawaja, surviennent plutôt fréquemment. Dans de tels cas, le fait de se reconnaître dans un groupe que l'on considère comme une victime peut suffire à pousser un individu à la violence.

3. *Radicalisation de l'individu par l'action : la pente glissante.* Les expériences vécues après avoir rejoint les rangs d'un groupe radical en place peuvent amener un individu à se radicaliser. Exception faite des bombes humaines, il est rare que l'on confie à une recrue terroriste le soin d'exécuter une attaque mortelle. Au contraire, d'après des entrevues menées auprès d'anciens membres de groupes terroristes, la progression vers les comportements les plus radicaux se fait délibérément de façon lente et graduelle. Au départ, on peut demander à une recrue de transporter des renseignements insignifiants ou de monter la garde. Plus tard, on peut lui demander de livrer une arme et, plus tard encore, de conduire un haut responsable à une réunion. La progression se poursuit jusqu'à ce que la recrue éprouvée soit prête à utiliser une bombe ou un fusil.

Le pouvoir de cette progression réside dans sa nature graduelle. La première étape est facile, comporte peu de risques pour la recrue et cause peu de torts à autrui. Chaque étape qui s'ajoute est à peine plus à l'extrême. Dans cette pente glissante, il n'y a pas de transition vers le « statut » de terroriste, et un individu amené à se pencher sur sa carrière de terroriste peut avoir du mal à répondre à des questions qui portent sur le « moment où il a décidé de devenir un terroriste ».

4. *Radicalisation de l'individu à cause d'une relation : le pouvoir de l'amour.* Un individu peut rejoindre les rangs d'un groupe radical afin d'être en compagnie d'un être cher qui est déjà membre du groupe ou pour le protéger. Ce lien qui amène des personnes à entrer dans le groupe est susceptible de devenir encore plus fort, compte tenu des expériences communes qu'elles vivront face à la menace des autorités ou de groupes rivaux, et de l'isolement propre aux groupes radicaux qui tend à rendre ses membres plus dépendants les uns des autres. L'amour peut radicaliser le comportement sans faire de même pour les opinions et l'idéologie : même les individus inactifs sur le plan politique peuvent ressentir l'attraction d'un être cher qui demande de l'aide.

5. *Radicalisation de l'individu pour la recherche du statut et des sensations fortes.* Les groupes radicaux offrent plusieurs récompenses aux personnes en quête d'aventure et d'admiration : l'accès à une société secrète aux objectifs grandioses; des sensations fortes associées à des opérations qui mettent en jeu des fusils et de l'argent; un statut et une renommée qu'on ne peut obtenir en menant une vie ordinaire. Les jeunes hommes, en particulier, sont sensibles à l'attrait de ces récompenses, notamment lorsqu'ils passent de l'adolescence à la vie de jeune adulte et qu'ils tentent de se situer par rapport à leurs pairs. Pour certains individus, l'idéologie du groupe qu'ils rejoignent compte moins que l'attente des sensations fortes et du statut. Abu Musab al-Zarqawi était un exemple de ce type de radicalisation.

6. *Radicalisation de l'individu comme échappatoire.* Il y a des endroits dans le monde – par exemple, certaines régions de la Colombie, du Yémen et de la Somalie – où un individu est plus en sécurité dans un groupe armé que seul dans la rue. Rejoindre les rangs d'un groupe radical peut alors être un gage de sécurité. Dans le même ordre d'idées, un individu qui se croit recherché par la police ou les forces de sécurité, et qui craint d'être maltraité et emprisonné, peut rejoindre les rangs d'un groupe radical pour s'échapper.

7. *Individu s'ouvrant à la radicalisation : « dégel ».* Pour la plupart des gens, la voie menant à la radicalisation est bloquée par les obligations et les responsabilités du quotidien. En rejoignant les rangs d'une organisation illicite et dangereuse, un individu devrait remettre en cause les besoins de sa famille, l'évolution de sa carrière, les liens avec ses amis et ses voisins. Mais qu'en est-il si ces obligations et ces liens sont rompus? par exemple, lorsque des parents, un époux ou une épouse d'un individu meurent subitement, ou

qu'il doit déménager loin de chez lui pour l'école ou un nouveau travail et qu'il lui faut repartir de zéro, sans attaches sociales et avec peu de moyens. Ainsi détaché, il devient facilement une recrue potentielle pour tout groupe qui offre camaraderie et contacts, à plus forte raison si on ajoute de nouveaux griefs et des idées pour régler la situation.

Il convient de souligner que le « dégel » peut inciter un individu à se reconstruire à partir de nombreuses identités nouvelles. Mais, pour un musulman qui habite dans un pays non musulman, la communauté de foi est probablement une source fondamentale de similitude et de soutien. Les attentats du 11 septembre ont été perpétrés par de jeunes hommes arabes qui se cherchaient de nouveaux amis en Allemagne.

Mécanismes au niveau du groupe

Il y a quelques individus qui traduisent leurs griefs personnels ou collectifs en violence politique sans le concours d'un groupe radical, mais le pouvoir radical provient de groupes dont la cohésion et l'organisation suffisent pour planifier et mettre à exécution une action concertée. Les prochains paragraphes décriront les mécanismes qui peuvent amener un groupe entier à radicaliser son action politique.

8. *Changement d'extrémité (polarisation de groupe) chez les groupes aux vues similaires.* Les discussions de groupe entre personnes aux vues similaires ont tendance à pousser davantage l'opinion moyenne dans la direction préconisée au départ par la majorité. Les discussions entre personnes qui appuient le même candidat politique, par exemple, sont susceptibles de rendre l'opinion moyenne encore plus favorable au candidat. Cette tendance résulte de deux forces.

Premièrement, le fait de débattre une question mettra au jour de nouveaux arguments auxquels certains membres du groupe n'avaient pas pensé. Dans un groupe aux vues similaires, la plupart des arguments nouveaux iront dans le sens déjà préconisé. Les membres du groupe sont donc convaincus par les nouveaux arguments qu'ils entendent et la direction prescrite au départ les met encore plus en confiance et les pousse plus à l'extrême.

Deuxièmement, les individus les plus extrêmes sont perçus comme les plus admirables et influents. Les membres plus modérés tendent, par conséquent, à graviter autour des opinions extrêmes afin d'être perçus comme plus influents et admirables.

Ces deux forces sont susceptibles d'influer sur des groupes de personnes qui se mobilisent en faveur d'une quelconque réforme politique (sauver les séquoias, droits des animaux) ou qui s'opposent à une réforme (écoles intégrées, contrôle des armes à feu). Un groupe qui se préoccupe d'un même enjeu politique est susceptible de se radicaliser davantage au fil du temps, surtout si ses efforts ne semblent pas assez changer le cours des choses. Aux États-Unis, en 1960, les membres du Student Non-Violent Coordinating Committee (SNCC) ont pris part à leurs premières manifestations vêtus d'un veston et d'une cravate en tenant la Bible d'une main et la Constitution de l'autre. Six ans plus tard, le dirigeant du SNCC, Stokely Carmichael, parlait de « pouvoir noir » et de confrontations violentes avec les Blancs.

9. *Radicalisation de groupes en concurrence avec le pouvoir de l'État : la condensation.* Ce mécanisme de radicalisation se présente dans un conflit entre un gouvernement et un groupe activiste qui le défie. Lorsque l'État réagit de façon répressive et que les coûts liés à la poursuite de l'action politique augmentent, les membres les moins engagés abandonnent. Les personnes qui restent sont susceptibles de radicaliser leur discours et leur action (mécanisme 7), ce qui poussera habituellement l'État à réagir avec plus de sévérité. Au fil du temps, seule une infime fraction de radicaux endurcis demeure et ceux-ci peuvent entrer dans la clandestinité sous forme de groupe terroriste.

La dynamique de groupe au cœur de ce mécanisme est conséquente à une menace externe ou à une attaque. Il en résulte, de toute évidence, une l'hostilité à l'égard du groupe menaçant. Mais l'effet de la menace sur les rapports entre les personnes qui se sentent menacées est tout aussi important. L'interdépendance perçue au sein du groupe menacé s'accroît, car les membres du groupe constatent qu'ils vont subir ensemble les conséquences de la menace externe. Le sentiment d'appartenance au groupe devient donc plus fort, on idéalise les valeurs propres au groupe, les dirigeants du groupe suscitent davantage le respect et on est de plus en plus disposé à punir quiconque déroge aux normes du groupe. Ce mécanisme constitue une puissante source de cohésion interne : un groupe en proie à la menace évolue vers la communauté de pensée, de sentiments et d'action qui le prépare à combattre cette menace.

En Italie, dans les années 1970, les Brigades rouges (une organisation terroriste) sont nées de mouvements protestataires gauchistes après des années de conflit qui s'intensifiait entre les manifestants et la police italienne. De même, l'organisation Weather Underground a pris naissance dans le

mouvement Students for a Democratic Society à la suite de l'escalade des conflits entre les manifestants et les forces de sécurité américaines.

10. *Radicalisation de groupes qui se disputent la même base de soutien : la surenchère.* Des groupes qui se rallient à la même cause politique peuvent se disputer la même base de sympathisants et de partisans, lesquels peuvent jouer un rôle déterminant en fournissant une couverture, de l'argent et de nouvelles recrues à un groupe radical. Tandis que les groupes en présence essaient différentes tactiques pour faire avancer leur cause, la concurrence peut se transformer progressivement en actes plus radicaux si les sympathisants sont en faveur de ceux-ci. Le Front populaire de libération de la Palestine (FPLP) est un groupe marxiste-léniniste qui a évité le discours du djihad et qui n'a pas organisé d'actes de martyre au cours des premières années de la Seconde Intifada. D'après les sondages, le FPLP perdait la cote auprès des Palestiniens. Mais lorsque le FPLP s'est mis à parler du djihad et qu'il a présenté ses propres bombes humaines, sa cote a remonté.

11. *Radicalisation de groupes issue de la concurrence interne : la fission.* L'énorme pression en faveur de la conformité au sein d'un groupe radical peut envenimer les relations au sein des factions et créer un conflit interne. Le conflit peut porter sur l'aspect tactique, lorsqu'une faction préconise davantage la violence, ou il peut concerner les personnalités et les luttes de pouvoir intestines. Parfois, le conflit peut devenir violent, mais même si ce n'est pas le cas, les factions peuvent se séparer pour former de nouveaux groupes. La dynamique interne qui découle de la menace externe (mécanisme 6) entre en jeu, et au moins quelques-uns des nouveaux groupes sont susceptibles d'être plus radicaux que le groupe dont ils se sont dissociés. Par exemple, l'Armée républicaine irlandaise (IRA) compte de nombreuses factions en concurrence – l'IRA officielle, l'IRA provisoire, l'IRA véritable, l'IRA de la continuité, l'INLA – qui parfois se ciblent entre elles.

12. *Pouvoir de réalité sociale des groupes isolés : le multiplicateur.* D'après la théorie de la dynamique des groupes, la seule source de confiance pour répondre à des questions de valeur est le consensus. Les systèmes de signification et de valeurs représentés dans les religions et les idéologies séculières offrent des réponses abstraites à ces questions, mais les points de détail pour mettre en œuvre ces systèmes par rapport à une situation actuelle dépendent habituellement du consensus du groupe. Lorsqu'un individu est membre de nombreux groupes différents dont les valeurs

divergent, tout groupe seul a peu d'influence sur l'individu. Mais lorsqu'un groupe est isolé des influences extérieures, le pouvoir qu'il exerce sur les membres pris individuellement devient extrêmement fort. Les groupes isolés – groupes terroristes, gangs de jeunes, sectes religieuses, soldats au combat – ont le pouvoir illimité de déterminer les valeurs et la signification pour les membres du groupe. Le pouvoir du consensus dans de tels groupes peut justifier et même exiger des croyances, des sentiments et des actes extrêmes à l'endroit de toute personne qui menace le groupe.

Le pouvoir illimité de déterminer les valeurs d'un groupe isolé a l'effet d'un multiplicateur, mais ce n'est pas nécessairement la propension à commettre des actes illicites et violents qui est multipliée. Dans un monastère, l'isolement peut servir à multiplier la ferveur religieuse et la prière. Dans une cellule terroriste clandestine, toutefois, l'isolement est susceptible de multiplier l'intensité de la violence et de justifier l'escalade des tactiques violentes. La radicalisation des groupes par la condensation, la surenchère et la fission est multipliée dans la mesure où les membres du groupe sont coupés de tous, sauf des autres membres de leur groupe radical.

Mécanismes liés aux publics de masse

À l'instar des petits groupes, les publics de masse peuvent être radicalisés par la menace et les conflits. Cette radicalisation à plus grande échelle peut apporter un soutien important à un groupe militant, qui a alors accès à une base de sympathisants beaucoup plus grande pour obtenir des renseignements, une couverture, de l'argent et des recrues.

13. *Radicalisation de masse par la menace : jiu-jitsu politique.* Tout comme les groupes sont radicalisés dans un conflit avec le gouvernement ou d'autres groupes, les publics de masse peuvent aussi être radicalisés sous la menace d'une attaque. La situation aux États-Unis après les attentats du 11 septembre est un exemple de ce mécanisme à l'œuvre. En tant que nation, les citoyens américains affichaient un plus fort sentiment d'appartenance au groupe (patriotisme), ils idéalisaient les valeurs propres au groupe (« ils nous détestent à cause de nos valeurs »), ils éprouvaient un plus grand respect pour les dirigeants du groupe (d'après les sondages, la cote de popularité du président George W. Bush et de chaque élément de l'administration américaine s'est améliorée) et ils étaient plus disposés à punir quiconque déroge aux normes du groupe (début des crimes haineux contre les musulmans).

La réaction du public face à une attaque est si fiable qu'on peut l'utiliser comme stratégie terroriste. Al-Qaïda espérait que les attentats du 11 septembre poussent les États-Unis à envahir des pays musulmans, ce qui mobiliserait les musulmans pour le djihad. Cette stratégie de « jiu-jitsu politique » a pour but de susciter une réaction démesurée qui apportera un soutien accru à l'attaquant.

14. *Haine*. On peut considérer la haine comme une forme très puissante d'identification négative qui véhicule la perception que le mal est l'essence même de l'ennemi. L'identification négative se traduit par des émotions positives, comme la joie et la fierté, lorsque l'ennemi perd ou s'affaiblit, et par des émotions négatives, comme la peur et la honte, lorsque l'ennemi gagne ou se renforce. La concurrence intergroupe amène habituellement une identification négative avec le groupe externe ainsi qu'une identification positive avec le groupe interne. Mais l'ingrédient clé qui s'ajoute à la haine, c'est de percevoir que le mal est l'essence même de l'ennemi : il agit de la sorte parce que c'est dans sa nature. L'essence, c'est ce « quelque chose » d'indéracinable, bien ancré, qui fait des êtres vivants ce qu'ils sont : le « je-ne-sais-quoi » qui a fait que le vilain petit canard était un cygne, et non pas un caneton. Lorsqu'un public de masse en arrive à considérer que *les autres* ont une mauvaise essence, contrairement à ce qu'il en est de *lui-même*, il devient justifiable de tuer autant d'entre eux qu'on le peut. Si on ne peut éradiquer la mauvaise essence, il faut donc éradiquer la totalité du groupe défini par la mauvaise essence.

15. *Martyr*. Un martyr accomplit un grand sacrifice pour une cause. Quel que soit l'impact du martyr sur les ennemis de la cause, l'impact sur les sympathisants peut être plus fort. Les sympathisants et les partisans de la cause du martyr en viennent à s'attacher davantage à cette cause – voire jusqu'à imiter le geste du martyr. C'est le pouvoir mobilisateur du martyr qui rend les bombes humaines meilleures que les bombes intelligentes; l'effet du martyr sur les sympathisants peut être plus fort que l'effet sur l'ennemi.

Incidences sur la sécurité du Canada

Ensemble, les quinze mécanismes de la radicalisation décrits dans la section précédente comportent plusieurs incidences. Premièrement, il est peu probable qu'il existe un profil de la radicalisation politique et donc, pour ainsi

dire, pas de « processus de la radicalisation ». Les multiples combinaisons possibles de nombreux mécanismes signifient que la radicalisation peut suivre des trajectoires bien différentes.

Deuxièmement, il semble probable que les mécanismes de la radicalisation soient aussi des mécanismes qui mènent les individus à l'activisme licite. Il est difficile pour les services de sécurité de cerner les mécanismes de radicalisation sans stigmatiser l'activisme licite.

Troisièmement, la plupart des mécanismes de radicalisation ne sont pas tributaires d'une idéologie, ce qui peut être davantage une justification de la violence qu'un élément moteur de la violence. Par exemple, Takfiri Islam est, tout au plus, associé aux griefs collectifs (« guerre contre l'islam ») et au martyr (« *shahid* »). Malheureusement, de nombreux motifs peuvent justifier la violence politique : l'avenir du prolétariat, les promesses du nationalisme, la vengeance, l'autodéfense. Le fait de cibler une quelconque justification est peu susceptible d'être efficace.

Quatrièmement, la lutte contre le terrorisme concerne surtout les mécanismes de radicalisation au niveau de l'individu et au niveau du groupe, qui peuvent nous aider à comprendre la pyramide de l'action (base : inerte, prochain niveau : les activistes, niveau suivant : les radicaux, sommet : les terroristes). La guerre des idées concerne davantage les mécanismes de radicalisation au niveau de la masse, qui peuvent nous aider à comprendre la pyramide de l'opinion (base : neutre, prochain niveau : perception d'une « guerre contre l'islam »; niveau suivant : justification des attentats suicides à la bombe pour défendre l'islam, sommet : sentiment d'une obligation personnelle de participer à la violence politique). La pyramide de l'action et la pyramide de l'opinion présentent des problèmes différents, car 99 % des personnes aux idées radicales ne passent jamais à l'acte, et parce que la radicalisation par l'action peut survenir sans idées radicales, grâce aux mécanismes de l'amour, de la pente glissante, de l'échappatoire et de la recherche du statut et des sensations fortes.

Cinquièmement, de récentes recherches mettent en lumière des éléments complexes étonnants dans la pyramide de l'opinion. Par exemple, les musulmans qui justifient les attentats à la bombe pour défendre l'islam ne sont peut-être pas plus susceptibles que les autres musulmans d'approuver al-Qaïda (McCauley, dans la presse). Un autre exemple : les musulmans d'Ottawa qui approuvent les gouvernements du Canada et des États-Unis ne sont pas plus susceptibles de désapprouver le Hamas et al-Qaïda (Leuprecht et coll., dans la presse). La guerre des idées serait peut-être mieux soutenue si nous comprenions les origines et l'étendue de ces résultats étonnants.

Sixièmement, les mécanismes décrits sont liés à la concurrence permanente et aux conflits au fil du temps. Les griefs, la pente glissante, l'amour, la recherche du statut, l'échappatoire et le dégel s'opèrent pendant de longues périodes. La polarisation de groupe, l'isolement de groupe et la concurrence de groupe font partie de conflits de longue durée dans lesquels les gouvernements et les militants agissent et réagissent au fil du temps. Le jiu-jitsu politique, la haine et le martyr se manifestent dans les conflits de longue durée. La lutte contre le terrorisme constitue la réaction du gouvernement aux actions militantes. Cette rivalité entre militants et gouvernement est un rapport dynamique au fil du temps. C'est ce rapport qu'il faut comprendre pour que la lutte contre le terrorisme soit efficace. Nous saurons que nous comprenons de mieux en mieux ce rapport lorsqu'il existera autant de bases de données sur les réactions des gouvernements face aux terroristes que de bases de données sur les incidents terroristes.

Globalement, la perspective énoncée dans la présente note de recherche permet de dégager plusieurs observations au sujet de l'avenir probable du terrorisme au Canada. Dans un premier temps, Internet offre de nouvelles possibilités de radicalisation. Il semble que des individus comme Mohammad Khawaja peuvent se « radicaliser eux-mêmes » grâce à Internet, sans prendre part à quoi que ce soit qui s'apparente à l'intense dynamique de groupe que l'on a souvent cru être l'élément déterminant qui pousse des individus normaux à se livrer à des actes de violence anormaux.

Dans un deuxième temps, le déclin de la menace djihadiste est susceptible de donner naissance à de nouvelles menaces terroristes. Aux États-Unis, le militantisme de l'aile droite, qui s'est soldé par l'attentat à la bombe d'Oklahoma City, a fait son apparition après la chute de l'Union soviétique. Il semble probable que l'élimination d'une menace externe réduise la tolérance des citoyens à l'égard de gouvernements plus gros et plus puissants. Si cette interprétation est juste, il s'ensuit que l'aile droite et l'écoterrorisme (Animal Liberation Front [ALF], Earth Liberation Front [ELF]) prendront de l'ampleur au Canada à mesure que la menace du terrorisme djihadiste s'estompe.

Les mouvements de l'aile droite et de l'aile gauche ont déjà adhéré à la « résistance sans chef », et l'ALF et l'ELF ont montré le pouvoir de coercition des attaques contre les biens et les infrastructures. Ces attaques ont aussi l'avantage d'éviter à la fois de soulever l'indignation du public et d'attirer l'attention des services de police, ce qui n'est pas le cas lorsque des gens sont tués. Les actes de violence à l'égard des objets et non des personnes, commis par des groupes dits « solitaires » ou des groupuscules de « résistance

sans chef », constitueront probablement la principale forme de terrorisme en Amérique du Nord à mesure que les efforts djihadistes s'amenuisent.

Bibliographie et lectures supplémentaires

- Bjorgo, Tore et John Horgan (2009). *Leaving Terrorism Behind: Individual and Collective Disengagement*, New York, Routledge.
- Leuprecht, Christian, Todd Hataley, Sophia Moskalenko et Clark McCauley (2010). « Containing the Narrative: Strategy and Tactics in Countering the Storyline of Global Jihad », *Journal of Policing, Intelligence and Counter Terrorism*, vol. 5, n° 1, p. 40-55.
- McCauley, Clark. (2009). « Group Desistance from Terrorism: A Dynamic Perspective », *Dynamics of Asymmetric Conflict*, vol. 1, n° 3, p. 269-93.
- McCauley, Clark (à paraître). « Testing Theories of Radicalization in Polls of U.S. Muslims » *Analyses of Social Issues and Public Policy*.
- McCauley, Clark et Sophia Moskalenko. (2011). *Friction: How Radicalization Happens to Them and Us*, New York, Oxford University Press.
- McCauley, Clark, Christian Leuprecht, Toff Hataley, Conrad Winn et Bidisha Biswas (à paraître). « Tracking the War of Ideas: A Poll of Ottawa Muslims », *Terrorism and Political Violence*.
- Pape, Robert A. (2011). *Bombarder pour vaincre : puissance aérienne et coercition dans la guerre*, Paris, Centre d'études stratégiques aérospatiales : la Documentation française.

Les changements climatiques et la sécurité du Canada

Robert McLeman et Barry Smit

État actuel des connaissances

L'augmentation de la température moyenne de l'air et des océans, de la fonte des neiges et des glaces, et la hausse du niveau des océans à l'échelle mondiale sont prouvés scientifiquement (GIEC, 2007). Les effets de ces changements climatiques sur les systèmes naturels seront nombreux : disparition des glaces marines en fin d'été dans l'Arctique; accroissement de la fréquence d'événements de chaleur et de précipitations extrêmes; augmentation de l'intensité des cyclones tropicaux et déplacement de la trajectoire des tempêtes vers les pôles; baisse des précipitations dans la plupart des régions subtropicales; et augmentation du niveau moyen des océans qui pourrait atteindre un mètre d'ici 2100 (GIEC, 2007).

De l'avis général, les régions les moins développées, les populations tributaires des ressources naturelles et les personnes vivant dans des zones à haut risque, comme les zones côtières basses et les régions agricoles arides, sont les plus vulnérables à ces changements (Agrawal et Perrin, 2009). Cependant, la vague de chaleur extrême qui a déferlé sur l'Europe en 2005, l'ouragan Katrina et la tempête de verglas dans l'Est du Canada en 1998 montrent que les événements liés au climat peuvent détruire ou causer des dommages extrêmes aux infrastructures même dans les nations développées, pourtant reconnues pour leur grande capacité d'adaptation en raison de leur richesse.

Divers liens ont été établis entre les effets des changements climatiques et la sécurité transnationale (Barnett, 2003; Rogers, 2004; Dabelko, 2009). Parmi les domaines d'intérêt pour le Canada, notons :

- la possibilité de mouvements de population importants (réfugiés environnementaux);
- l'aggravation des tensions et des conflits régionaux, voire le déclenchement de conflits dans des pays à risque en raison de la rareté des ressources essentielles, notamment la nourriture et l'eau;
- la compétition pour le contrôle des ressources et des voies de transport de l'Arctique.

La montée du niveau des océans pourrait forcer le déplacement de dizaines de millions de personnes vivant dans des zones côtières basses (McGranahan et autres, 2007; Dasgupta et autres, 2009). Différents médias ont affirmé avoir recensé les premiers réfugiés climatiques dans des endroits aussi différents que la côte de l'Alaska, les Îles Carteret près de la Nouvelle-Guinée et la région du lac Tchad en Afrique (Willis, 2004; Vidal, 2005; IRIN, 2008; York 2010). Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) rapporte que le conflit au Darfour s'est envenimé en raison de la gravité et de la persistance des sécheresses en Afrique soudano-sahélienne (PNUE, 2007). Des rapports destinés aux organisations militaires et de sécurité américaines décrivent les changements climatiques comme un « multiplicateur de menaces » qui accroît la possibilité de soulèvements et de conflits et qui pourrait nuire à la capacité opérationnelle à l'étranger (Randall et Schwarz, 2003; CNA, 2007; NRC 2011). Les glaces terrestres et marines de l'Arctique reculent déjà; d'ici 2040, des voies de transport interglaciaires pourraient s'ouvrir dans le Nord du Canada (Wang et Overland, 2009). D'importantes ressources minières, pétrolières et gazières ont déjà été découvertes dans cette région, où la Russie, les États-Unis et le Danemark tentent d'établir un contrôle territorial (Young, 2009).

Tendances générales

Déplacements et migration de détresse : Les sécheresses dans les régions arides de l'Afrique et de l'Asie ont provoqué d'importants événements de migration au cours des dernières décennies (Meze-Hausken, 2000; Ezra et Kiros, 2001; Deshingkar et Start, 2003; Leighton, 2006). Les ouragans Jeanne, Katrina et Mitch ont causé des déplacements de populations à

grande échelle dans la région des Caraïbes (Giro, 2002; Manuel-Navarrete et autres, 2007; Fussell et autres, 2010). La fréquence et la gravité grandissantes de tels événements devraient faire augmenter le risque de déplacements et de migrations de détresse dans beaucoup de régions peuplées. La hausse du niveau des océans menace les populations de zones côtières basses et de petits états insulaires (Barnett, 2003). Environ 10 % de la population mondiale (et 15 % de la population urbaine) habite à moins de 10 mètres au-dessus du niveau de la mer (Mcgranahn et autres, 2007). Les « méga-deltas » densément peuplés d'Afrique et d'Asie sont vulnérables, en plus de l'élévation du niveau des océans, à une variété de risques comme les tempêtes cycloniques et les ondes de tempête, l'érosion, ou l'affaissement et la salinisation du sol (Ericson et autres, 2006; Walsham 2010). Selon différentes estimations, le nombre de personnes susceptibles de devoir migrer se situera entre 200 millions et 1 milliard d'ici le milieu du siècle (Myers, 2002; Christian Aid, 2007; CARE International, 2009).

Sécurité alimentaire : Les changements climatiques devraient amplifier les pressions exercées sur les ressources essentielles au bien-être des êtres humains, tout particulièrement l'eau et la nourriture (Rosegrant et Cline, 2003; Gregory, 2005). Cela aura des répercussions sur la sécurité transnationale. Au cours des dernières années, les marchés mondiaux des produits de base sont devenus extrêmement volatils et sujets à la spéculation. De plus, ils ont fortement réagi aux effets de la météo sur les récoltes dans les pays exportateurs (Ghosh, 2010). C'est d'ailleurs la cause de certains événements récents, comme l'importation par la Chine de grandes quantités de céréales ou le contrôle des exportations de blé, de la Russie et les chocs de prix subséquents, qui ont entraîné des manifestations dans plusieurs régions (Sternberg, 2011). En réaction à cette situation, des entreprises de l'Asie et du Moyen-Orient se sont établies en Afrique pour convertir de vastes espaces en terres agricoles industrielles. Cela pourrait générer des tensions internes et de l'instabilité au sein des pays hôtes (Cotula et Vermulen, 2009).

Sécurité de l'eau : Les sources d'eau douce devraient se faire de plus en plus rares dans les régions arides et semi-arides de la plupart des continents et dans l'Ouest canadien (Vorosmarty et autres, 2000; Schindler et Donahue, 2006). La présence de ressources hydriques partagées accroît la possibilité qu'un conflit éclate entre différents groupes ou différentes nations (Toset et autres, 2000). La rareté de l'eau est déjà associée à différents conflits locaux et interrégionaux, mais le nombre de conflits violents à grande échelle causés par les ressources hydriques a été relativement faible au

cours des dernières décennies (Raleigh et Urdal, 2007). La construction de barrages sur le Tigre et l'Euphrate par la Turquie explique selon certains la rareté de l'eau en Irak et en Syrie, situation qui s'est empirée en raison de sécheresses au cours des dernières années (Jongerden, 2010). La gestion de l'eau et les mécanismes de résolution des conflits qui y sont liés prendront de plus en plus d'importance dans les années à venir (Wolf, 2000; Sowers et autres, 2010).

Le climat en tant que multiplicateur de menaces : Dans les zones internationales sensible, comme la Corne de l'Afrique (Blackwell, 2010), l'Irak (Chulov, 2009) et l'Afghanistan (Palmer-Moloney, 2011), les sécheresses ont eu un effet déstabilisant au cours des dernières années. L'eau et la nourriture se sont extrêmement rares au Yémen (Albert, 2009). L'accès à l'eau du réseau hydrographique de l'Indus est actuellement un sujet de tension entre l'Inde et le Pakistan (Bagla, 2010). De graves inondations au Pakistan en 2010, au cours desquelles le gouvernement central a montré son manque de compétence en matière d'intervention, ont causé des problèmes considérables en matière de santé publique et de sécurité alimentaire, en plus de donner l'occasion à des groupes extrémistes de faire valoir leur légitimité en participant aux efforts d'aide (IISS, 2010). Cette situation ne laisse rien présager de bon pour le Pakistan, où l'on prévoit que la rareté saisonnière de l'eau et les inondations importantes seront de plus en plus problématiques en raison des changements climatiques (Akhtar et autres, 2008; Vaughn et autres, 2010).

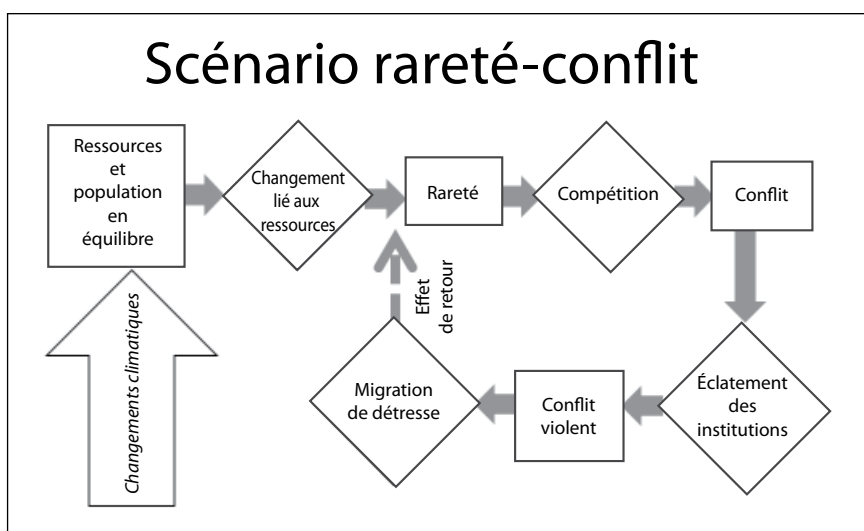
Changements dans l'Arctique : Le retrait des glaces terrestres et marines dans l'Arctique semble s'être accéléré plus rapidement que le suggérait le GIEC (Wang et Overpeck, 2009). Les répercussions de ces changements sont déjà ressenties dans l'Arctique canadien par les collectivités inuites qui doivent adapter leurs activités de chasse et de transport aux nouvelles conditions (Ford et Pearce, 2010). Depuis maintenant une décennie, la Russie tente activement de faire valoir ses droits sur de vastes étendues de l'océan Arctique et bâtit la plus grande flotte de brise-glaces (Borgerson, 2008). De vastes champs pétrolifères et gaziers sont déjà en production dans le fond marin, et l'ouverture de nouvelles zones pétrolières et minières s'annonce en raison du retrait continu des glaces. Comme les voies navigables de l'Arctique entre l'Europe et l'Asie, l'Europe et l'Ouest de l'Amérique du Nord, ainsi que celles entre l'Est de l'Amérique du Nord et l'Asie sont toutes considérablement plus courtes que les autres voies, il y aura de plus en plus de pression pour les utiliser au cours des prochaines années.

Conclusions empiriques pertinentes de travaux récents

Lors de nos propres recherches, nous nous sommes penchés sur les scénarios où les conditions et les événements climatiques mènent à l'insécurité, aux conflits et à la migration de détresse, et sur les façons de les éviter avec un accroissement de la capacité d'adaptation dans les régions vulnérables.

Les changements climatiques peuvent avoir des répercussions négatives sur la sécurité de multiples manières. Certaines de ces répercussions, comme la montée du niveau des océans, menacent de rendre inhabitables certaines régions, et poseront à la communauté internationale de tous nouveaux défis (p. ex. ce qu'il faudra faire avec la population d'États membres de l'ONU qui ont cessé d'exister, à commencer par un certain nombre d'états insulaires dans le Pacifique (Yamamoto et Esteban, 2010)). Le scénario rareté-conflit (figure 1) pourrait se produire dans les zones où les changements climatiques réduisent l'abondance, l'accessibilité ou la qualité des ressources essentielles telles que l'eau douce ou les précipitations. Pensons notamment à l'Afrique et au Moyen-Orient, fréquemment considérés comme des zones à risque (Brown et autres, 2007; Brown et McLeman, 2009; McLeman, 2011).

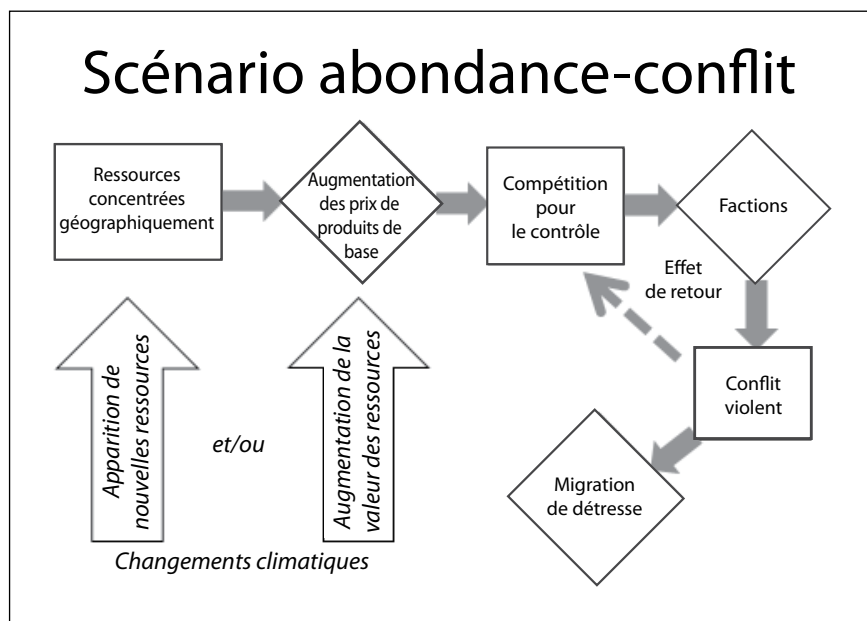
FIGURE 1



D'après McLeman 2011.

Lorsque les conditions entraînant la rareté persistent, la compétition pour les ressources peut dégénérer et entraîner la factionnalisation, l'éclatement des institutions et, ultimement, une flambée de conflits violents (qui à leur tour renforcent les conditions causant la rareté et peuvent stimuler la migration de détresse). Le scénario abondance-conflit est une autre possibilité (figure 2). Dans ce scénario, soit les changements climatiques donnent accès à des ressources auparavant inaccessibles soit les marchés des produits de base subissent des chocs qui créent des occasions pour ceux possédant assez de force ou de finesse pour prendre le contrôle de ressources situées stratégiquement (McLeman, 2011).

FIGURE 2



D'après McLeman 2011.

Les figures 1 et 2 montrent que les scénarios menant à la violence et aux conflits comprennent un nombre considérable d'étapes progressives, ce qui permet d'intervenir à de nombreuses occasions au cours du processus afin de prévenir la violence, les conflits, l'instabilité et la migration de détresse. Un moyen clé d'y arriver est de renforcer la capacité d'adaptation

des populations vulnérables. C'est d'ailleurs dans ce domaine que les auteurs ont collaboré dans le cadre de recherches dans diverses régions du Canada, des États-Unis, de l'Afrique occidentale, de l'Amérique du Sud et de l'Asie du Sud, soit des régions où la rareté de l'eau, les changements des précipitations, la sécurité alimentaire et les conflits de faible niveau sont des problèmes réels et actuels (Nyong et autres, 2007; Pouliotte et autres, 2009; Westerhoff et Smit, 2009; Young et autres, 2009). Dans nos recherches, nous avons établi quels obstacles, défis et occasions sont liés au renforcement de la capacité d'adaptation à tous les niveaux, tant celui des personnes et des ménages que celui des gouvernements nationaux ou des organisations internationales. Bien qu'il n'existe pas de méthode unique pour renforcer la capacité d'adaptation, son succès est étroitement lié aux principes de base du développement durable (Smit et Pilfosova, 2001, Smit et Wandel, 2006). Il est possible d'accroître la capacité d'adaptation et de réduire les risques d'instabilité et de conflit de nombreuses façons, p. ex. en établissant des partenariats commerciaux équitables, en tirant parti du capital et des réseaux sociaux transnationaux, en investissant dans l'éducation et la santé, en soutenant les institutions traditionnelles de résolution de conflits ou en fournissant un accès général aux nouvelles technologies (Brown et McLeman, 2009; McLeman, 2011).

Répercussions sur la sécurité du Canada

Les changements climatiques vont influencer la sécurité du Canada à plusieurs égards. Mentionnons notamment :

- les enjeux liés à la souveraineté dans l'Arctique;
- les menaces à la sécurité des troupes de maintien de la paix, des travailleurs d'aide au développement et d'autres Canadiens à l'étranger;
- l'instabilité dans les régions où le Canada a des liens étroits par l'entremise de communautés transnationales;
- la pression accrue sur les ressources et les programmes d'immigration et de réinstallation des réfugiés du Canada (McLeman et Smit, 2003, 2006; McLeman, 2007).

Les changements climatiques sont en voie de transformer profondément l'Arctique. L'état rapidement changeant des glaces, phénomène bien documenté, suscite déjà l'intérêt international en raison des nouvelles voies navigables dans l'Arctique. L'ambassadeur de la Russie au Canada a annoncé publiquement que son pays est enthousiaste à l'idée d'ouvrir le passage du

Nord-Est entre l'Europe et l'Asie (lors de l'émission *Power & Politics* sur CBCNN le 27 mai 2011), et la communauté internationale s'attendra à ce que le Canada fasse de même avec le passage du Nord-Ouest. Le Canada estime que le passage du Nord-Ouest se trouve dans ses eaux intérieures, mais cette revendication n'est pas reconnue internationalement (Carnaghan et Goody, 2006). Cela place le Canada en conflit avec d'autres pays arctiques, notamment les États-Unis. Le retrait des glaces mettra au jour de nouvelles ressources minières, pétrolières et gazières, créant du même coup un climat de compétition entre le Canada et d'autres pays arctiques pour les droits sur ces ressources (Young, 2009). Le Canada ne possède pas d'installations portuaires en eau profonde dans l'Ouest de l'Arctique, et il n'a pas l'infrastructure et les centres de population nécessaires pour exercer un contrôle stratégique ou administratif sur ces territoire et ressources de l'Arctique. Grâce à la construction d'installations portuaires à Nanisivik, le Canada sera en mesure d'administrer le flot des navires par l'entrée Est du passage du Nord-Ouest.

D'autre part, le succès de la présence canadienne en Afghanistan, au moment où la mission militaire se transforme en mission de développement, et la sécurité des Canadiens qui y participent, sera affectée par la sécurité alimentaire et hydrique dans la région. Pour instaurer une stabilité permanente en Afghanistan, il faudra inévitablement stabiliser le secteur agricole, qui représente la plus grande partie de l'économie afghane et qui emploie 80 % de la main-d'oeuvre (Torell et Ward, 2010). Trois décennies de conflits ont grandement réduit la superficie de terres arables utilisées (de Beurs et Henebry, 2008). Le manque d'infrastructures et d'institutions de base laisse les agriculteurs hautement vulnérables aux sécheresses, et les changements climatiques devraient amplifier les risques pour les réserves d'eau.

Au cours des dernières décennies, des menaces à la sécurité des Canadiens, sous la forme de terrorisme intérieur, de financement d'organisations terroristes et de conflits à l'étranger, ont été ressenties en raison de nos liens transnationaux de migration avec l'Inde, le Pakistan, le Sri Lanka, la Somalie et l'Algérie (McLeman et Smit, 2003). Dans chacun de ces pays, il existe des populations et des régions plus vulnérables aux changements climatiques, qui pourraient multiplier la menace découlant de la rareté des ressources, de l'instabilité et de l'insécurité. Aussi longtemps que les conditions d'instabilité perdureront dans ces pays sources, le Canada continuera à être sujet aux mouvements d'individus et d'actifs financiers liés à des groupes violents par le biais de réseaux transnationaux.

Dans les plus importants pays sources d'immigration pour le Canada (la Chine, l'Inde, le Mexique, le Pakistan et les Philippines, entre autres) se trouvent également des populations et des régions hautement vulnérables aux conditions et aux événements climatiques perturbateurs. Il faut s'attendre à ce que les changements climatiques provoquent une augmentation de l'immigration en provenance de ces pays par les voies officielles, ainsi que par des moyens irréguliers, ce qui forcera le Canada à déployer davantage de ressources pour assurer un contrôle. Le Canada doit également prévoir que la communauté internationale se tourne vers lui pour jouer un rôle majeur dans la réinstallation des populations déplacées en provenance de petits états insulaires qui ne sont plus viables.

En résumé, les tendances climatiques qui ont déjà cours représenteront un enjeu pour la souveraineté du Canada dans l'Arctique, et les répercussions des changements climatiques à l'étranger, notamment dans des régions déjà instables comme le Moyen-Orient, les terres arides de l'Afrique et l'Asie du Sud, amplifieront les risques qui pèsent déjà sur la sécurité intérieure du pays et sur ses intérêts stratégiques ailleurs dans le monde. Il est possible d'atténuer ces risques en s'engageant de façon proactive à renforcer la capacité d'adaptation, tant au pays qu'à l'étranger.

Bibliographie et lectures supplémentaires

- Agrawal, A. et N. Perrin (2009). « Climate Adaptation, Local Institutions and Rural Livelihoods » N. Adger, I. Lorenzoni et K. L. O'Brien (éditeurs). *Adapting to Climate Change: Thresholds, Values, Governance*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 350-367.
- Akhtar, M., Ahmad, N. et M.J. Booij (2008). « The Impact of Climate Change on the Water Resources of Hindukush–Karakorum–Himalaya Region under Different Glacier Coverage Scenarios », *Journal of Hydrology*, vol. 355, n^{os} (1-4), p. 148-63.
- Albert, M. (2009). « Yemen: Life on the Edge », *World Policy Journal*, vol. 26, n^o 3, p. 72-79.
- Bagla, P. (2010). « Along the Indus River, Sabre Rattling Over Water Security », *Science*, vol. 328, n^o 5983, p. 1226-1227.
- Barnett, J. (2003). « Security and Climate Change », *Global Environmental Change*, vol.13, n^o 1, p. 7-17.
- Blackwell, P. J. (2010). « East Africa's Pastoralist Emergency: Is Climate Change the Straw that Breaks the Camel's Back? », *Third World Quarterly*, vol. 31, n^o 8, p. 1321-1338.
- Borgerson, S. G. (2008). « Arctic Meltdown: The Economic and Security Implications of Global Warming », *Foreign Affairs*, vol. 87, n^o 0, p. 63-77.
- Brown, O., and R. McLeman (2009). « A Recurring Anarchy? The Emergence of Climate Change as a Threat to International Peace and Security », *Conflict, Security and Development*, vol. 9, n^o 3, p. 289-305.

- Brown, O., A. Hammill, et R. McLeman (2007). « Climate Change as the “New” Security Threat: Implications for Africa », *International Affairs*, vol. 83, n° 6, p. 1141-1154.
- CARE International (2009). *In Search of Shelter: Mapping the Effects of Climate Change on Human Migration and Displacement*, Washington D.C., CARE International.
- Carnaghan, M., et A. Goody (2006). *La souveraineté du Canada dans l'Arctique*. Ottawa, Service d'information et de recherche parlementaires. Sur Internet : <http://www.parl.gc.ca/Content/LOP/researchpublications/prb0561-f.htm>.
- Christian Aid (2007). *Human Tide: The Real Migration Crisis*. Londres, Christian Aid.
- Chulov, M. (2009). « Iraq: Water, Water Nowhere » *World Policy Journal*, vol. 26, n° 4, p. 33-40.
- CNA (2007). *National Security and the Threat of Climate Change*, Alexandria, VA: Center for Naval Analyses. Sur Internet : <http://www.cna.org/reports/climate>.
- Cotula, L. et S. Vermulen (2009). « Deal or No Deal: The Outlook for Agricultural Land Investment in Africa », *International Affairs*, vol. 85, n° 6), p. 1233-1247.
- Dabelko, G. D. (2009). « Planning for Climate Change: The Security Community's Precautionary Principle » *Climatic Change*, vol. 96, n° 1-2, p. 13-21.
- Dasgupta, S., B. Laplante, C. Meisner, D. Wheeler, D. et J. Yan (2009). « The Impact of Sea Level Rise on Developing Countries: A Comparative Analysis », *Climatic Change* vol. 93, n°s 3-4, p. 379-388.
- De Beurs, K. M., et G.M. Henebry (2008). « War, Drought, and Phenology: Changes in the Land Surface Phenology of Afghanistan since 1982 », *Journal of Land Use Science*, vol 3, n°s 2-3, p. 95-111.
- Deshingkar, P. et D. Start (2003). *Seasonal Migration for Livelihoods in India: Coping, Accumulation and Exclusion*, Londres, Overseas Development Institute.
- Ericson, J. P., C.J. Vörösmarty, S.L. Dingman, L.G. Ward, et M. Meybeck (2006). « Effective Sea-level Rise and Deltas: Causes of Change and Human Dimension Implications », *Global and Planetary Change*, vol. 50, n°s 1-2, p. 63-82.
- Ezra, M. et G.-E. Kiros (2001). « Rural Out-migration in the Drought Prone Areas of Ethiopia: A Multilevel Analysis », *International Migration Review*, vol. 35, p. 3, p. 749-71.
- Ford, J. D. et T. Pearce (2010). « What We Know, Do Not Know, And Need to Know about Climate Change Vulnerability in the Western Canadian Arctic: A Systematic Literature Review », *Environmental Research Letters*, vol. 5, n° 1, p. 14008.
- Fussell, E., N. Sastry et M. VanLandingham (2010). « Race, Socioeconomic Status, and Return Migration to New Orleans after Hurricane Katrina », *Population and Environment*, vol. 31, n° 1-3, p. 20-42.
- Ghosh, J. (2010). « The Unnatural Coupling: Food and Global Finance », *Journal of Agrarian Change*, vol. 10, n° 1, p. 72-86.
- GIEC (2007). *Bilan 2007 des changements climatiques : rapport synthèse. Contribution des Groupes de travail I, II et III au quatrième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*. Genève, GIEC.
- Girof, P. O. (2002). *Environmental Degradation and Regional Security: Lessons from Hurricane Mitch*, Winnipeg, International Institute for Sustainable Development.
- Gregory, P. J., J.S.I. Ingram et M. Brklacich (2005). « Climate Change and Food Security », *Philosophical Transactions of the Royal Society, Biological Sciences, Series B*, vol. 360, n° 1463, p. 2139-2148.

- IISS (2010). « Pakistan's Floods: Broader Implications », *Strategic Comment*, vol. 16, n° 6, p. 1-3.
- IRIN (2008). « Papua New Guinea: The World's First Climate Change "Refugees" », *Integrated Regional Information Networks*, 11 juin. Sur Internet : <http://www.worldpress.org/Asia/3171.cfm>.
- Jongerden, J. (2010). « Dams and Politics in Turkey: Utilizing Water, Developing Conflict », *Middle East Policy*, vol. 27, n° 1, p. 137-143.
- Leighton, M. (2006). « Desertification and Migration », P. M. Johnson, K. Mayrand et M. Paquin (éditeurs), *Governing Global Desertification*, Burlington, Vt., Ashgate, p. 43-58.
- Manuel-Navarrete, D., J.J. Gómez, et G. Gallopín (2007). « Syndromes of Sustainability of Development for Assessing the Vulnerability of Coupled Human-Environmental Systems. The Case of Hydrometeorological Disasters in Central America and the Caribbean », *Global Environmental Change*, vol. 17, n° 2, p. 207-217.
- Mcgranahan, G., D. Balk et B. Anderson (2007). « The Rising Tide: Assessing the Risks of Climate Change and Human Settlements in Low Elevation Coastal Zones », *Environment and Urbanization*, vol. 19, n° 1, p. 17-37.
- McLeman, R. (2007). « Changement climatique, migration et avenir de la sécurité canadienne », *Le Multilatéral*, vol. 1, n° 2, p. 20-23.
- McLeman, R. (2011). *Climate Change, Migration, and Critical International Security Considerations*, Migration Research Series 42, Genève, International Organization for Migration.
- McLeman, R., et B. Smit (2003). *Changement climatique, migration et sécurité*. Ottawa, Service canadien du renseignement de sécurité. Sur Internet : <http://www.csis-scrs.gc.ca/pblctns/cmmntr/cm86-fra.asp>.
- McLeman, R. et B. Smit (2006). « Changement climatique, migrations et sécurité », *Les Cahiers de la sécurité*, vol. 63, n° 4, p. 95-120.
- Meze-Hausken, E. (2000). « Migration Caused by Climate Change: How Vulnerable are People in Dryland Areas? », *Mitigation and Adaptation Strategies for Global Change*, vol. 5, n° 4, p. 379-406.
- Myers, N. (2002). « Environmental Refugees: A Growing Phenomenon of the 21st Century », *Philosophical Transactions of the Royal Society*, Biological sciences: Series B, vol. 357, n° 1420, p. 609-613.
- NRC (2011). *National Security Implications of Climate Change for U.S. Naval Forces*. National Research Council, Washington D.C.
- Nyong, A., C. Fiki et R. McLeman (2006). « Drought-Related Conflicts, Management and Resolution in the West African Sahel: Considerations for Climate Change Research », *Die Erde*, vol. 137, n° 3, p. 223-248.
- Palmer-Moloney, L. J. (2011). « Water's Role in Measuring Security and Stability in Helmand Province, Afghanistan », *Water International*, vol. 36, n° 2, p. 207-221.
- Pouliotte, J., B. Smit, et L. Westerhoff (2009). « Adaptation and Development: Livelihoods and Climate Change in Subarnabad, Bangladesh », *Climate and Development*, vol. 1, n° 1, p. 31-46.
- Raleigh, C. et H. Urdal (2007). « Climate Change, Environmental Degradation and Armed Conflict », *Political Geography*, vol. 26, n° 6, p. 674-694.

- Rogers, P. (2004). « Climate Change and Security », *Institute of Development Studies Bulletin* vol. 35, n° 3, p. 98-101.
- Rosegrant, M. W. et S.A. Cline (2003). « Global Food Security: Challenges and Policies », *Science*, vol. 302, n° 5652, p. 1917-1919.
- Schindler, D. W. et W.F. Donahue (2006). « An Impending Water Crisis in Canada's Western Prairie Provinces », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, p. 103, vol. 19, p. 7210-7216.
- Schwartz, P., et D. Randall (2003). *An Abrupt Climate Change Scenario and its Implications for United States National Security*. Emeryville, CA, Global Business Network.
- Smit, B. et O. Pilifosova (2001). « Adaptation to Climate Change in the Context of Sustainable Development and Equity », J. J. McCarthy, O. F. Canziani, N. A. Leary, D. J. Dokken, et K. S. White (éditeurs), *Climate Change 2001: Impacts, Adaptation, and Vulnerability, Contribution of Working Group II to the Third Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Smit, B., et J. Wandel (2006). « Adaptation, Adaptive Capacity and Vulnerability », *Global Environmental Change*, vol. 16, n° 3, p. 282-292.
- Sowers, J., Vengosh, A. et E. Weinthal (2010). « Climate Change, Water Resources, and the Politics of Adaptation in the Middle East and North Africa », *Climatic Change*, vol. 104, n° 3-4, p. 599-627.
- Sternberg, T. (2011). « Regional Drought Has a Global Impact », *Nature*, vol. 472, vol. 169, 14 avril.
- Torell, G. L., et F.A. Ward (2010). « Improved Water Institutions for Food Security and Rural Livelihoods in Afghanistan's Balkh River Basin », *International Journal of Water Resources Development*, vol. 26, n° 4, p. 613-637.
- Toset, H. P. W., N.P. Gleditsch et H. Hegre (2000). « Shared Rivers and Interstate Conflict », *Political Geography*, vol. 19, n° 8, p. 971-996.
- UNEP (2007). *Sudan: Post-conflict Environmental Assessment*. United Nations Environment Programme, Nairobi. Sur Internet : <http://www.unep.org/sudan/>.
- Vaughn, B., N.T. Carter, P.A. Sheikh, et R. Johnson (2010). *Security and the Environment in Pakistan*. Washington D.C., Congressional Research Service. Sur Internet : <http://www.dtic.mil/cgi-bin/GetTRDoc?AD=ADA526344&Location=U2&doc=GetTRDoc.pdf>.
- Vidal, J. (2005). « Pacific Atlantis: First Climate Change Refugees », *The Guardian*, le 25 novembre. Sur Internet : <http://www.guardian.co.uk/science/story/0,3605,1650407,00.html>.
- Vorosmarty, C. J., P. Green, J. Salisbury et R.B. Lammers (2000). « Global Water Resources: Vulnerability from Climate Change and Population Growth », *Science* vol. 289, n° 5477, p. 284-288.
- Walsham, M. (2010). *Assessing the Evidence: Environment, Climate Change and Migration in Bangladesh*. Dhaka: International Organization for Migration.
- Wang, M. et J.E. Overland (2009). « A Sea Ice Free Summer Arctic within 30 years? », *Geophysical Research Letters*, vol. 36, n° L07502.
- Westerhoff, L. et B. Smit (2009). « The Rains Are Disappointing Us: Dynamic Vulnerability and Adaptation to Multiple Stressors in the Afram Plains, Ghana », *Mitigation and Adaptation Strategies for Global Change*, vol. 14, n° 4, p. 317-337.

- Willis, D. (2004). « Sea Engulfing Alaskan Village, » *BBC News Online* ». Sur Internet : <http://news.bbc.co.uk/2/hi/europe/3940399.stm>.
- Wolf, A. T. (2000). « Indigenous Approaches to Water Conflict Negotiations and Implications for International Waters », *International Negotiation*, vol. 5, n° 2, p. 357-373.
- Yamamoto, L., et M. Esteban (2010). « Vanishing Island States and Sovereignty », *Ocean and Coastal Management*, vol. 53, n° 1, p. 1-9.
- York, Geoffrey (2010). « On the Move in a Warming World: The Rise of Climate Refugees », *The Globe and Mail*, (17 décembre). Sur Internet : <http://www.theglobeandmail.com/news/world/africa-mideast/on-the-move-in-a-warming-world-the-rise-of-climate-refugees/article1843024/page4/>.
- Young, G., H. Zavala, J. Wandel, B. Smit, S. Salas, E. Jimenez, et al. (2010) « Vulnerability and Adaptation in a Dryland Community of the Elqui Valley, Chile », *Climatic Change*, vol. 98, vol. 1-2, p. 245-76.
- Young, Oran R. (2009). « Whither the Arctic? Conflict or Cooperation in the Circumpolar North », *Polar Record*, vol. 45, n° 1, p. 73-82.

Tendances et discontinuités : propositions liées à un programme de recherche canadien

Christian Leuprecht et Todd Hataley

Le but de la prévision stratégique est de réduire l'incertitude liée aux événements futurs. Elle vise à dégager les grandes tendances qui risquent de façonner les événements futurs en donnant un aperçu tant de la probabilité que des conséquences des développements, des événements ou des chocs possibles. La prévision stratégique peut ainsi devenir un outil permettant l'établissement des priorités de recherche. La recherche permet d'étudier de différents points de vue les conséquences attendues et inattendues de diverses possibilités en matière de politiques. En plus de fournir des faits probants qui facilitent la prise de décision, elle peut servir d'« équipe rouge ». Ce type de connaissances est particulièrement utile en période de restriction budgétaire : lorsque les ressources se font rares, leur attribution doit être maximisée. Ce dernier chapitre contient une analyse détaillée des notes de recherche et des discussions tenues pendant l'atelier. Cette analyse vise à améliorer les connaissances des chercheurs sur les tendances transnationales en matière de sécurité nationale et frontalière qui coïncident avec les priorités des ministères fédéraux intéressés. Nous ferons donc ressortir les grandes tendances et discontinuités tout en proposant des thèmes de recherche possibles.

Migration des populations

Les conséquences des déplacements de population sur la sécurité canadienne, établies en fonction des facteurs les provoquant – comme les conflits intérieurs, les changements climatiques, la rareté des ressources (notamment la privation relative et la suffisance de nourriture et d'eau) et les possibilités économiques – sont demeurées des thèmes importants du début à la fin de l'atelier. François Crépeau et Daniel Hiebert ont indiqué que le fossé qui se creuse entre le nombre de personnes désirant émigrer et le nombre d'immigrants que les pays d'accueil comme le Canada sont prêts à recevoir risque de miner la légitimité des frontières internationales. Les frontières constituent des filtres qui servent à prévenir l'entrée de personnes et de produits indésirables (tout autant que la sortie de personnes et de biens qui risquent de provoquer des problèmes ailleurs). D'après des projections basées sur des modèles démographiques, les populations quittent les régions marquées par de fortes tensions pour se diriger vers des régions plus calmes qui offrent de meilleures possibilités. L'élaboration de scénarios peut aider à comprendre ce qui *pourrait* arriver dans le contexte international actuel, mais seules des recherches axées sur la situation canadienne permettraient de déterminer les conséquences précises pour le Canada et les outils dont disposent les responsables canadiens pour élaborer des politiques. En effet, les chercheurs canadiens sont mieux placés pour prévoir les conséquences inattendues des différentes possibilités liées aux politiques et pour évaluer leur coûts et bénéfices. Les politiques peuvent avoir un effet important sur le comportement stratégique en proposant involontairement des mesures incitatives qui encouragent les activités illégitimes. La recherche peut contribuer à cerner les faiblesses du programme canadien d'immigration et des contrôles frontaliers, à proposer des possibilités en matière de politiques et à évaluer les gains potentiels.

Déplacement actuel du siège et de la distribution du pouvoir économique et politique

L'incertitude du climat de sécurité causée par les logiques inédites des nouveaux centres de pouvoir, acteurs économiques et diasporas constitue le deuxième grand thème abordé. Quelles sont les conséquences de ce déplacement mondial du pouvoir sur la position du Canada en matière de sécurité? Jeremy Leonard et Brian Finlay décrivent les possibilités et

les défis de sécurité engendrés par la montée du Brésil, de l'Inde et de la Chine ainsi que par la mondialisation des échanges commerciaux. Morselli, Turcotte, Bouchard et Boudreau expliquent que, lorsque les entreprises et les investisseurs canadiens tentent de se positionner sur de nouveaux marchés, le développement commercial et économique devient une voie d'accès pour le crime organisé et les organisations terroristes. Il est essentiel de connaître les maillons faibles de la chaîne pour préserver la sécurité du Canada.

Le Canada doit également se préoccuper de la question des possibilités de corruption internationale créées par l'augmentation des échanges avec des pays dont l'économie et les pratiques commerciales sont moins régularisées que celles du Canada et des États-Unis. L'augmentation de la couverture mondiale des entreprises canadiennes entraîne une hausse du potentiel de corruption. Malgré la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* de 1998, ce n'est qu'en 2008 que la Gendarmerie royale du Canada (GRC) a créé les premières unités consacrées aux enquêtes sur ce type de crime. La mondialisation entraîne des coûts économiques pour le Canada : en 2011, la GRC menait 20 enquêtes sur des entreprises canadiennes faisant des affaires à l'étranger. Par ailleurs, la fréquence de la contrefaçon, la faiblesse des régimes de protection de la propriété intellectuelle ainsi que la disponibilité des médicaments et des traitements médicaux non approuvés au Canada entraînent des risques financiers et sanitaires pour les particuliers et les entrepreneurs canadiens.

Mondialisation, régionalisation et déterritorialisation des menaces

Le troisième grand thème abordé est celui des répercussions à l'échelle mondiale de la fragilité des institutions nationales et de l'hostilité des gouvernements étrangers. Grâce à sa position géostratégique avantageuse, le Canada se trouve à l'écart des « régions mal famées » du monde. Néanmoins, les crises migratoires et humanitaires en provenance de ces régions entraînent des conséquences indirectes pour la sécurité nationale du Canada en raison de la déstabilisation régionale qu'elles causent et des facteurs de répulsion, qui ont un effet négatif sur l'intégrité des frontières canadiennes. La fragilité des institutions nationales de pays éloignés entraînerait vraisemblablement des défis en matière de sécurité pour le Canada, comme l'arrivée d'immigrants illégaux par bateau, la circulation illicite de migrants sans papiers entre le Canada et les États-Unis ou la sympathie et le soutien de diasporas à l'égard des violences politiques déstabilisantes à l'étranger.

Par ailleurs, ces institutions fragiles sont aussi problématiques dans la mesure où elles peuvent devenir des refuges permettant aux terroristes, aux groupes criminels organisés et aux trafiquants de personnes de mener leurs activités avec impunité, de propager l'instabilité régionale et de planifier ou de catalyser des actes de terrorisme national ou international. Certains cas de fragilité institutionnelle représentent-ils de plus grands risques que d'autres pour les intérêts canadiens en matière de sécurité? Quels types de menaces représentent un risque particulier pour le Canada, et quelles sont les stratégies d'atténuation auxquelles peut recourir le Canada? Certaines d'entre elles pourraient-elles s'avérer plus efficaces que d'autres? Il est difficile de répondre à de telles questions : les chercheurs ne comprennent pas bien les véritables relations – et encore moins les liens de cause à effet – entre la fragilité des institutions d'un pays étranger et leurs effets directs et indirects sur la sécurité nationale et frontalière du Canada.

Il y aurait lieu d'étudier les conditions qui facilitent le recrutement et la radicalisation dans les communautés diasporiques au Canada, tout comme les conditions qui rendent ces communautés résilientes à l'extrémisme violent. Les jeunes entraînés au combat, partisans de l'extrémisme violent et expérimentés dans ce domaine, peuvent véhiculer ce type d'extrémisme au sein de leur communauté au Canada. De façon analogue et comme cela est démontré par la levée (et l'extorsion) de fonds par les agents des Tigres de libération de l'Eelam tamoul auprès des Tamouls canadiens, les chercheurs ont accordé peu d'attention aux liens qui existent entre les groupes diasporiques au Canada, leur sympathie pour l'extrémisme violent dans leur pays d'origine, leur soutien matériel de cet extrémisme et leur capacité à servir de multiplicateurs de force pour l'instabilité nationale et régionale. Il est nécessaire d'approfondir l'étude des seuils critiques qui, parmi les diasporas, augmentent la prédisposition au soutien d'activités illégales ou à la participation à de telles activités. Plus important encore, il faut comprendre pourquoi, au Canada, certaines diasporas sont plus résilientes que d'autres en situation de vulnérabilité. Ces recherches pourraient orienter la prise de décision des ministères fédéraux intéressés au sujet des politiques visant à renforcer de façon proactive la résilience des communautés plutôt que de se contenter de mesures correctives.

De plus, il y a eu prolifération des menaces parrainées par les États (par opposition aux menaces basées dans des États). Comme le démontrent les attaques de février 2011 qui ont paralysé les réseaux du Secrétariat du Conseil du Trésor, du ministère des Finances ainsi que celui de Recherche et développement pour la défense Canada, le Canada n'est pas à l'abri des

cyberattaques. Les cybermenaces ont évolué : les pirates informatiques, les pirates adolescents et les actes de cybervandalisme ont laissé place aux cartels criminels qui opèrent à distance des réseaux de zombies criminels ou espions pour le compte d'organismes étrangers hostiles. L'augmentation des attaques par déni de service (DDoS), la manipulation temporaire avérée de la communication de données dans l'Internet par les autorités chinoises et la réorientation temporaire d'une bonne partie du trafic Internet et des réseaux nord-américains par un fournisseur d'accès Internet national chinois illustrent la vulnérabilité des infrastructures informatiques et de communication. Comme le témoigne l'équipe de Ronald Deibert, de l'University of Toronto, qui a contribué à la découverte d'un des plus grands réseaux de cyberespionnage international à ce jour, les chercheurs canadiens peuvent réellement être des vecteurs de changement.

Pistes de recherche possibles

De l'état des connaissances décrit dans les notes de recherche reproduites dans ce volume se révèlent différentes pistes pertinentes pour orienter les futures occasions de recherche, de financement et de partenariat entre les chercheurs universitaires et les ministères fédéraux intéressés. Le but premier de ces possibles pistes de recherche est de faire connaître les enjeux d'une importance particulière pour le Canada, qui représentent des domaines dans lesquels la recherche et les partenariats pourraient entraîner des résultats significatifs. Ces pistes de recherche et les questions qui y sont associées se fondent sur deux propositions de base concernant la relation entre les menaces transnationales et la sécurité du Canada. À l'échelle mondiale, la stabilité internationale est de toute évidence un intérêt national pour le Canada, puisqu'il s'agit d'une condition préalable à l'existence d'itinéraires commerciaux ouverts dont dépend largement la prospérité du pays. À l'échelle nationale, les intérêts du Canada comprennent la sécurité publique, la résilience sociale et la sécurité physique de tous les Canadiens ainsi que la protection de la propriété privée comme moyen de garantir sa sécurité économique en général. Les pistes ci-dessous représentent certains des intérêts de recherche des universitaires, des responsables de l'élaboration de politiques et des ministères et organismes fédéraux. Les personnes et les groupes intéressés du milieu des affaires, de l'industrie, de l'éducation, des groupes de défense d'intérêts sociaux et juridiques ou des particuliers de tous les horizons pourraient enrichir cette liste de suggestions. Les thèmes

ci-dessous représentent des possibilités de collaboration particulièrement prometteuses entre les chercheurs et les ministères et organismes fédéraux.

Changement des structures économiques fondamentales des marchés dans un monde multipolaire : comme l'illustrent les notes de recherche de Leonard et de Finlay, cette piste de recherche est axée sur les conséquences qu'ont la croissance de nouvelles économies, l'espionnage industriel et la position qu'occupent les États-Unis dans l'économie mondiale. Par ailleurs, Deibert et Leuprecht soulèvent des préoccupations sur la façon dont l'évolution du cyberspace et de la démographie peut créer, au Canada, des problèmes de sécurité impliquant des acteurs non étatiques à l'étranger, donc hors de la juridiction du Canada.

- Les sociétés d'État faussent-elles l'économie mondiale et les marchés internationaux? Comment les États peuvent-ils exploiter ces distorsions pour donner un avantage concurrentiel à leur économie?
- Quels sont les effets probables de l'évolution des tendances de l'emploi sur la migration clandestine et légale?
- De nombreuses économies nouvelles devraient être durement touchées par les changements climatiques. Quelles pourraient être les conséquences de cette situation pour la prospérité et la sécurité économique du Canada?
- Quel est l'effet probable de l'augmentation du niveau d'endettement public et de la faiblesse économique prolongée de nombreux partenaires commerciaux et alliés traditionnels importants du Canada sur sa capacité d'exercer son pouvoir de convaincre et de générer une action collective en faveur des intérêts nationaux du Canada?
- Compte tenu de l'augmentation du pourcentage des importations en provenance des nouveaux marchés et de la chute des exportations canadiennes totales destinées aux États-Unis, comment le Canada pourrait-il maximiser ses faibles ressources douanières et frontalières pour obtenir le meilleur effet stratégique possible?
- Comment le Canada devrait-il équilibrer son économie ouverte axée sur les exportations sans augmenter la vulnérabilité de la propriété intellectuelle et du cyberspace canadiens?
- Quelles menaces et quels risques liés à la sécurité résultent de la multiplication des acteurs privés dans le nouvel ordre économique?
- La mondialisation des échanges commerciaux augmente-t-elle la vulnérabilité des frontières canadiennes?

Mondialisation de la circulation des biens et des personnes : comme l'illustrent les notes de Leuprecht, de Crépeau et de Finlay (et les remarques faites par Hiebert durant l'atelier), le changement de la dynamique commerciale et migratoire génère de sérieuses inquiétudes au sujet de la protection de l'intégrité des frontières canadiennes.

- Comment le Canada peut-il protéger ses frontières sans freiner les échanges commerciaux?
- Comment transformera-t-on l'évaluation des risques et les « modèles commerciaux » pour en faire des cadres intégrés de gestion des risques en temps réel? Quels types de données et d'automatisation seront nécessaires?
- Est-il dans notre intérêt économique de communiquer davantage avec les auteurs des menaces perçues à la sécurité? Si tel est le cas, comment faudrait-il procéder?
- Quels sont les coûts et les avantages d'un contrôle frontalier sévère?
- Quel est l'avenir de la gestion frontalière? Comment peut-on maintenir les systèmes de détection à jour compte tenu des drogues et des produits chimiques de synthèse?
- À la lumière de ces renseignements, comment devrait-on gérer le risque que représentent les frontières?
- Quels types d'activités de renforcement des institutions et programmatiques bilatérales, multilatérales et internationales produiraient les meilleurs résultats pour atténuer les menaces transnationales qui pèsent sur la sécurité nationale du Canada? Existe-t-il des études de cas ou des pratiques exemplaires que le Canada aurait avantage à suivre ou à reproduire?
- Comment le Canada peut-il se positionner et se préparer quant aux effets de son taux d'immigration, l'un des plus élevés du monde par habitant?
- Étant donné l'importance qu'a l'immigration pour sa sécurité économique, comment le Canada devrait-il gérer sa diversité (croissante)?
- Quelles menaces possibles représente la migration irrégulière et vulnérable? Comment trouver un équilibre entre la protection contre cette menace, la protection des droits individuels et les obligations du Canada liées aux traités internationaux?
- Quelles sont les diverses perceptions de la légitimité des institutions sociales canadiennes?

Réseaux illicites et crime organisé : les notes de recherche de Sheptycki, de Morselli et de Turcotte, de Bouchard et de Boudreau révèlent un manque de connaissances au sujet des réseaux illicites, du crime organisé du Canada en particulier et de leur dimension transnationale en général. Sheptycki souligne la relation qui existe entre les microstructures sociales au sein des grandes macrostructures sociales organisées; Morselli et Turcotte évoquent les dynamiques et la flexibilité des acteurs et des réseaux, postulant que leur sensibilité à leur environnement constituerait une avenue de recherche intéressante en vue de découvrir les différents moyens offerts à l'État pour influencer le comportement stratégique. Bouchard affirme que les liens d'amitié et de parenté sont deux caractéristiques qui influencent la formation des réseaux criminels, un sujet particulièrement intéressant dans un pays aussi diversifié qui accueille autant de diasporas que le Canada. Enfin, Boudreau attire l'attention sur le secteur non officiel et sur l'exploitation des activités transnationales de ce secteur par le crime organisé.

- Quels facteurs poussent les réseaux d'amitié et de parenté vers la criminalité? Comment les empêcher d'adopter des comportements déviants?
- Quelle est la nature et l'étendue des liens transnationaux du crime organisé au Canada? Comment et dans quelle mesure le crime organisé est-il impliqué dans le trafic illicite aux frontières canadiennes? Quelles politiques favorisent et entravent la création et le développement des liens transnationaux?
- Quels facteurs déterminent la probabilité qu'un Canadien ou qu'une communauté canadienne participe au crime organisé?
- À quoi ressemblent les réseaux transnationaux du crime organisé et des organisations terroristes? Serait-il possible de comprendre l'un en étudiant l'autre? Quelle est leur étendue? Quels sont les déterminants derrière ces réseaux : une idéologie ou une analyse de rentabilité? Dans quelle mesure exploitent-ils les coûts compensateurs des transactions de chaque côté des frontières?
- Quels sont les liens et les réseaux qui unissent le crime organisé et les groupes terroristes?
- Qu'ont à dire les chercheurs sur le fonctionnement des marchés illicites?
- Comment trouver des façons nouvelles et créatives de recueillir le peu de données disponibles sur la criminalité?
- Quels paramètres pourrait-on utiliser pour évaluer le succès global des politiques en matière de drogues? Comment cesser d'évaluer la réussite en fonction du nombre d'arrestations et de kilos saisis pour se

tourner vers des indicateurs qui permettent de mesurer la diminution des préjudices sur les plans individuel et social?

- Quels types d'inégalités existent entre les hommes et les femmes dans les réseaux illicites?

Terrorisme, extrémisme violent et radicalisation politique : la note de recherche de McCauley confirme que nous en savons peu sur les moteurs de la radicalisation ainsi que sur les circonstances et le mécanisme de détresse qui transforment un individu respectueux des lois qui a des idées considérées comme radicales en un extrémiste violent ou en un sympathisant de l'extrémisme violent. McCauley brandit également le spectre de l'évolution des menaces terroristes, du terrorisme international au terrorisme national, et aborde la croissance et le déclin des paradigmes idéologiques qui soutiennent l'extrémisme violent. Pourtant, selon McCauley, il faut se garder d'inférer qu'une personne a un comportement malfaisant en se basant seulement sur son attitude, laissant entendre qu'il existe un manque de connaissances sur les variables et les conditions favorables pouvant mener un partisan à devenir terroriste.

- Quelles caractéristiques déterminent la probabilité qu'un citoyen canadien ou qu'une communauté culturelle du Canada éprouve de la sympathie à l'égard d'un mouvement extrémiste violent, le soutienne ou y participe?
- Quels sont les conditions, les caractéristiques comportementales, les structures relatives à l'attitude et les seuils critiques associés au processus de radicalisation qui mènent à l'extrémisme violent chez les Canadiens? Comment ce processus fonctionne-t-il au Canada? Quelle est l'étendue du problème?
- Pourquoi certaines communautés culturelles semblent-elles plus résilientes que d'autres? À ce sujet, quelle est la dynamique interne de ces communautés (le rôle des familles et de la structure familiale, la nature et l'étendue des liens avec le pays d'origine, la reproduction des normes sociales du pays d'origine dans la communauté ainsi que le rôle des publications produites pour et par ces communautés)?
- Quelle est la façon la plus efficace d'entrer en contact avec les communautés locales pour les dissuader de choisir la radicalisation?
- Les programmes gouvernementaux de sensibilisation des jeunes diminuent-ils l'apparition de réseaux terroristes de façon appréciable?
- Comment les membres et les figures d'autorité d'une communauté pourraient-ils diminuer la radicalisation au sein de leur communauté?

- Jusqu'à quel point les conclusions des travaux de recherche sur les facteurs et les moteurs de l'extrémisme violent effectués ailleurs sont-elles applicables au Canada? Quelles sont les différences?
- Quelle est l'efficacité de la « contre-radicalisation » dans d'autres pays (particulièrement dans ceux qui possèdent un système gouvernemental et juridique semblable au nôtre)?
- Quel type de « contre-message » pourrait fonctionner au Canada?
- Quel devrait être le rôle du gouvernement envers les communautés?
- Quels mouvements sociaux pourraient être déclenchés ou accentués à la suite d'une tendance perturbatrice comme une récession? Quels déterminants influencent la probabilité qu'une partie de la société ait recours à la violence?
- Quelles sont les ressemblances et les différences entre les mouvements extrémistes transnationaux comme l'islamisme et l'extrême droite selon qu'ils soient motivés par une fausse interprétation d'une idéologie religieuse ou d'une idéologie laïque?
- Quelle est la gravité de la menace qu'ils représentent?
- À quel point les résultats de la recherche sur les extrémistes violents religieux sont-ils vrais pour les extrémistes laïcs, et vice versa?
- Comment l'évolution du contexte international influencera-t-elle le programme et les perspectives d'Al-Qaïda et de ses membres?
- Les activités des acteurs non étatiques impliqués dans l'extrémisme violent et des États hostiles ou des services de renseignements étrangers se renforcent-elles mutuellement?
- Les différentes organisations affiliées à Al-Qaïda seront-elles en mesure de s'adapter aux contextes particuliers dans lesquels elles opèrent et pourront-elles les surmonter afin de fusionner leur lutte en un seul mouvement global?
- Quels en seraient les effets sur le Canada (par exemple, dans le cas particulier des organisations affiliées ou inspirées à Al-Qaïda, comme Al-Shabaab, qui ont activement recruté des membres dans la communauté somalienne au Canada)?
- Comment les différentes organisations affiliées à Al-Qaïda choisissent-elles de mettre en pratique la violence? Leurs différentes visions de la société influenceront leur comportement stratégique, qui, en retour, peut avoir un effet considérable sur leur probabilité de réussite.
- Quelle est leur définition de la réussite, et à quel point la prise d'un État fait-elle partie des objectifs à court terme de groupes affiliés à Al-Qaïda, comme Al-Shabaab?

- L'objectif de prise d'un État relève-t-il d'une orientation essentiellement nationale ou internationale?
- Pourquoi le Canada n'a-t-il pas vraiment de « culture de sécurité », du moins par rapport à d'autres démocraties alliées comme les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie, la France, l'Allemagne, l'Espagne et les Pays-Bas?
- Comment les États faibles, plutôt que les États défaillants, servent-ils de terrains fertiles pour l'apparition et le développement du terrorisme?
- Quelles sont les conséquences involontaires des politiques élaborées précipitamment après le 11 septembre? Ces politiques se sont-elles avérées efficaces?
- Comment la mondialisation des tensions régionales (et la notoriété internationale qui en résulte) influence-t-elle la façon dont les réseaux terroristes se forment et l'endroit où ils le font?

Changements et innovations technologiques : les tendances technologiques sont parmi les plus difficiles à anticiper. Toutefois, comme le démontre l'avènement d'Internet et des technologies sans fil, elles peuvent avoir un effet transformateur. Or, malgré les incertitudes qui planent dans ce domaine, il demeure évident que le crime organisé et les extrémistes violents exploitent le secteur de la cybersécurité, tout comme ils tirent avantage des frontières et des forces de la mondialisation. Le cyberespionnage, par exemple, est peu coûteux tout en étant très efficace. Comme l'explique Ron Deibert dans sa note de recherche, le Canada est particulièrement vulnérable. Ce domaine donne lieu à de grandes préoccupations étant donné les avantages économiques et politiques possibles d'une infiltration réussie, les faibles coûts des attaques ainsi que la facilité d'accès à la technologie par les acteurs étatiques et non étatiques.

- Quel équilibre le Canada devrait-il viser entre l'accès aux données personnelles visant à maximiser la sécurité des réseaux canadiens et le droit des Canadiens à la vie privée?
- Au Canada, quel rôle les médias sociaux et Internet jouent-ils dans le processus de radicalisation et dans la genèse de l'extrémisme violent? Quelle est leur influence?
- Quelle est l'influence des médias sociaux sur la sécurité du Canada et à l'échelle internationale?
- Quels moyens pouvons-nous prendre pour nous protéger tout en maintenant l'ouverture d'Internet?

Atténuation des conséquences des changements climatiques : dans leur note de recherche, McLeman et Smit discutent des problèmes de souveraineté nationale que posent les changements climatiques pour le Canada et des conséquences disproportionnées que ces changements risquent d'entraîner pour les pays où les institutions ont une faible capacité de réaction.

- Comment les changements démographiques et climatiques influenceront-ils les modèles migratoires? Quelles en sont les conséquences prévues pour le Canada? Quel type de programmes de prévention bilatéraux et multilatéraux le Canada pourrait-il mettre sur pied pour atténuer ces flux?

Les chercheurs doivent aussi tenir compte des effets d'interaction et de rétroaction entre ces thèmes de recherche, qui ont une action multiplicatrice sur les menaces. Par exemple, les changements démographiques, la migration, les changements climatiques ou la pauvreté peuvent aggraver les menaces régionales et internationales à la sécurité. De façon analogue, la rareté des aliments est amplifiée par la sécheresse causée par les changements climatiques et par des pratiques agricoles non viables visant à augmenter la production alimentaire, mais dont le mécanisme de rétroaction aggrave davantage les changements climatiques anthropiques. Au lieu d'aborder les problèmes individuellement, les analyses et la recherche prévisionnelles ont suivi une approche systémique et écologique qui permet de tenir compte de ce renforcement mutuel.

Les recherches et les activités connexes entreprises dans le but d'étudier les thèmes de recherche ci-dessus devraient comporter les objectifs suivants :

- orienter les politiques, les mesures, les décisions et les pratiques à l'aide de preuves, d'analyses et d'idées sur des questions et des problèmes clés, notamment l'effet réel ou prévu des cadres stratégiques sur la sécurité individuelle et collective des Canadiens au cours du 21^e siècle;
- approfondir nos connaissances sur les sujets suivants :
 - la sécurité nationale du Canada, les défis et les possibilités générés par les différentes dynamiques transnationales ainsi que leurs répercussions sur la population canadienne, la société canadienne et le secteur privé;
 - l'évolution et la modification du rôle des technologies de l'information ainsi que de leurs conséquences sur la sécurité du Canada;
 - les tendances de comportement et d'attitude des personnes qui ont recours à la violence pour des raisons politiques ou qui se servent

du Canada comme base pour acquérir du matériel, des fonds ou du soutien en vue de semer la destruction et l'instabilité politique à l'étranger;

- les facteurs qui rendent une communauté résiliente;
- l'orientation que devrait adopter le Canada à l'échelle internationale pour obtenir les avantages souhaités en matière de sécurité au pays;
- fournir une analyse de rentabilité des politiques;
- promouvoir la participation à la recherche et les partenariats à long terme auprès des responsables de l'élaboration de politiques, des intervenants, des associations professionnelles, des communautés et de leurs organisations;
- offrir de nouvelles perspectives de recherche sur les pratiques liées à la sécurité nationale et les répercussions qu'elles ont sur les Canadiens sur les plans individuel et collectif.

Alors que les ministères fédéraux intéressés pourraient profiter d'un accroissement de la recherche et de la capacité de recherche sur les conséquences qu'ont les tendances transnationales sur la sécurité nationale et frontalière, les chercheurs pourraient tirer avantage d'une amélioration de leur compréhension du point de vue des ministères fédéraux intéressés à ce sujet et mobiliser leurs connaissances issues de la recherche pour appuyer des priorités stratégiques. D'une part, les ministères fédéraux bénéficieraient des liens créés avec le milieu universitaire. D'autre part, les chercheurs profiteraient d'une meilleure compréhension des contraintes liées à l'échange de renseignements que doivent respecter les ministères fédéraux, notamment en ce qui concerne les lois sur la protection des renseignements personnels et sur les secrets officiels qui régissent la divulgation et l'utilisation de données et de renseignements ainsi que les exigences en matière de sécurité nationale et les besoins opérationnels.

Conclusion

Dans un esprit d'ouverture visant à faire participer des penseurs de l'extérieur du gouvernement fédéral au processus d'élaboration de politiques, ce volume avait pour but de broser le portrait du contexte instable des menaces à l'échelle mondiale en décrivant les grandes tendances transnationales, leur effet prévu au Canada dans un avenir rapproché ainsi que le type de liens et de travaux de recherche potentiellement utiles pour surmonter ces défis de façon proactive à l'aide d'une planification stratégique. Ce volume

visait à évaluer la capacité de recherche canadienne dans ce domaine et à offrir un aperçu de l'état des connaissances. Ce recueil se veut également générateur de changement : il contient une description de certaines lacunes de recherche cernées grâce à une étude des besoins des personnes et des groupes intéressés ainsi que des propositions de thèmes de recherche. Un dialogue interdisciplinaire fondé sur le pluralisme méthodologique générera inévitablement de nouvelles idées. C'est sur ce type de dialogue que se basera la recherche susceptible d'accumuler des faits probants qui orienteront la prise de décision. Ce dialogue renforcera également la démocratie canadienne en rassemblant les ministères intéressés et des chercheurs tout en faisant participer le secteur privé et la société civile à la discussion sur la confrontation et l'atténuation de l'impact qu'ont certaines tendances transnationales sur la sécurité du Canada.

Biographies

Martin Bouchard. Après avoir complété un doctorat à l'Université de Montréal en 2006 et effectué des études postdoctorales à l'Université du Maryland en 2007, Martin Bouchard est devenu professeur adjoint à l'École de criminologie de l'Université Simon Fraser. Ses recherches portent sur les marchés des drogues illicites, la carrière criminelle et le crime organisé. Au cours des cinq dernières années, M. Bouchard a écrit ou coécrit sur ces sujets plus de 35 articles et chapitres de livre évalués par un comité lecture. Des écrits de M. Bouchard sont récemment parus dans les publications suivantes : *Addiction*, *Global Crime*, *International Journal of Drug Policy*, *Journal of Criminal Justice*, *Journal of Drug Issues*, *Journal of Quantitative Criminology* et *Justice Quarterly*. M. Bouchard a également codirigé deux livres publiés depuis peu, *Illegal Markets and the Economics of Organized Crime* (paru en 2010) et *World Wide Weed: Global Trends in Cannabis Cultivation and its Control* (paru en 2011). Il peut être joint à l'adresse mbouchard@sfu.ca.

Julie-Anne Boudreau est titulaire d'un doctorat en études urbaines de l'École des politiques publiques et de la recherche sociale de l'Université de Californie à Los Angeles. Elle occupe le poste de professeure adjointe au Centre urbanisation culture société de l'Institut national de la recherche scientifique, situé à Montréal, et est titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur l'urbanité, l'insécurité et l'action politique. Elle a fondé le Laboratoire de recherche VESPA – Ville et ESPaces politiques (www.labovespa.ca). Son travail porte sur les liens entre la mobilisation politique, l'urbanisation et les processus de reconstruction de l'État. Les projets qu'elle mène à Los Angeles, à Montréal, à Toronto, à Paris, à Bruxelles et à Hanoi lui permettent d'étudier ces liens sous les angles de l'insécurité, de la mobilité

et du déplacement. Par son travail auprès d'immigrants, d'employés de maison, de motocyclistes, de marchands ambulants et de jeunes, elle examine la façon dont la ville influe sur la formation d'opinions politiques. Elle est coéditrice de l'*International Journal of Urban and Regional Research* et a publié de nombreux articles scientifiques. Son plus récent livre s'intitule *Changing Toronto: Governing urban neoliberalism* (University of Toronto Press, 2009) et a été coécrit par Roger Keil et Douglas Young.

François Crépeau est professeur titulaire de la Chaire Hans and Tamar Oppenheimer en droit international public et directeur scientifique du Centre pour les droits de la personne et le pluralisme juridique de la Faculté de droit de l'Université McGill. Son travail porte sur la garantie des droits de la personne chez les étrangers (les immigrants et les réfugiés), à l'extérieur et à l'intérieur du pays.

Ron Deibert est titulaire d'un doctorat de l'Université de la Colombie-Britannique. Il est professeur de sciences politiques et directeur du Centre canadien de recherche sur la sécurité mondiale et du *Citizen Lab* à l'École Munk des affaires internationales de l'Université de Toronto. Le Citizen Lab est un centre de recherche et de développement interdisciplinaires dont les activités portent à la fois sur Internet, la sécurité mondiale et les droits de la personne. M. Deibert est le cofondateur et l'un des principaux investigateurs des projets *OpenNet Initiative* et *Information Warfare Monitor*.

Brian D. Finlay est membre titulaire associé du Centre Stimson où il dirige le Programme de gestion des passages à la frontière, un projet pluriannuel axé sur la lutte contre un ensemble croissant de problèmes transnationaux, dont la prolifération des armes de destruction massive, le trafic mondial des drogues, l'esclavage moderne, le trafic d'armes légères et le sous-développement économique.

Avant de s'affilier au Centre Stimson, M. Finlay a été directeur exécutif de l'organisation Veterans for America, agent de programme international à la Century Foundation et chercheur en chef à l'Institut Brookings. À l'époque où il vivait au Canada, il a été gestionnaire de projet au Laboratoire de lutte contre la maladie (Santé Canada) à Ottawa. M. Finlay a également occupé un poste de conseiller pour le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international où il a travaillé sur la Convention d'Ottawa interdisant les mines antipersonnel et sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. M. Finlay est titulaire d'une maîtrise ès arts de l'École Norman Patterson des affaires internationales de l'Université

Carleton, d'un diplôme d'enseignement supérieur de l'École de recherche avancée en affaires internationales de l'Université Johns Hopkins et d'un baccalauréat spécialisé de l'Université de l'Ouest de l'Ontario. Il est membre du conseil consultatif de l'entreprise Trojan Defense LLC et du conseil d'administration d'iMMAP, un organisme devenu chef de file dans l'utilisation de pratiques de gestion de l'information efficaces dans le domaine du secours et du développement humanitaire.

Todd Hataley est professeur agrégé adjoint de sciences politiques au Collège militaire royal du Canada et membre du Centre des politiques internationales et des politiques de défense de l'Université Queen's.

Jeremy Leonard a collaboré à divers programmes de recherche de l'Institut de recherche en politiques publiques (IRPP) depuis 1994. Il a coédité l'ouvrage *A Canadian Priorities Agenda: Policy Choices to Improve Economic and Social Well-Being* (2007) et dirige le programme de recherche de l'IRPP intitulé Compétitivité, productivité et croissance économique. Avant de s'affilier à l'IRPP, M. Leonard a été analyste des politiques au sein du Comité du développement économique établi à Washington et économiste pour la Manufacturers Alliance/MAPI basée à Arlington en Virginie. M. Leonard est titulaire d'une maîtrise ès arts en économie avec très grande distinction de l'Université McGill et d'un baccalauréat en philosophie de l'Université de Pennsylvanie.

Christian Leuprecht est professeur adjoint à la Faculté des sciences politiques et économiques du Collège militaire royal du Canada et membre du Centre pour la sécurité, les forces armées et la société. Il a obtenu une nomination conjointe à la Faculté des études politiques et à l'École des études politiques de l'Université Queen's. En outre, il est membre du Centre des politiques internationales et des politiques de défense de l'Université Queen's et de l'Institut des relations intergouvernementales et titulaire de la Chaire de recherche sur la gestion de la défense.

Clark McCauley est professeur de science et de mathématique à l'établissement Rachel C. Hale et codirecteur du Centre d'études Solomon Asch sur les conflits ethnopolitiques du Collège Bryn Mawr. Ses études sont axées sur la psychologie de l'identification à un groupe, de la dynamique de groupe et des conflits intergroupes ainsi que sur l'origine psychologique des conflits ethniques et des génocides. M. McCauley est fondateur et éditeur de la publication *Dynamics of Asymmetric Conflict: Pathways toward Terrorism and Genocide*.

Robert McLeman est professeur à la Faculté de géographie et coordonnateur du Programme d'étude sur l'environnement de l'Université d'Ottawa. En collaboration avec des chercheurs au Canada et à l'étranger, il mène diverses recherches qui portent sur les interactions entre les changements environnementaux, le bien-être des hommes, l'immigration et la sécurité nationale. Il a réalisé des rapports et a été invité à donner des présentations pour différents ministères, groupes de réflexion et organisations internationales au Canada et à l'étranger. M. McLeman est un professeur primé et un membre de l'Institut international du développement durable. Il a été agent du service extérieur et a occupé le poste de premier secrétaire et d'agent de contrôle de l'immigration d'Europe centrale à l'ambassade du Canada à Vienne, en plus d'avoir travaillé dans des missions du Canada à Seattle, à Hong Kong, à New Delhi et à Belgrade.

Carlo Morselli est professeur à l'École de criminologie de l'Université de Montréal et directeur adjoint du Centre international de criminologie comparée. Il est un auteur de renommée internationale dont les ouvrages ont été largement publiés et un éminent expert sur le crime organisé. Parmi ses livres récente, citons *Inside Criminal Networks* (New York, Springer, 2008) et *Contacts, Opportunities, and Criminal Enterprise* (Toronto, University of Toronto Press, 2005). Ses recherches sont parues (en français et en anglais) dans les publications suivantes : *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*; *Crime, Law, and Social Change*; *Criminologie*; *Criminology*; *Déviance et société*; *Global Crime*; *Journal of Research in Crime and Delinquency*; *Journal of Contemporary Criminal Justice*; *Social Networks* et *Trends in Organized Crime*. M. Morselli est également auteur de plusieurs rapports commandés par des organismes du gouvernement fédéral et du gouvernement du Québec et rédacteur en chef de la revue *Global Crime*. Ses projets de recherche actuels portent sur le marché des drogues synthétiques et le trafic des armes illégales au Canada.

James Sheptycki est professeur de criminologie à l'Université York. Il a publié plusieurs ouvrages dans ce domaine, notamment sur le crime organisé, le blanchiment d'argent, le maintien de l'ordre transnational et la criminologie comparée. Il a publié en 2007 un livre intitulé *Crafting Transnational Policing* (Oxford, Hart Publishing), coécrit par Andrew Goldsmith. Plus récemment, M. Sheptycki a édité un numéro spécial du journal *Criminology and Criminal Justice* traitant d'armes à feu, de crime et d'ordre social (numéro 3, volume 9, 2009, coédité par Adam Edwards, Université de Cardiff, R.-U.). En outre, Sage a publié en 2011 un livre qu'il a écrit avec

Ben Bowling (King's College, Londres) intitulé *Global Policing*. De façon générale, M. Sheptycki s'intéresse aux interactions entre le gouvernement, le crime, le maintien de l'ordre et le système mondial.

Barry Smit est professeur de géographie et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les changements environnementaux mondiaux de l'Université de Guelph. Il est un éminent universitaire dont les recherches interdisciplinaires et appliquées portent sur la vulnérabilité et l'adaptation des communautés et des systèmes socioéconomiques aux changements environnementaux mondiaux, surtout au changement climatique. Ses recherches sur la conceptualisation de la vulnérabilité et de l'adaptation sont fréquemment mises à contribution sur la scène internationale et par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). M. Smit a pris part à des projets d'adaptation et de développement menés en Asie, en Afrique, en Amérique, dans le Pacifique et dans l'Arctique en partenariat avec l'Agence canadienne de développement internationale, le Centre de recherches pour le développement international, le Programme de l'ONU pour le développement, l'Organisation de l'ONU pour l'alimentation et l'agriculture. Il s'est aussi impliqué au sein de nombreux autres ministères d'organismes et d'organisations internationales. Au Canada, il a conseillé des ministères fédéraux, le Sénat, la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie de même que plusieurs gouvernements provinciaux et entreprises. Il dirige d'importants consortiums internationaux interdisciplinaires qui étudient les répercussions du changement climatique en Arctique sur l'homme. Il est membre du Comité d'experts de l'Ontario sur l'adaptation au changement climatique et il a été choisi comme colauréat du prix Nobel de la paix de 2007 en raison de son rôle au sein du GIEC.

Mathilde Turcotte est chercheuse professionnelle à l'Université de Montréal et à l'Université de Sherbrooke. En 2008, elle a terminé des études doctorales à l'École de criminologie de l'Université de Montréal. De 2008 à 2010, M. Turcotte a mené des recherches postdoctorales à l'Institut de gouvernance extrajudiciaire de l'Université d'Oxford. Madame Turcotte est experte en analyses qualitative et quantitative du comportement criminel et des interactions entre les criminels et la police. Ses travaux récents comprennent une étude sur l'évolution des foyers pour femmes battues, une enquête qualitative sur les facteurs propres au parcours habituel et sur l'alliance thérapeutique dans les centres jeunesse, une analyse de la mobilité des groupes criminels et une recherche par sondage sur le marché des armes à feu illégales. Madame Turcotte est également rédactrice adjointe de *Global Crime*.

